PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 15 janvier 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2018-01-001 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-01-002: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre et les deux séances extraordinaires du 18 décembre 2017.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement numéro 352-2018 fixant les taux des taxes et des tarifs

pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception.

8. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2018/résolution autorisant le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.

9. Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.

10. Programme réhabilitation du réseau routier local attestation de la fin des travaux pour la route 352.

11. Résolution mandatant le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal.

12. Vente du terrain lot 6 159 451.

13. Vente du camion 10 roues Peterbilt 2007.

14. FQM :
    A) Déclaration commune – Forum des communautés forestières.
    B) Milieux humides – financement des nouvelles responsabilités.

15. Avis de motion et présentation du projet de règlement révisant le code d'éthique et de déontologie des élus.

16. Adoption des prévisions budgétaires de la SISEM pour l'année 2018.

17. Commission Scolaire de l'Énergie/renouvellement du bail pour une partie du terrain de tennis.

18. Épicerie Grano-Vrac demande d'aide financière.

19. Emplois d'été Canada 2018.

20. Achat d'une souffleuse à neige pour les patinoires.

21. Entente avec le directeur général, la directrice générale adjointe, la directrice des projets spéciaux et le directeur des travaux publics.

22. ADMQ/Cotisation 2018.

23. Projet de parc sur la rue Piché, croques-livres et coffre à jouets.

24. Projet de la bibliothèque municipale.

25. Période de questions de l'assistance.

26. Affaires nouvelles:

A) Demande d'aide financière de Sylvie Tellier pour une soirée en musique pour la Saint-Valentin

27. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-01-003: Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2017

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre et des deux séances extraordinaires du 18 décembre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de décembre 2017

Ministère des Transports de la Mobilité Durable et de l'électrification des Transports du Québec.

Le MTMDETQ nous informe que le pont situé sur le Chemin Saint-Alphonse demeure fermé et doit être reconstruit prochainement.

Ministère de la Justice du Québec

Le MJQ nous informe sur les importantes modifications aux règles relatives au mariage et à l'union civile.

Appartenance Mauricie

L'organisme nous remercie de notre collaboration à la 23e édition annuelle de notre calendrier historique.

AQDR de Mékinac

L'AQDR nous envoie leur bulletin Rayonnement dans lequel on parle de la vie en résidence, de la maladie de l'Alzheimer, de l'AVC, etc…

Berthold Groleau

Monsieur Berthold Groleau nous informe sur la géologie du Lac des Chicots et du Lac Croche.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous envoie un préavis Article 14.1- pour la propriété de Madame Thiffeault. Un bâtiment a été construit pour un garage agricole et est maintenant utilisé à des fins d'habitation ce qui n'était pas permis lors de l'émission du permis.

Fondation Foyer de Sainte-Thècle

La Fondation foyer de Sainte-Thècle nous remercie de notre soutien lors du déjeuner qui s'est tenu le 26 novembre dernier. Un peu plus de 7 500$ a été amassé afin d'améliorer la qualité des usagers du CHSLD.

MRC Mékinac

Le MRC de Mékinac nous envoie le calendrier des séances du conseil pour l'année 2018.

Sécurité Publique du Québec

La SPQ nous informe que le montant prévu pour des services policiers de la Sureté du Québec est estimé à 173 526 $ pour l'année 2018.

RÉSOLUTION : 2018-01-004: Dépôt de la correspondance de décembre 2017

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-01-005: Approbation des comptes de décembre 2017

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre 2017 au montant de 456 401.23 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Joceline Gervais demande des informations sur Cèdart-Tech.
Chantal Saint-Amand demande s'il y a une décision de prise concertant les premiers répondants de Sainte-Thècle.
Bertrand Cloutier demande pourquoi une partie des trottoirs ont été nettoyée par des chargeurs sur roues.
Frédéric Lapointe porte-parole des pompiers de notre municipalité lie une lettre concernant la perception des pompiers par le conseil municipal.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 15 janvier 2018, à 20 h 00, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller	Claudette Trudel Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère	Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller	Bertin Cloutier, conseiller

Règlement numéro 352-2018 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année 2018 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le projet de règlement 352-2018 a été déposé à la séance du conseil du 18 décembre 2017 et a été lu;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2017;

ATTENDU QUE des copies sont disponibles dans la salle pour les citoyens présents;
ATTENDU que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement 352-2018 au moins 2 jours avant la séance, ils demandent une dispense de lecture;

Résolution 2018-01-006 : À ces causes, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2018.

Article 3 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,585 $/100,00$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,0745 $/100,00$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 $/100,00$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

Article 4 Déchets

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

140,00 $ par logement;
110.00$ par chalet;
55.00 $ par camp forestier
110,00 $ par commerce catégorie no 1;
160,00 $ par commerce catégorie no 2;
275,00 $ par commerce catégorie no 3;
1100.00 $ par commerce catégorie no 4;

Article 5 Collecte sélective

Aux fins de financer le service de collecte sélective du recyclage, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

40,00 $ par logement, par commerce et industrie

Article 6 Aqueduc

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

AQUEDUC	**SERVICE**
Résidence et logement :	85.00
Ferme:	184.79
Garage commercial:	63.24
Bureau d'affaire/professionnel	41.59
Chalet (saison estivale)	42.50

Salon funéraire	51.16
Hôtel	184.79
Restaurant	92.70
Salon de coiffure/esthétique	92.70
Boulangerie	92.70
Atelier de couture	56.04
Magasin, dépanneur	41.59
Épicerie	110.84
Caisse ou Banque	60.28
Industrie	114.00
Industrie (Pierre Naud Inc.)	114.00
Roulotte à patate frite	37.96
Résidence pour personnes âgées (9 chambres = 1 logement/18 chambres = 2 logements, 27 chambres = 3 logements etc.)	
Camping (30 emplacements =1.00 logement, 60 Emplacements = 2 logements, 90 emplacements = 3 logements, etc.) (Camping lac et Forêt = 163 emplacements)	462.40

Article 7 Égout et assainissement des eaux usées

Aux fins de financer le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

110.00 $ par logement, commerce et industrie

Article 8 Vidange des fosses septiques

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fosse septique de 880 gallons ou moins	175.00 $ / évènement
Pour chaque gallon excédant les premiers 880 gallons	0.20 $ / gallon excédentaire par fosse
Tarif fixe applicable lors d'une seconde visite, d'une urgence et d'un déplacement inutile	100 $ / évènement
Service de base pour accessibilité restreinte (petit camion)	350 $ / évènement

Service de base pour accessibilité restreinte (par bateau)	550 $ / évènement
Supplément pour une modification de Rendez-vous	50 $

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

Article 9 Entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservie (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

200,00 $ par logement; commerce, industrie et chalet
100.00 $ par terrain vacant
100.00 $ par logement, commerce, industrie, chalet et terrain vacant pour le secteur ayant un accès limité par les chemins secondaires du nord du lac des Jésuites.
(Secteur de la baie besace et du lac du centre)

Article 10 Licence pour chien

Aux fins de financer le service pour l'application du règlement 324-2015 concernant les animaux, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire, résident sur le territoire de la municipalité, d'un un chien, un tarif de compensation pour chaque chien dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de dix dollars (10,00$) pour le premier chien et de vingt dollars (20.00) pour chacun des autres chiens Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable.

La licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien-guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.

Le coût du permis spécial émis à un propriétaire d'animalerie est fixé à cent dollars (100,00$) par année.

Article 11 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces

taxes est égal ou supérieur à 300,00 $.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent
Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 $. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent.

Article 12 Paiement exigible

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le versement devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 14 et 15 s'appliquent alors à ce versement.

Article 13 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 11 et 12 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

Article 14 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 15 Pénalité sur les taxes impayées

En plus des intérêts prévus à l'article 14, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles. Cet pénalité s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement

Article 16 Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00 $ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 17 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____ _____

Secrétaire-trésorier Maire

Rés. 2018-01-007: Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2018/résolution autorisant le directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer le paiement

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général et Secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Louis Paillé, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la séance extraordinaire 18 décembre 2017:

Rémunération des élus
Salaire des employés: permanents et temporaires
Contributions de l'employeur
Service de la dette et frais de financement
Licences et permis pour véhicules
Les contrats: ordures, récupération, déneigement
Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

_____

Louis Paillé

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-008 : Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où

ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 $) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-009 : Programme réhabilitation du réseau routier local attestation de la fin des travaux pour la route 352

CONSIDÉRANT que les travaux de réhabilitation de la route 352 sont terminés;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous demande une résolution attestant la fin des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle atteste de la fin des travaux pour la route 352 dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local RIRL-2016-356.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-010 : Mandat au Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture que le conseil municipal de Sainte-Thècle, conformément à l'article 1066 du Code municipal, mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les

soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de sa municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-011 : Vente du terrain lot 6 159 451

CONSIDÉRANT que la municipalité a annoncé le 5 décembre 2017 un terrain à vendre sur le site de Lespacs;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires avaient jusqu'au 12 janvier 2018 à midi pour déposer leur soumission;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois soumissions soient :

- Sylvain Ricard au montant de 40 000 $
- René Francoeur au montant de 41 333 $
- Danielle Légaré et Denis Williams au montant de 50 000 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- accepte la soumission la plus haute soit celle de Danielle Légaré et Denis Williams au montant de 50 000 $ plus taxes pour la vente du terrain lot 6 159 451.

- Autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de vente de ce terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-012 : Vente du camion 10 roues Peterbilt 2007

CONSIDÉRANT que la municipalité a annoncé le 28 novembre 2017 un Camion Peterbilt 2007 à vendre sur le site de Lespacs;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires avaient jusqu'au 12 janvier 2018 à midi pour déposer leur soumission;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu quatre soumissions soient :

- Service 4 Saisons Enr. au montant de 46 699 $
- Charles Gauthier au montant de 48 500 $
- Excavation La Pierre au montant de 45 100 $
- Yves Thériault au montant de 49 850 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus haute soit celle de Yves Thériault au montant de 49 850 $ plus taxes pour la vente d'un camion Peterbilt 2007, tel que vu et sans aucune garantie

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-013 : Déclaration commune – Forum des communautés forestières

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Thècle

APPUYE la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DEMANDE à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

TRANSMET cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-014 : Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Thècle

DEMANDE au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de le mise en œuvre des dispositions de la loi;

DEMANDE au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DEMANDE au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DEMANDE au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DEMANDE à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Suite à la présentation du projet de règlement révisant le Code d'éthique et de déontologie des élus, Caroline Poisson donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera un règlement révisant le Code d'éthique et de déontologie des élus à une séance ultérieure.

Rés. 2018-01-015 : Adoption des prévisions budgétaires de la SISEM pour l'année 2018

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la SISEM pour l'année 2018;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de la SISEM respectent l'enveloppe budgétaire de la municipalité de Sainte-Thècle pour ce service;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de la SISEM doivent être adoptées par les municipalités parties à l'entente soient : Lac-aux-Sables, Notre-Dame-De-Montauban et Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires 2018 du Service Incendie Secteur Est de Mékinac (SISEM) au montant de 117 243.88 $. La quote-part de la municipalité de Sainte-Thècle pour l'année 2018 sera de 39 081.29 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-016 : Demande d'achat d'un terrain de la Commission Scolaire de l'Énergie/terrain de tennis

CONSIDÉRANT que le bail emphytéotique avec Commission Scolaire de l'Énergie se termine le 31 mai 2018 pour une partie de terrain sur le lot 4 756 762;

CONSIDÉRANT que le terrain de tennis est en parti sur ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Demande à la Commission Scolaire de l'Énergie d'acheter la partie de terrain où est construit le terrain de tennis sur le lot 4 756 762.

- Autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'achat de ce terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-017 : Épicerie Grano-Vrac demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que l'épicerie Grano-Vrac a loué deux nouveaux locaux pour agrandit son épicerie et offrir un service de restauration de leurs produits biologiques;

CONSIDÉRANT que l'épicerie Grano-Vrac a embauché 3 personnes;

CONSIDÉRANT que cette demande d'aide financière cadre dans la politique de conseil municipal en louant des locaux vacants et l'ajout de personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500.00 $ à l'Épicerie Grano-Vrac dans le cadre du programme d'aide aux entreprises pour l'agrandissement de son commerce et l'utilisation de deux nouveaux locaux dans la bâtisse du 100 rue Masson à Sainte-Thècle. Ce montant sera versé dans six mois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-018 : Emplois d'été Canada 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement :

1. Que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme .Emplois Été Canada (EÉC). Durée : 8 et 11 semaines et 35 h/semaine. Titre des postes: (2 étudiants ou étudiantes) technicien(ne) en loisirs ou récréologie ou éducateur (trice) physique.

2. Que Alain Vallée, maire et/ou Louis Paillé, directeur général, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

3. Que la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

4. Que la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage à défrayer le coût des bénéfices marginaux pour le projet demandé par l'Ado-Thècle projet CJS pour un emploi d'étudiant pour l'été 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-019 : Achat d'une souffleuse à neige pour les patinoires

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé de prix pour l'achat d'une souffleuse à neige;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois soumissions soient :

- J.M. Sports Enr. au montant de 1 749.00 $ plus les taxes
- Mauricie Évasion Sports au montant de 2 400.00 $ plus les taxes
- Garage Champagne au montant de 2 050.00 $ plus les taxes

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de J.M. Sports Enr. au montant de 1 749.00 $ plus les taxes pour l'achat d'une souffleuse à neige de marque CUB CADET modèle 31AH5V0596 de 10.5 HP et 30 pouces de largeur qui servira pour les patinoires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-020 : Entente avec le directeur général, la directrice générale adjointe, la directrice des projets spéciaux et le directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT que le directeur général, la directrice générale adjointe, la directrice des projets spéciaux et le directeur des travaux publics ont déposé un projet d'entente sur leurs conditions de travail;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ces ententes et a discuté à deux reprises soient le 18 décembre 2017 et le 15 janvier 2018 pour finalement faire une offre aux employés cadres;

CONSIDÉRANT que les employés cadres sont d'accord avec l'offre du conseil municipal sur leurs conditions de travail;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'entente avec le directeur général sur ses conditions de travail pour la période allant du 1er janvier 2016 au 21 février 2020.

- Accepte les ententes avec la directrice générale adjointe, la directrice des projets spéciaux et le directeur des travaux publics sur leurs conditions de travail pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2021.

- Autorise le maire à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle, les ententes sur les conditions de travail avec le directeur général, la directrice générale adjointe, la directrice des projets spéciaux et le directeur des travaux publics.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-021 : Cotisation ADMQ 2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu

unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation 2018 et l'assurance pour le directeur général au montant de 798.00 $ plus les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Projet de parc sur la rue Piché, croques-livres et coffre à jouets

Ce sujet est reporté à la séance du mois de février.

Rés. 2018-01-022: Projet d'amélioration de la bibliothèque municipale/Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle a besoin d'amélioration et de modernisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- demande une aide financière dans le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour l'amélioration de sa bibliothèque municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Yvan Francoeur demande un représentant du conseil pour représenter le service d'incendie.
David Plamondon dit qu'il y a des bornes-fontaines qui ne sont pas déneigées et une fois la cour de la caserne n'était pas déneigée.
Chantal Saint-Amand dit que l'ambulance est hors de la municipalité de 30 à 40 heures par semaine, c'est pour cela que nous avons besoin de premiers répondants.
Jocelyne Gervais demande de mettre les procès-verbaux sur le site internet. Elle demande aussi si l'évaluation à changer pour l'année 2018. Elle pose une question concernant l'entente avec les cadres de la municipalité.

Affaires nouvelles:

A) Demande d'aide financière de Sylvie Tellier pour soirée en musique pour la Saint-Valentin

Rés. 2018-01-023 : Demande d'aide financière de Sylvie Tellier pour soirée en musique pour la Saint-Valentin

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière pour l'organisation d'une soirée en musique lors de la Saint-Valentin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-01-024: Levée de la séance

À 21 heures et 15 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 février 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Est absent :

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2018-02-025 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-02-026: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Refinancement des règlements 248-2007 (SHQ), 287-2012 (Camion incendie) et 291-2012 (Camion et rétrocaveuse) et financement du règlement 350-2017 (route 352)

8. A) Renouvellement des assurances avec la MMQ.
B) Offre d'assurance supplémentaire de la MMQ.

9. Adoption du règlement 353-2018 ayant pour objet de remplacer le CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE.

10. A) Confirmation de l'entente avec le directeur général
B) CPA/Cotisation 2018.

11 A) Nomination du chef aux opérations du service d'incendie de Sainte-Thècle.
B) Adoption du rapport annuel du service d'incendie.

12 A) Premiers répondants/ouverture de poste
B) Rencontre avec le SSSS pour les premiers répondants

13 Coop d'habitation /demande d'appui des maires de la MRC de Mékinac pour déposer le projet de la phase II dans le cadre du Fonds des Régions Desjardins.

14 Réparation des bandes du Dek Hockey, installation d'un puisard, demande un espace de rangement et l'installation d'une laveuse/sécheuse

15 A) Projet croque-livres et coffre à jouet
B) Projet de parc sur la rue Piché

16 Jardinières et fleurs/offre de service (Même prix que 2017).

17 Comité organisateur du concours de Lipsyng/demande d'utilisation de la salle Aubin gratuitement.

18 A) Fondation MIRA/demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte sur la voie publique.
B) La randonnée Jimmy Pelletier/demande d'autorisation de passage

19 Comité culturel/paiement d'une partie de l'atelier de danse Hip-Hop.

20 France Lafond/demande de commandite du prix de location de la salle Aubin pour l'organisation d'un souper bénéfice au profit de l'équipe de la Boulangerie Germain du relais pour la Vie.

21 Laurence Poiré pose sa candidature pour le poste de sauveteur de la plage du parc Saint-Jean-Optimiste.

22 Programme des baux de villégiatures/choix de travaux

23 ARPE-Québec/Écocentre

24 Marco Bacon demande d'acheter une partie de terrain de la municipalité sur la rue Notre-Dame (Terrain ancienne usine Groleau).

25 Vente du slasher.

26 Période de questions de l'assistance.

27 Affaires nouvelles:
a. Demande d'aide financière de Belle à Croquer

28 Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-02-027: Adoption du procès-verbal de la séance du mois de janvier 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de janvier 2018

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOTQ nous demande de fixer un règlement sur la rémunération des élus de la MRC. Pour les municipalités dotées d'un règlement sur la rémunération antérieur au 1er janvier 2018, ces règlements continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'ils soient modifiés.

Ministre du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec.

Le MDDELCCCQ nous informe que l'indexation pour les redevances pour l'année 2018 régulière exigibles sont de 12.21$ la tonne métrique (2017/12.03$) pour les redevances supplémentaire exigible 10.36 (2017/ 10.21$) et les redevances totales sont de 22.57$ la tonne métrique en 2018.

M.R.C. Mékinac

Le MRC de Mékinac nous informe de son nouveau service de développement économique. Ce service servira l'intégration du développement économique au sein de la structure même de la MRC vise à faciliter le travail, éviter à certains moments le dédoublement et ce avec le souci d'offrir un service efficace et rapide pour le client.

Mutuelle des Municipalités du Québec

Un montant de 1 950 $ sera versé à notre compte. Ce montant correspond à la 9e ristourne consécutive de la MMQ.

Opération Nez Rouge de Mékinac

ONRM nous envoie le bilan 2017. Dans ce bilan nous constatons que 177 raccompagnements ont été effectués cette année comparativement à 149 l'an passé.

Société d'Habitation du Québec

La SHQ nous envoie les lettres patentes qui assureront la création de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac.

RÉSOLUTION : 2018-02-028: Dépôt de la correspondance de janvier 2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-02-029: Approbation des comptes de janvier 2018

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier 2018 au montant de 313 186.27 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Michel Rheault félicite Caroline Poisson et Julie Bertrand pour leur implication dans l'organisation du Noël des Enfants.

RÉSOLUTION : 2018-02-030 : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 193 600 $ qui sera réalisé le 13 février 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 193 600 $ qui sera réalisé le 13 février 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	**Pour un montant de $**
248-2007	67 900 $
287-2012	52 000 $
291-2012	52 900 $
350-2017	918 770 $
350-2017	102 030 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 350-2017, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS COUTURE, APPUYÉ PAR CAROLINE POISSON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 février 2018;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	**136 300 $**	
2020.	**140 800 $**	
2021.	**117 700 $**	
2022.	**121 600 $**	
2023.	**125 600 $**	**(à payer en 2023)**
2023.	**551 600 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 350-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2018-02-031: Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	5 février 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0040 %
Montant :	1 193 600 $	Date d'émission :	13 février 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 février 2018, au montant de 1 193 600 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

136 300 $	3,00400 %	2019
140 800 $	3,00400 %	2020
117 700 $	3,00400 %	2021
121 600 $	3,00400 %	2022
677 200 $	3,00400 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,00400 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

136 300 $	2,00000 %	2019
140 800 $	2,30000 %	2020
117 700 $	2,45000 %	2021
121 600 $	2,65000 %	2022
677 200 $	2,80000 %	2023

Prix : 98,81800 Coût réel : 3,02783 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

136 300 $	3,11000 %	2019
140 800 $	3,11000 %	2020
117 700 $	3,11000 %	2021
121 600 $	3,11000 %	2022
677 200 $	3,11000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,11000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE MEKINAC-DES CHENAUX est la plus avantageuse;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de CD DE MEKINAC-DES CHENAUX pour son emprunt par billets en date du 13 février 2018 au montant de 1 193 600 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 248-2007, 287-2012, 291-2012 et 350-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Renouvellement des assurances de la municipalité avec la MMQ

Ce sujet est reporté; car nous n'avons pas encore reçu le renouvellement de la MMQ.

Rés. 2018
02-032: MMQ/offre d'assurance supplémentaire

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des offres pour les protections additionnelles d'assurance et de l'explication de la clause de règle proportionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle décline offre de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour les protections supplémentaires suivantes : Tremblement de terre, inondation, Umbrella, frais de justice, et la loi C-21.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-02-033 : RÈGLEMENT 353-2018 : Règlement ayant pour objet de remplacer CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THECLE

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le RÈGLEMENT 353-2018 : Règlement ayant pour objet de remplacer CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THECLE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-034: Entente avec le directeur général

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle confirme l'entente avec le directeur général allant du 1 janvier 2016 au 21 février 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-035: CPA/Cotisation 2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la cotisation 2018 de la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au montant de 1 096.26 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-036: Nomination du chef aux opérations du service d'incendie de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que M. Yvan Francoeur a été nommé chef aux opérations par intérim du service d'incendie de Sainte-Thècle en juin 2017 pour une période de six mois;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été affiché a l'interne par Christian Paré, directeur de la SISEM, pour trouver parmi les pompiers un chef aux opérations du service d'incendie de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que trois personnes ont donné les noms pour être chef aux opérations du service d'incendie de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'une seule personne a les qualifications et la formation nécessaires pour occuper ce poste immédiatement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Stéphane Magnan comme Chef aux opérations pour le service d'incendie de Sainte-Thècle et il débutera cette nouvelle fonction le 1er mars 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-037: Adoption du rapport annuel et le bilan du directeur incendie pour le service d'incendie de Sainte-Thècle

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport annuel le bilan préparer par le directeur du service d'incendie pour la SISEM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-038: Premiers répondants /ouverture de postes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle ne dispose que d'un seul premier

répondant;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire fournir un meilleur service à la population en embauchant de nouveaux premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- affiche le poste de premiers répondants afin de trouver 3 nouveaux candidats.
- Les des premiers répondants seront rémunérés au tarif du salaire minimum pour la formation plus les frais de transport et de repas.
- Le salaire des premiers répondants sera de 25.00 $ par intervention à compter du 5 février 2018.
- Demande à la SSSS que seulement les priorités 0-1 soient affectées à nos premiers répondants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rencontre avec le SSSS pour les premiers répondants

Cette rencontre aura lieu à la salle du conseil municipal le lundi 12 mars 2018 de 9 heures à 12 heures. Tous les membres du conseil sont invités à cette rencontre.

Rés. 2018
02-039: Coopérative de Solidarité en habitation/demande d'appui des maires de la MRC de Mékinac pour déposer le projet de la phase II dans le cadre du Fonds des Régions Desjardins

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité en habitation de Sainte-Thècle désire agrandir la Villa des Lacs;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité en habitation de Sainte-Thècle a besoin d'argent pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité en habitation Sainte-Thècle désire déposer une demande dans le Fonds des Régions Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- demande un appui des maires de la MRC de Mékinac afin de déposer le projet de la phase II de la Coopérative de Solidarité en habitation de Sainte-Thècle pour l'agrandissement de la Villa des Lacs dans le cadre du Fonds des Régions Desjardins.

- Désigne Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, comme personnes autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au

projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-040: Réparation des bandes du Dek Hockey, installation d'un puisard, demande d'un espace de rangement et installation d'une laveuse/sécheuse

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes jouent au dek hockey durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT que le Dek Hockey a besoin de réparations pour assurer la sécurité des joueurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de réparer les bandes et d'installer un puisard pour le Dek Hockey et d'en payer les frais.
- Accepte de construire un espace de rangement et d'installer les équipements pour une laveuse/sécheuse et ce conditionnellement à ce que Dek Hockey Mékinac paie les matériaux pour ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-041: Projet croque-livres et coffre à jouets

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le prêt d'un croque-livres de la Maison de Familles afin de l'installer dans le kiosque en face du presbytère.
- Accepte de construire un coffre à jouets et de l'installer au parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-02-042: Présentation un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour la mise à niveau des infrastructures du terrain de tennis et du Dek-Hockey

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

- **QUE la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la présentation du projet de mise à niveau des infrastructures du terrain de tennis et du Dek-Hockey au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;**

- **QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Thècle à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;**

- **QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désigne madame Julie Veillette, directrice des projets spéciaux comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jardinières et fleurs/offre de service

Le conseil demande de vérifier les prix.

Rés. 2018
02-043: Comité organisateur du concours de Lipsyng/demande d'utilisation de la salle Aubin gratuitement

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au comité organisateur du concours de Lipsyng de l'école Masson qui aura lieu le vendredi 13 avril 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-044: Fondation MIRA/demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte sur la voie publique

CONSIDÉRANT que la Fondation MIRA désire effectuer une collecte sur la voie publique de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que l'argent amassé servira à financer l'entraînement de chiens qui sont par la suite remis gratuitement à des personnes ayant un handicap visuel, physique ou à des jeunes atteints d'un trouble du spectre de l'autisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la fondation MIRA à effectuer une collecte sur la voie publique, le 12 mai 2018, à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-045: La randonnée Jimmy Pelletier/demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT que la randonnée Jimmy Pelletier passera dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le responsable de la randonnée Jimmy Pelletier nous demande l'autorisation de circuler sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le passage de la randonnée Jimmy Pelletier sur le territoire de notre municipalité, selon l'itinéraire proposé entre le 28 juin et le 2 juillet 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-046: Comité culturel/paiement d'une partie de l'atelier de danse Hip-Hop

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la différence entre les frais de l'atelier de danse Hip-Hop moins le montant payé par les participants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-047: France Lafond/demande de commandite du prix de location de la salle Aubin pour l'organisation d'un souper bénéfice au profit de l'équipe de la Boulangerie Germain pour le Relais de la Vie

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à l'équipe de la Boulangerie Germain pour le Relais de la Vie afin d'organiser une souper bénéfice, le 23 février 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-048: Laurence Poiré pose sa candidature pour le poste de sauveteur de la plage du parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que Laurence Poiré a envoyé son curriculum vitae pour le poste de sauveteur de plage;

CONSIDÉRANT que Laurence Poiré occupe le poste de sauveteur de la plage du parc Saint-Jean-Optimiste depuis 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Laurence Poiré comme sauveteur de la plage du parc Saint-Jean-Optimiste pour la

saison estivale 2018 aux mêmes conditions que l'année 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-049: Programme des baux de villégiatures/choix de travaux

CONSIDÉRANT que la municipalité peut bénéficier d'une aide financière de 34 000 $ dans le programme des baux de villégiatures de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité a beaucoup de travaux à effectuer sur les chemins du domaine public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle présente un projet dans le cadre du programme des baux de villégiatures pour les travaux suivant :

- Le dynamitage d'une courbe sur le chemin du Tour-du-Lac-Vlimeux.
- La coupe de branche sur le chemin du Lac-Bouton.
- Le gravelage d'une partie du chemin Joseph-Saint-Amant.

- Le directeur général, Louis Paillé, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité cette demande d'aide financière avec la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-050: ARPE-Québec/Écocentre

CONSIDÉRANT que ARPE-Québec nous demande de devenir un pour de dépôt officiel (PDO) des produits électroniques;

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie récupe présentement les produits électroniques de notre Écocentre;

CONSIDÉRANT que le service de la Régie est satisfaisant pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désire continuer à faire affaire avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) pour le recyclage des produits électroniques dans notre Écocentre et n'adhère pas au service de ARPE-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-051: Marco Bacon demande d'acheter une partie de terrain de la municipalité sur la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que Marco Bacon désire acheter un terrain de la municipalité sur la rue Notre-Dame d'environ 100 mètres par 100 mètres;

CONSIDÉRANT que Marco Bacon nous demande le prix d'achat pour cette superficie;

CONSIDÉRANT que le directeur du service d'évaluation de la MRC de Mékinac estime à 1.10$ le mètre carré pour la vente de terrain industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de vendre un terrain sur la rue Notre-Dame à M. Marco Bacon et ce au coût de 1.10 $ du mètres carrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-052: Vente du slasher

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Rescinde la résolution 2017-12-416 qui octroyait le slasher à M. Charles Lapointe puisse que ce dernier ne nous a jamais répondu à l'effet qu'il l'achetait ou non après mainte tentative de le rejoindre.

- Vend à Mike Éthier qui avait fait la deuxième offre la plus cher pour l'achat du slasher soit un montant de 1 100. $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Michel Rheault demande si le puisard qui sera installé pour le dek hockey ruissellera vers le lac Croche. Il informe le conseil que les chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle appuie la fondation MIRA et seront en charge de la collecte sur la voie publique. Il informe le conseil qu'un montant de 18 236 $ a été recueilli par la Maison des Familles pour le projet Partage afin de remettre des vêtements aux enfants des familles à faibles revenus.

Bernard Bourassa demande si le dynamitage sur le chemin du Tour-du-Lac-Vlimeux se fera cette année.
Yvon Goulet pose une question concernant le départ du directeur général.

AFFAIRES NOUVELLES :

a) Belle à Croquer/demande d'aide financière.

Rés. 2018
02-053: Belle à Croquer/Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que Belle à Croquer désire agrandir son entreprise et ainsi consolider 4 emplois;

CONSIDÉRANT que suite à cet agrandissement Belle à Croquer embauchera 2 personnes de plus;

CONSIDÉRANT que cette demande d'aide financière cadre dans la politique du conseil municipal pour la création d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 5 000. $ à l'entreprise Belle à Croquer pour l'agrandissement de son entreprise et la création de 2 nouveaux emplois. Ce montant sera versé à la fin des travaux et à l'embauche de nouveaux employés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-02-054 : Lever de la séance

À 20h25, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 mars 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Bertin Cloutier, conseiller

Sont absents :

Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2018-03-055 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-03-056: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. A) Présentation du projet de règlement modifiant le règlement 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux.
B) Avis de motion modifiant le règlement 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux.
C) Demande au Ministère des Transports, du développement durable et de l'électrification des Transports pour traverse et passage de motoneiges

8. Nomination des chemins suivants : 14è avenue du Lac-Croche Sud et 15è avenue du Lac-Croche Sud.

9. Renouvellement des assurances avec la MMQ.

10. Approbation des prévisions budgétaires 2018 d'OMH de Mékinac.

11. A) Nomination des membres du comité d'embauche pour les étudiants.
B) Tarification camp de jour été 2018 et frais de garde.
C) Programme d'assistance financière d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées de l'URLS.
D) Programme Desjardins Jeunes au Travail.
E) Croque-livres au parc Saint-Jean-Optimiste.
F) MRC de Mékinac offre de cours de tennis pour le camp de jour.

12. Tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins.

13. Projet PADF – Amélioration du chemin Joseph-Saint-Amant.

14. A) ADMQ/Congrès 2017
B) COMAQ/Formation
C) 13è Rencontre annuelle en loisir municipal

15. La Fête Nationale 2018

16. Jardinières et fleurs/offre de service. (Même prix que 2017).

17. Demande de soumissions sur invitation pour changer les fenêtres et une porte de l'Hôtel de Ville.

18. Achat :
   A) Eau potable : CWA offre de service d'installation d'une sonde pour le niveau du réservoir d'eau potable et pour la réfection de la chambre de vanne du réservoir
   B) Cancoppas offre de service d'un système d'alarme Module pour la station de surpression d'eau potable (FEPTEU)
   C) Nouveau contrat avec TELUS et installation d'internet à la caserne.
   D) Garage municipal installation de 5 chaufferettes pour remplacer la

fournaise existante.

E) Achat d'une remorque.

19. Salle Aubin :

A) Fabrique de la Paroisse Saint-Cœur-de-Marie demande la gratuité de la salle Aubin pour l'inauguration officielle de la nouvelle paroisse le 10 juin.

B) La Troupe du Caméléon demande la gratuité de la salle Aubin pour la présentation d'une pièce de théâtre les 11, 12, 13, 19 et 20 mai 2018.

C) La Rentrée scolaire accessible demande la gratuité de la salle Aubin le 27 juin 2018 pour la vente de matériel scolaire à prix populaire.

20. Vente du camion Ford F-250 année 2002.

21. A) Association forestière de la vallée du St-Maurice/distribution d'arbres.
B) Publicité dans le Nouvelliste

22. Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite demande d'aide financière.

23. Sonia Bélanger demande un accord de la municipalité pour aménager un service de garde en milieu familial au 110 rue Notre-Dame.

24. Don à la coop de Santé.

25. Période de questions de l'assistance.

26. Affaires nouvelles:

27. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-03-057: Adoption du procès-verbal de la séance du mois de février 2018

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de février 2018

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec

Le MTMDETQ nous envoie un accusé de réception pour notre résolution 2018-01-008 « Exemption du dépôt de garantie ».

Ministre des Finances du Québec

Monsieur Carlos Leitao, Ministre des Finances accuse réception de la copie de la résolution au sujet du forum des communautés forestières de 2017.

Belle à Croquer

Mme Valérie Buist de Belle à Croquer nous remercie pour l'aide financière que nous lui avons accordé.

Cabinet du Premier Ministre

Le Premier ministre du Canada accuse réception de la copie de la résolution au sujet du forum des communautés forestières de 2017.

Cabinet du Ministre des forêts, de la Faune et des Parcs

Le CMFFP accuse réception de la copie de la résolution au sujet du forum des communautés forestières de 2017.

Cabinet de la Ministre du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Le CMDDELCCC accuse réception de notre résolution 2018-01-014 concernant le financement des nouvelles responsabilités pour les milieux humides.

Le CMDDELCCC accuse réception de la copie de la résolution au sujet du forum des communautés forestières de 2017.

Carrefour Emploi de Mékinac

Le CEM nous envoie un communiquer de presse concernant le lancement de plusieurs entreprises-étudiantes à l'école secondaire Paul-Le jeune. L'école compte environ 10 entreprises-étudiantes de différent niveau qui voit le jour rassemblant pas moins de 50 élèves.

Curriculum Vitae

Monsieur Erik Vaillancourt de Sainte-Thècle offre ses services comme journalier.

Monsieur Eric Francoeur de Sainte-Thècle nous offre ses services comme journalier

Écobois

Écobois est une entreprise fondée par les étudiants de l'école secondaire Paul-Le-jeune en 2016 et consiste à récupérer du bois, sous formes de planches ou de rondins, afin de créer des sous-verres et des bougeoirs.

Héma-Québec

Héma-Québec nous informe de la prochaine date de la collecte soit le, 14 mars prochain à la Salle Aubin. L'objectif est de 90 donneurs.

Office de la Protection du Consommateur

L'OPC nous informe sur les modifications règlementaires relatives au commerce itinérant. Dès le 1er mai le permis sera exigé dès qu'un commerçant itinérant conclut des contrats avec des consommateurs pour vendre des biens ou des services de 100$ ou plus.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

La RGMRM nous envoie un communiqué pour diffusion afin d'inviter la population à augmenter ses efforts pour adopter une bonne habitude de récupération.

La RGMRM nous envoie le bilan de 2016. Dans ce bilan nous constatons une baisse des ordures ménagères de 2017 à 2016 de plus de 1 191 tonnes.

Union Vie compagnie mutuelle d'assurance

UV nous envoie une lettre pour la terminaison de notre contrat d'assurance collective.

RÉSOLUTION : 2018-03-058: Dépôt de la correspondance de février 2018

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de février 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-03-059: Approbation des comptes de février 2018

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février 2018 au montant de 225 612.36 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question

Le maire présente le projet de règlement 355-2018 modifiant le règlement 323-2015 concernant la circulation des véhicules hors route (motoneige) sur les chemins publics, à la séance du 5 mars 2018, aux gens présents afin de permettre la circulation des motoneiges sur plusieurs rues de la municipalité.

AVIS DE MOTION

Suite à la présentation du projet de règlement 355-2018 modifiant le règlement 323-2015 concernant la circulation des véhicules hors route (motoneige) sur les chemins publics à la séance du 5 mars 2018. Jean-François Couture donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 323-2015 concernant la circulation des véhicules hors route (motoneige) sur les chemins public

Rés. 2018
03-060: Demande au Ministère des Transports, du développement durable et de l'électrification des Transports pour la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur la route 153

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thècle désire donner un accès aux motoneiges à la station-service, aux restaurants et au sentier fédéré du club de motoneiges de la Mauricie;

ATTENDU que plusieurs propriétaires de motoneiges nous demandent de pouvoir avoir accédé à ces services sans être obligé de mettre leur motoneige dans une remorque pour faire quelque centaines de mètres;

ATTENDU que la motoneige crée une activité économique importante dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports, du développement durable et de l'électrification des Transports d'autoriser

- Une traverse de motoneiges de la rue Notre-Dame à l'intersection de la rue Veillette
- Une traverse de motoneiges de la rue Saint-Jacques à l'intersection de la rue Vallée
- Le passage de motoneiges sur la rue Saint-Jacques de l'intersection de la rue Saint-Jean jusqu'au numéro civique 739 rue Saint-Jacques. Longueur 165 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-061: Nomination de routes

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme officiellement les routes suivantes :

- 14è avenue du Lac-Croche Sud
- 15è avenue du Lac-Croche Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-062 : Renouvellement des assurances de la municipalité avec la MMQ

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Mutuelle de Municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité pour un montant de 54 647 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-063 : Approbation des prévisions budgétaires 2018 de l'OMH de Mékinac

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit approuver le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac pour la gestion de l'immeuble sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a une quote-part à payer sur le déficit d'opération de cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve le budget de l'OMH de Mékinac pour l'année 2018 pour l'immeuble de Sainte-Thècle comme suit :

	2018
Revenus	81 722
Dépenses	
Administration	17 774
Concierge et entretien	20 870

Énergie, taxes, assurances,	27 892
Améliorations/modernisation	6 200
Financement	13 222
Services à la clientèle	6 172
Total des dépenses	107 813
Déficit (surplus)	-26 091
Contributions	
Société Habitation Québec	23 482
Municipalité	2 609

- s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés(RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-064: Nomination du comité d'embauche pour les étudiants

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme

- Julie Veillette pour faire l'évaluation des étudiants qui seront embauchés pour le camp de jour.
- Jean-Yves Piché fera l'évaluation des étudiants qui seront embauchés pour l'entretien des parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-065: Participation animation et loisirs/ tarif 2018

CONSIDÉRANT que les localités de Mékinac chargent près de 200 $ par enfant pour le service d'animation (camp de jour);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant d'inscription pour ce service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle établisse les tarifs suivants pour le service d'animation saison estivale 2018 :

1 º Les frais d'inscription pour les activités de 9h à 16h seront de 125 $ pour le premier enfant, 100 $ pour le deuxième enfant de la même famille, 75 $ pour le troisième enfant

de la même famille et gratuit pour les autres enfants de la même famille pour l'été dont les parents sont résidents et/ou propriétaires à Sainte-Thècle et ces montants sont doublés pour les enfants dont les parents ne sont pas résidents et n'ont pas de propriété à Sainte-Thècle. Le camp de jour débutera le 26 juin 2018 jusqu'au 10 août 2018 soit pour une période de sept (7) semaines. (Même famille ou même adresse civique).

2 ^{o} offre de services au Parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2018, à savoir, un service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 moyennant sept (7 $) dollars par jour par enfant.

3 ^{o} Retard après 17h30, une pénalité de 1$ aux 5 minutes sera imposée aux parents retardataires.

4 ^{o} Tarif journalier pour le service d'animation pour la saison estivale 2018:

- Tarif journalier : 12,00 $ par jour
- Tarif à la semaine : 50.00 $ par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-066: Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT qu'une demande nous est faite par un parent pour que son fils bénéficie de l'accompagnement d'un animateur afin de profiter du camp de jour offert par la municipalité durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT qu'URLS de la Mauricie a un programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées à l'URLS de la Mauricie pour la saison estivale 2018 et autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-067: Programme Desjardins Jeunes au Travail

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au Travail pour l'embauche d'un étudiant pour comme animateur au camp de jour et autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire

trésorier, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-068: Croque-livres au parc Saint-Jean-Optimiste

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète un croque-livres pour installer au parc Saint-Jean-Optimiste au coût de 210.00 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-069: MRC de Mékinac offre de cours de tennis pour le camp de jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle décline l'offre de la MRC de Mékinac pour des cours de tennis qui auraient été donnés lors du camp de jour; car les participants sont trop jeunes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-070: Tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue le pavillon Desjardins pour la période des fêtes aux personnes suivantes suite au tirage au sort :

- Le 24 décembre 2018 : La famille de Suzanne Magnan
- Le 25 décembre 2018 : La famille de Micheline Groleau
- Le 30 décembre 2018 : La famille de Caroline Goyette
- Le 1er janvier 2019 : La famille de Carole Magnan

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-071: Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT que le chemin Joseph-Saint-Amant a besoin d'être améliorer pour assurer la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que ce chemin est sur les terres publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des

forêts (PADF) :

- Pour le rechargement d'une partie du chemin Joseph-Saint-Amant.
- Autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier à signer tous documents concernant cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-072: ADMQ congrès 2018

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à assister au congrès 2018 de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 13, 14 et 15 juin 2018. Les frais d'inscription et de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-073: COMAQ/Formation

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale adjointe à assister à une formation de la COMAQ sur la maitrise du processus de préparation budgétaire et le programme triennal d'immobilisation qui aura lieu à Trois-Rivières le 14 juin 2018. Les frais d'inscription et de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-074: 13è Rencontre annuelle en loisir municipal

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Caroline Poisson, conseillère ou Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à assister à la 13è Rencontre annuelle en loisir municipal qui aura lieu Saint-Étienne-des–Grès le 25 avril 2018. Les frais d'inscription et de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La Fête Nationale 2018

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2018
03-075: Jardinières et fleurs/offre de service

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Centre Jardin Multi-

Fleurs comme suit :

- Pour la fourniture de 45 jardinières, 4 balconnières, et 2 sacs d'engrais au montant de 3 110.70 $ plus les taxes applicables.

- Pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts de la municipalité au montant de 4 800.00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-076: Demande de soumission sur invitation pour changer les fenêtres de l'Hôtel de Ville-phase III

CONSIDÉRANT que le conseil a décidé en caucus d'inviter deux entrepreneurs pour la phase III du changement des fenêtres de l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions sur invitation à 2 entrepreneurs pour la phase III du remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-077: Eau potable: CWA offre de service d'installation d'une sonde pour le niveau du réservoir d'eau potable et pour la réfection de la chambre de vanne du réservoir

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte l'offre de CWA au montant de 3 940.00 $ plus les taxes applicables pour la fourniture et l'installation d'une sonde dans le réservoir d'eau potable afin de vérifier le niveau de l'eau.
- Accepte l'offre de CWA au montant de 9 600.00 $ plus les taxes applicables pour la réfection de la chambre de vanne du réservoir d'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-078: Cancoppas offre de service d'un système d'alarme Module pour la station de surpression d'eau potable (FEPTEU)

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Cancoppas au montant de 2 214.42 $ plus les taxes applicables pour la fourniture et l'installation d'un alarme Module pour la station de surpression d'eau potable dans le cadre du programme FEPTEU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nouveau contrat avec TELUS et installation d'internet à la caserne.

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Garage municipal : installation de 5 chaufferettes pour remplacer la fournaise existante

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Achat d'une remorque

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2018
03-079: Fabrique de la Paroisse Saint-Cœur-de-Marie demande la gratuité de la salle Aubin, le 10 juin, pour l'inauguration officielle de la nouvelle paroisse

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter à la Fabrique de la Paroisse Saint-Cœur-de-Marie gratuitement de la salle Aubin, le 10 juin 2018, pour l'inauguration officielle de la nouvelle paroisse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-080: La Troupe du Caméléon demande la gratuité de la salle Aubin pour la présentation d'une pièce de théâtre

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer la salle Aubin à la troupe du Caméléon à 50% du cout habituel, soit 75.00 $ plus taxes par soirée pour les 11, 12, 13, 19 et 20 mai 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-081: La Rentrée scolaire accessible demande la gratuité de la salle pour la vente de matériel scolaire à prix populaire

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à La Rentrée scolaire accessible pour la vente de matériel scolaire à prix populaire, le mercredi 27 juin 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-082: Vente du camion Ford F-250 année 2002

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vend un camion Ford F-250 de l'année 2002 à Jean-Marc Béland de Pièces d'autos St-Tite s.n.c. au montant de 500.00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-083: Association forestière de la Vallée du St-Maurice/distribution d'arbres

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St- Maurice, dans le cadre du MAF 2017 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-084: Publicité dans le Nouvelliste

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité dans le cahier spécial du Nouvelliste pour le mois de l'arbre comme l'année dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite demande d'aide financière

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2018
03-085: Sonia Bélanger demande un accord de la municipalité pour aménager un service de garde en milieu familial au 110 rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que Sonia Bélanger veut être reconnu par le centre de la petite enfance «Les Soleils de Mékinac» dans son immeuble;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences du Ministère de la Famille et du Centre de la petite enfance, Sonia Bélanger doit avoir l'accord de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle est d'accord avec le projet Sonia Bélanger d'aménager un service de garde en milieu familial au 110, rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
03-086: Don à la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse le montant reçu de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle, soit la somme de 20 000 $, à la Coopérative de de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Jocelyne Gervais demande si l'OMH paie des taxes municipales, si Cédart-Tech paie des taxes municipales.

Yvon Goulet demande s'il est vrai que la municipalité va installer un drain dans le Carré Cloutier. Il informe le conseil qu'il y a beaucoup de gens qui circulent sur les terrains de la municipalité derrière sa propriété.

Marcel Veillette demande si c'est la municipalité qui a installé un ruban sur une propriété de la rue Masson.

Affaires nouvelles :

A) Bertin Cloutier demande de vérifier les numéros civiques de la rue Saint-Jacques et du chemin Saint-Pierre Nord.
B) Faire réparer les lumières de rues sur les rues Place Optimiste et Bédard

Rés. 2018-
03-087: Levée de la séance

À 20h37, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____	_____
Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 3 avril 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :

Jacques Tessier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2018-04-088 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-04-089: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses.

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement 355-2018 modifiant le règlement 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux.

8. A) Rappel au travail des employés aux travaux publics.
B) Embauche d'étudiants pour le service d'animation et l'entretien des parcs pour l'été 2018. (Micro-onde et appareil photo)

9. A) Affichage du poste de directeur-préventionniste en incendie dans le cadre de l'entente SISEM.
B) Demandes du service d'incendie de Sainte-Thècle.

10. Demande de dérogation mineure pour le 1 625, chemin Saint-Georges Sainte-Thècle.

11. A) Soumission pour le remplacement des fenêtres et d'une porte de l'Hôtel de Ville.
B) Hôtel de Ville/installation d'un VPN pour contrôler le système de chauffage.

12. A) Réseau Biblio/Journée d'accueil et d'information pour les élus municipaux.
B) Bibliothèque municipale/demande d'un accès informatique supplémentaire
C) Aide financière de la Caisse populaire pour achat de livres.

13. FEPTEU/Confirmation que tous les contrats de construction ont été octroyés.

14. Garage municipal/remplacement du système de chauffage.

15. MRC de Mékinac/Offre de conférence sur la consommation de l'eau potable.

16. Location d'une toilette mobile.

17. Achat d'un tracteur à gazon.

18. Société d'infrastructure de Mékinac/demande de versement de l'aide financière.

19. Terrain de soccer.

20. La Fête Nationale 2018.

21. Réorganisation municipale du bureau.

22. Mandat à l'ingénieur de la MRC pour le prolongement d'aqueduc sur le chemin Saint-Michel Sud.

23. Demande d'aide financière de l'équipe de hockey les Mustangs de Mékinac

Midget A.

24. Période de questions de l'assistance.

25. Affaires nouvelles:

A) Site internet de la municipalité
B) Participation à la journée de la famille
C) Modification d'adresse civique sur le chemin Saint-Pierre Nord.

26. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-04-090: Adoption du procès-verbal de la séance du mois de mars 2018

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de mars 2018

Ministère des Transport du Québec

Le MTQ nous informe qu'un montant de 1 682$ sera déposé à notre compte. Ce montant est dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté.

Ministère du développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Le MDDELCCCQ nous envoie un accusé de réception pour la demande de la Ferme Thèc-Lait S.E.N.C. demandant le certificat d'autorisation pour l'augmentation de la production annuelle de phosphore d'un lieu d'élevage de bovins laitiers-demande d'information.

Ministère de la Sécurité Publique du Québec

Le MSPQ nous informe que pour bénéficier des provisions prévues à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie en matière d'exonération des responsabilités, notre municipalités et MRC doivent acquitter leurs engagements prévus au plan de mise en œuvre du schéma**.**

AQDR Mékinac

L'AQDR Mékinac nous envoie leur bulletin Rayonnement intitulé Vivre le Printemps.

Carrefour Emploi de Mékinac

Le CEM souligne avec succès la soirée atelier-conférence dans le cadre de la journée de la femme.

Cap Excavation Inc.

Cap Excavation nous demande une attestation municipale afin de pouvoir exploiter les terres de Monsieur Naud.

Claude Grenier ressources humaine Inc.

CGRH nous informe sur les services qu'il offre en matière de gestion des ressources humaines, relation de travail, formation, animation et coaching.

Femme de Mékinac

Les Femme de Mékinac nous informe de leur bulletin de liaison et nous invite à prendre une espace dans celle-ci afin de contribuer à financer sa diffusion.

Fondation de la SSS de l'Énergie

La FSSÉ nous demande une aide financière pour leur appareil d'échographie portatif et électrocardiographe.

Héma-Québec

Héma-Québec nous remercie pour le support que nous avons accordé lors de la dernière collecte de sang. La collecte a permis d'accueillir 79 donneurs.

La Mutuelle des municipalités du Québec

La MMQ nous informe que nous bénéficions d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pourvoir discrétionnaire.

MRC Mékinac

La MRC nous envoie deux avis de promulgation concernant d'adoption du règlement 2018-169 « Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC Mékinac » et 2018-168 « Règlement sur la gestion contractuelle ».

La MRC invite les municipalités à diffuser l'information aux propriétaires d'espaces commerciaux et industriels afin de mettre sur pieds un registre des espaces vacants à louer sur leurs territoires.

Mini-Scribe

Dans le Mini-Scribe on mentionne que la FQM a publié un Modèle de règlement sur la Gestion contractuelle pour les municipalités qui optent pour le montant maximum de 99 999.99$.

Office des Personnes Handicapées du Québec

L'OPHQ nous informe de la semaine québécoise des personnes handicapées, qui se tiendra du 1er au 7 juin 2018 sous le thème (ensemble bâtissons une société plus inclusive).

Relais pour la Vie

La Société canadienne du cancer (SCC) est fière de nous annoncer que lors de l'activité du 4 mars dernier un montant de 50 000$ a été amassé.

Tennis Québec

Tennis Québec nous invite à leur passage à l'École Masson le 6 avril prochain. Les élèves de l'école seront initiés au tennis dans le cadre de leur cours d'éducation physique et à la une saine alimentation dans le cadre d'une activité culinaire réalisé au service de garde.

Viridis Environnement

VE nous informe de la demande de Certificat d'autorisation pour un projet de valorisation agricole de matières résiduelles fertilisantes à Les Entreprise Mon-Ben.

RÉSOLUTION : 2018-04-091: Dépôt de la correspondance de mars 2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mars 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-04-092: Approbation des comptes de mars 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du

mois de mars 2018 au montant de 285 146.04 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

David Plamondon demande le résultat du sondage qui a été effectué en 2017 concernant les heures d'ouverture du camp de jour. Il demande des informations au sujet de la demande de Cap Excavation concernant les terres de M. André Naud.

RÉSOLUTION : 2018-04-093: Adoption du règlement 355-2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 355-2018 modifiant le règlement 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-094: Rappel au travail des employés aux travaux publics et les parcs

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Entérine l'embauche de Sylvain Magnan et Normand Boutet, préposés aux travaux publics, pour le lundi 23 avril 2018.
- Autorise l'embauche de Michel Genois, préposé aux travaux publics et aux conteneurs du garage municipal, selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-095 : Embauche des étudiants pour la période estivale

CONSIDÉRANT que les postes offerts sont quatre animateurs pour les parcs et deux préposés à l'entretien des parcs;

CONSIDÉRANT que les mêmes étudiants ont postulé sur les emplois qu'ils occupaient en 2017 et qu'ils ont été rencontrés, il est recommandé d'embaucher les étudiants suivants pour l'été 2018 :

Pour l'animation aux parcs : Alysen Duval, coordonnatrice et animatrice, Olivier Piché, Harmonie Joly-Bourdage, Frédérique Bacon animateur (trices) (5 jours/semaine)
Pour l'entretien des parcs et des débarcadères Guillaume Ricard et Jeffrey Malenfant;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection du Carrefour Jeunesse-Emploi pour le programme dans le cadre du projet Jeunes au Travail Desjardins 2018 devrait nommer

Olivier Piché qui agira comme animateur aux parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retienne l'embauche des personnes suivantes pour effectuer les tâches ci-après décrites:

Animation au parc Saint-Jean Optimiste : Alysen Duval, coordonnatrice/animatrice, son salaire horaire sera de 13.00 $, elle débutera son travail le 18 juin 2018 pour 8 semaines à raison de 35 heures/semaine. Pour Harmonie Joly-Bourdage, Frédérique Bacon et Olivier Piché (l'étudiant du Carrefour Jeunesse-Emploi), animateurs (trices), le salaire horaire sera de 12.00 $, ils débuteront leur travail le 26 juin 2018 pour 7 semaines à raison de 30 heures/semaine.

Entretien des espaces verts des parcs et surveillance des débarcadères: Guillaume Ricard, il débutera son travail : 11 juin 2018 ou selon disponibilité pour environ 8 à 10 semaines. Salaire horaire : 12.00 $.
et Jeffrey Malenfant, il débutera son travail : 18 juin 2017 ou selon disponibilité pour environ 8 à 10 semaines. Salaire horaire : 12.00 $.

2 ^{o} Les heures de formation faites en dehors de ces horaires seront rémunérés au taux indiqué au premier paragraphe.

Autorise l'achat d'un four micro-onde pour les animateurs du parc

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-096: Suivi SISEM

CONSIDÉRANT le poste vacant de directeur d'incendie de la SISEM;

CONSIDÉRANT l'entente actuelle relative au SISEM;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la SISEM ont adopté les prévisions budgétaires 2018 lesquelles prévoyaient le salaire du directeur d'incendie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a informé la SISEM de son départ pour le 31 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban à procéder à l'affichage du poste de directeur-préventionniste en incendie dans le cadre de l'entente SISEM pour la période allant jusqu'au 31 mars 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-097: Demandes du service d'incendie de Sainte-Thècle

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les items suivants pour le service d'incendie de Sainte-Thècle:

- Accès internet à la caserne avec TELUS
- Achat d'équipement d'identification
- Achat d'un casque pour le chef aux opérations
- La formation de 4 pompiers MDO
- Réparation du système électrique de la caserne par Daniel Durocher Inc. pour environ 3 000.00 $ plus taxes.
- Fit test pour faciale des appareils respiratoires conjointement avec les casernes 1 et 5.
- Vérification annuelle pour autopompe et camion-citerne avec pompe intégrée par Jacques Thibault au coût de 325.00 $ par camion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-098: Demande de dérogation mineure pour le 1625, chemin Saint-Georges, Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Madame Martine Bureau et Monsieur Éric Baril visant à construction d'un garage résidentielle excédant de 1,52 mètre la hauteur du bâtiment principal, le tout en dérogation de l'article 9.2 du règlement de zonage 337-2016;

CONSIDÉRANT que cette demande vise le remplacement d'un garage existant et est situé dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT que l'impact sur les propriétés voisines est inexistant;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et recommande de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 1625, chemin Saint-Georges à Sainte-Thècle :

- Autorise la construction d'un bâtiment complémentaire d'une hauteur de 1,52 mètre supérieur au bâtiment principal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-099: Soumission pour le remplacement des fenêtres et d'une porte de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a demandé des soumissions par invitation à deux entrepreneurs comme suit :

- Les Constructions François Groleau Inc.
- Pierre Naud Inc.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a reçu une seule soumission dont le montant est le suivant :

- Pierre Naud Inc. : 95 429.25 $ taxes incluses.
- Les Constructions François n'ont pas déposé de soumission.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la seule soumission reçue soit celle de Pierre Naud Inc., au montant de 95 429.25 $ taxes incluses pour la fourniture et la pose de fenêtres et d'une porte à l'Hôtel de Ville conformément au plan et devis préparés par Michel Pellerin, architecte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-100: Hôtel de Ville/Installation d'un VPN pour contrôler le système de chauffage

CONSIDÉRANT que l'offre d'Intégrair pour l'installation d'une connexion à distance, la fourniture du logiciel et la formation pour le système de chauffage de l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'Intégrair comme suit :

- L'installation d'un VNP facilitant la connexion à distance au système de télémétrie de l'Hôtel de Ville au montant de 685.00 $ plus taxes.
- La fourniture et la formation du Logiciel RC-Studio 3.0 au montant de 653.00 $ plus taxes.
- Le maintien et l'entretien de la connexion au coût de 30.00 par mois plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-101: Réseau Biblio/Journée d'accueil et d'information pour les élus municipaux

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Claudette Trudel-Bédard, conseillère, à assister à la journée d'accueil et d'information pour les élus municipaux qui aura lieu le 28 avril 2018 à Trois-Rivières. Les frais d'inscription et de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-102: Bibliothèque municipale/Demande d'un accès informatique supplémentaire

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale dispose d'accès informatiques avec le CRSBP sur les postes de travail;

CONSIDÉRANT que sur l'ordinateur de la responsable, il n'y a pas d'accès informatique avec le CRSBP;

CONSIDÉRANT que cet accès informatique supplémentaire avec le CRSBP faciliterait le travail des bénévoles lors des échanges de livres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'installation d'un accès informatique supplémentaire à la bibliothèque municipale au coût de 381.84 $ plus taxes par année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-103: Aide financière de la Caisse Populaire pour achat de livres

CONSIDÉRANT que la Caisse Populaire a accordé une aide financière de 750.00 $ à la municipalité pour faire l'achat de livres pour la bibliothèque;

EN CONSÉQUENC, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la responsable de la bibliothèque municipale à faire l'achat de livres pour le montant de l'aide financière reçue de la Caisse Populaire soit pour la somme de 750.00 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-104: FEPTEU/Confirmation que tous les contrats de construction ont été octroyés

CONSIDÉRANT que le MAMOT doit préparer le protocole d'entente pour notre programme FEPTEU;

CONSIDÉRANT que pour compléter ce protocole la municipalité doit confirmer que tous les contrats de construction ont été octroyés;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle confirme que tous les contrats de construction dans le cadre du volet 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) numéro de dossier du MAMOT 2016042.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-105: Garage municipal/remplacement du système de chauffage

CONSIDÉRANT les offres reçues comme suit :

- Jean-Louis Lajoie pour les travaux de réparation de conduit d'alimentation de chauffage à air pulsé au montant de 1 180.00 plus taxes.
- Daniel Durocher Inc. pour installer 5 chaufferettes de 5 KW au montant de 3 443.50 $ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Jean-Louis Lajoie pour la réparation de conduit d'alimentation du chauffage à air pulsé du garage municipal pour un montant de 1 180.00 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-106: MRC de Mékinac/ Offre de conférence sur la consommation de l'eau potable

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac offre la possibilité aux municipalités d'assister à une conférence de 90 minutes sur la consommation d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Jean-François Couture et Jean-Yves Piché à assister à La tournée/Conférence L'EAUGIC offert par la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-107: Location d'une toilette mobile

CONSIDÉRANT que Buromobil St-Maurice Inc. nous offre la location d'une toilette portative avec lavabo au même prix que 2017;

CONSIDÉRANT que l'an dernier l'installation d'une toilette portative près du bureau municipal a été très apprécié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue une toilette portative avec lavabo, distributeur de savon à main et papier à main pour une montant de 160.00 $ par mois plus 70.00 $ de transport (aller et retour) plus les taxes applicables de Buromobil St-Maurice Inc. pour la période du 1er juin au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-108: Achat d'un tracteur à gazon

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour la fourniture d'un tracteur à gazon comme suit :

- J.M. Sports Enr. pour un tracteur Cub Cadet au montant de 5 260.11$ taxes incluses
- Garage G. Champagne Inc. pour un tracteur Husqvarna au montant de 7 242.28 $ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle l'offre la plus basse soit celle de J.M. Sports Enr. au montant de 5 260.11 $ taxes incluses pour la fourniture d'un tracteur à gazon de marque Cub Cadet modèle rzts 54 fab kH avec ramasse herbe double.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-109: Société d'infrastructure de Mékinac/Demande de versement de l'aide financière

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle s'était engagée à verser à la Société d'infrastructure de Mékinac une somme 15 000 $ annuellement pour une période de 5 ans lors de la vente de l'ancien moulin à scie de Groleau Inc.;

CONSIDÉRANT que la Société d'infrastructure de Mékinac nous demande le 4ième versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à verser le 4ième versement de l'aide financière soit un montant de 15 000 $ à la Société d'infrastructure de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-110: Terrain de soccer

CONSIDÉRANT que les responsables de soccer Sainte-Thècle, lors de la rencontre du 2 octobre 2017, nous ont demandé d'effectuer quelques améliorations au terrain afin de rendre sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics estime à environ 3 000. $ le coût des améliorations à ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise les travaux d'amélioration du terrain de soccer tel que décrit dans l'estimé du directeur des travaux publics pour un montant d'environ 3 000 $.
- autorise l'envoie d'un instructeur de soccer à la formation de secourisme au frais de la municipalité.
- demande l'autorisation à la Commission Scolaire de l'Énergie d'améliorer la descente sur leur terrain donnant accès au terrain de soccer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La Fête Nationale 2018

Le conseil n'ayant pas trouvé d'organisme pour s'occuper de la Fête Nationale, il n'y aura pas d'activité pour la Fête Nationale à Sainte-Thècle.

Rés. 2018-04-111: Réorganisation municipale

CONSIDÉRANT que tel que convenu à sa convention de travail de Louis Paillé, directeur général, il y aura une réorganisation municipale de l'organigramme du bureau à compter du 29 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil désire entériner cette réorganisation immédiatement pour l'an prochain;

CONSIDÉRANT que le conseil a discuté de cette réorganisation en caucus et en est venu à un accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Nomme Louis Paillé, conseiller cadre, et ce à compter du 30 juin 2019 jusqu'au 21 février 2020.

- Nomme Valérie Fiset, directrice générale, et elle entrera en fonction le 30 juin 2019 en remplacement de Louis Paillé. Elle occupera les mêmes fonctions qu'actuellement plus de la direction générale.

- Nomme Julie Veillette, directrice générale adjointe et elle entrera en fonction le 30 juin 2019 en remplacement de Valérie Fiset. Elle occupera les mêmes fonctions qu'actuellement de directrice des projets spéciaux et remplacera la directrice générale en son absence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-112: Mandat à l'ingénieur de la MRC pour le prolongement d'aqueduc sur le chemin Saint-Michel Sud

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle prolongera le réseau d'eau potable

sur le chemin Saint-Michel Sud;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater un ingénieur pour préparer les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Mandate Patrice Bédard, ingénieur du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac, pour préparer les plans et devis pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud.
- Autorise Patrice Bédard, ingénieur, à préparer et à transmettre au MDDELCC une déclaration de conformité relative au prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud selon l'article 269 de la loi modifiant la LQE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-113: Demande d'aide financière de l'équipe de hockey les Mustangs de Mékinac Midget A

CONSIDÉRANT que l'équipe de hockey mineur Midget « A» Les Mustangs de Mékinac ira représenter la Mauricie aux championnats inter-régionaux (provinciaux);

CONSIDÉRANT que l'équipe de hockey nous demande une aide financière pour défrayer une partie des dépenses de ce tournoi;
CONSIDÉRANT qu'il y a trois jeunes hockeyeurs de la municipalité dans cette équipe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50.00 $ par hockeyeurs de la municipalité soit un total de 150.00 $ pour leur participation aux championnats inter-régionaux (provinciaux) qui aura lieu à Saint-Léonard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Stéphane Magnan, chef aux opérations du service d'incendie, demande si un conseiller municipal peut assister à leur formation afin de comprendre le travail d'un pompier et le bien fondé de leurs demandes.

David Plamondon pose une question concernant la réorganisation du bureau municipal.

Dannie Dionne demande si les bornes-fontaines du Carré Cloutier, Rang Saint-Georges, Chemin Saint-Pierre Nord et du secteur Hervey Jonction sont en fonction. Ces bornes-fontaines sont tous en fonction.

AFFAIRES NOUVELLES :

A) Nouveau site internet.
B) Journée des familles de Mékinac.
C) Modification d'adresse civique sur le chemin Saint-Pierre Nord.

Rés. 2018-04-114: Nouveau site internet

CONSIDÉRANT que le site internet de la municipalité n'est plus à jour et qu'il doit être refait;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix OZ Design pour la réalisation d'un nouveau site internet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de OZ Design pour faire la conception, la réalisation, l'intégration Web et l'activation sur serveur d'un nouveau site au coût de 7 473.38 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-115: Journée des familles de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Maison des familles de Mékinac organise une conférence de presse pour dévoiler la programmation de la Journée de familles de Mékinac :

CONSIDÉRANT que la Maison des familles de Mékinac nous demande de louer un kiosque pour la journée des familles de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise Claudette Trudel-Bédard à assister à la conférence de presse de la Maison des familles de Mékinac sur la journée des familles qui aura lieu le 9 avril 2018 à Saint-Adelphe.

- Accepte de louer un kiosque au montant de 30 $ lors de la Journée des familles de Mékinac, le 12 mai 2018 à Saint-Adelphe, des membres du conseil seront présents à ce kiosque pour vanter la qualité de vie dans notre localité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-116: Changement d'adresse sur le chemin Saint-Pierre Nord

CONSIDÉRANT que une section de la route 153 sur un coté de la rue les propriétés ont une adresse sur la rue Saint-Jacques et de l'autre côté de la rue les propriétés ont une adresse sur le chemin Saint-Pierre Nord;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire régulariser cette situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie les adresse des propriétés suivantes :

- Le 2340 chemin Saint-Pierre Nord est changé pour le 860 rue Saint-Jacques.
- Le 2350 chemin Saint-Pierre Nord est changé pour le 890 rue Saint-Jacques.
- Le 2370 chemin Saint-Pierre Nord est changé pour le 930 rue Saint-Jacques.
- Le 2380 chemin Saint-Pierre Nord est changé pour le 940 rue Saint-Jacques.

Un avis de changement d'adresse sera envoyé aux propriétaires concernés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-04-117: Levée de la séance

À 20 heures et 55 minutes, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 mai 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2018-05-118 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-05-119: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses.

6. Questions de l'assistance.

7. Présentation et adoption du rapport financier de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

8. Nomination du maire suppléant

9. Présentation du projet de règlement 356-2018 pour permettre la circulation des véhicules hors route (VTT) sur certains chemins municipaux et avis de motion.

10. A) Détermination des travaux de voirie à exécuter en 2018.
B) Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du Ministère des Transports.
C) Offre de Marcel Guimond pour calcium (abat-poussière)
D) Offre de Lebel Asphalte pour des reparations d'asphalte
E) PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus et qui l'ont été sur les routes de niveau 1 et 2

11. A) Adoption du rapport et du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, égout et des chaussées.
B) Mandat à l'ingénieur pour préparer un estimé des travaux à réaliser dans le cadre du programme sur la TECQ.
C) Autorisation de déposer une demande dans le cadre du programme de la TECQ
D) FEPTEU/Autorisation de signature du protocole d'entente.

12. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le 1930 Saint-Pierre Sud.

13. Demande d'appui de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour la téléphonie cellulaire.

14. A) Demandes du service d'incendie de Sainte-Thècle.
B) Embauche d'un directeur d'incendie pour la SISEM

15. Demande de Jean-Louis Martel, ingénieur, pour utiliser les chemins forestiers du Lac Thom jusqu'à la rue Saint-Jacques.

16. Vente du terrain lot 6 159 452

17. Adoption d'une politique de santé et sécurité au travail

18. Nomination de représentants municipaux sur le comité territorial de développement social de Mékinac.

19. Invitation : A) APSAM/rencontre SST
B) CAB/bénévole de l'année et Questions familles-ainées
C) Gala régional du 20è défi OSEntreprendre Mauricie
D) MRC de Mékinac/Rendez-vous ¨Pauvreté et exclusion sociale¨
E) MRC de Mékinac/rencontre d'information sur l'insalubrité des habitations

20. A) Achat d'équipement pour le club de baseball mineur

B) Achat d’une bannière déroulante
C) Achat de dépliants ¨carte du territoire¨
D) Achat de fleurs pour les bacs devant l’église
E) Achat d’une caméra pour le pavillon Desjardins

21. Demandes d’aide financière :
    A) De la Fondation de la SSS de l’Énergie
    B) Fondation québécoise du cancer
    C) Promotion Ste-Thècle Inc.
    D) Projet Enfant Nature
    E) Équipe de hockey les Mustangs Mékinac

22. Autres demandes :
    A) Café aux Cinq Sœurs Inc./fermeture de la rue Masson
    B) Demande d’extension pour l’enlèvement d’abri tempo
    C) Jenifer Gadomski demande une autorisation provisoire d’aller au parc Saint-Jean-Optimiste avec son chien pour son mariage.
    D) Le Grand Bazar du printemps
    E) Comité de protection des lacs de Ste-Thècle
    F) FADOQ demande d’un nouveau plancher

23. Yves Vallée demande de paiement de lunette de sécurité ajusté à sa vue.

24. Publicité dans le cahier spécial sur la MRC de Mékinac du Nouvelliste

25. Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant.

26. Embauche d’une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité et lors des évènements spéciaux, patrouille pour l’été et le Festival des Lacs et Forêts.

27. Embauche des étudiants pour les emplois d’été et Maison des Jeunes.

28. Remplacement des stores et la peinture des bureaux municipaux.

29. Demande d’adopter un règlement pour autoriser la garde de poules en milieu urbain

30. Demande de partenariat de la Municipalité du Lac-aux-Sables pour l’organisation de la Fête Nationale 2018.

31. Demande de la bibliothèque municipale

32. Présentation du projet de règlement 357-2018 créant un programme municipal d’aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec et un programme municipal d’aide financière au programme supplément au loyer pour l’agrandissement de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

et avis de motion.

33. Période de questions de l'assistance.

34. Affaires nouvelles:
A) Embauche de Premiers Répondants
B) Pose de panneaux d'interdiction de stationner sur la rue Masson
C) Ajout d'un dos d'âne sur la rue Saint-Gabriel

---

35. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-05-120: Adoption du procès-verbal de la séance du mois d'avril 2018

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance d'avril 2018

Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOT nous informe sur la semaine de la municipalité qui se déroulera du 3 au 9 juin 2018. Une remise des prix du mérite municipal aura lieu le 4 juin prochain a Québec.

Le MAMOT nous informe qu'un montant de 45 926.85 $ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention Programme d'assainissement des eaux municipale.

Le MAMOT nous informe qui a approuvé le règlement numéro 2017-539 de la municipalité de Sainte-Thècle de Lac-aux-Sables ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de Sainte-Thècle.

Le MAMOT nous informe que notre demande d'aide financière pour le Programme fonds d'appui au Rayonnement des régions n'a pas été retenue.

Ministère de la Sécurité Public

Le MSP nous informe sur la semaine de la sécurité civile 2018 qui se déroulera du 6 au 12 mai prochain. Le thème cette année « Plus d'autonomie, moins de soucis ».

Ministère des Transports du Québec

Le MTQ nous informe qu'un montant de 44 000$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention Julie Boulet pour les travaux du Chemin Saint-Thomas.

Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec

L'AETSQ nous informe sur sa campagne d'envergure intitulée « Avez-vous votre forestier en famille »

Bibliothèque de Sainte-Thècle

La bibliothèque nous invite à aller voir l'exposition de vernissage des toiles de Suzanne Béland du 7 avril au 21 juillet 2018.

Cadets Royaux de l'Armée Canadienne

Les Cadets invitent Monsieur le maire à la 45e revue annuelle du corps de Cadets 2526 de Mékinac

Corporation de Transport Adapté de Mékinac

CTA Mékinac nous invite à l'assemblée générale annuelle le 26 avril prochain. Lors de cette AGA le rapport annuel sera présenté.

Curriculum Vitae

Monsieur Michaël Baril de Sainte-Thècle, nous offre ses services comme premier répondants.

Madame Véronique Bernier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, nous offre ses services comme conseillère en Ressource humaine.

Madame Geneviève Rochefort Gauthier de Saint-Léonard D'Aston, nous offre ses services comme commis de bureau et administration.

Fédération Québécoise des Municipalités

La FQM nous invite à établir un cadre minimal sur lequel les municipalités pourront exercer leur autonomie face au tabac et au cannabis consommée sur les lieux publics.

La FQM lance un deuxième appel concernant le projet visant la mise en œuvre des Stratégies jeunesse en milieu municipal.

Maison des Familles de Mékinac

La Maison des Famille de Mékinac nous invite à prendre un kiosque lors de l'événement de la journée de la Famille de Mékinac le 12 mai prochain. Une panoplie d'activités, de mini-conférences pour les parents ainsi que plusieurs kiosques d'informations attendent les familles.

Mini-Scribe

Le Mini-Scribe nous rappelle que nous devons déposer avant le 15 mai le rapport financier, le rapport du vérificateur externe ainsi que tous autres documents dont le dépôt est prescrit par le ministère**.**

MRC Mékinac

La MRC Mékinac nous invite au dévoilement du nouveau thème d'accueil le 17 avril prochain.

Office Municipale d'Habitation

L'OMH de Sainte-Thècle nous envie le rapport financier de l'année 2017. Dans le rapport on constate un montant en surplus de 197 $ comparativement en 2016 2 034$.

Pieux Vistech

Pieux Vistech nous offre ses services dans la pose de pieux.

Québec Municipal

Dans l'édition du Québec Municipal on y retrouve le nouveau Programme général d'aide financière aux sinistrés. Ce programme permet un retour à la vie normale des collectivités sinistrées par l'octroi d'une aide financière aux particuliers, aux entreprises et à municipalités affectées par des sinistres.

Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie

La RGMRM nous informe sur le nombre de tonne métrique de matières recyclables recueillies pour 2017. Le nombre pour notre municipalité est de 239 tonnes métriques.

Société d'habitation du Québec

La SHQ nous informe sur le Programme Rénovation Québec. PRQ est un programme – cadre appuie financière aux municipalités ce dotant d'un Programme visant à améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradé de leur territoire**.**

Société de l'Assurance Automobile du Québec

Le SAAQ nous rappelle que le port du casque en vélo est important. Les blessures à la tête contribuent à 60% des décès chez les victimes d'un accident.

RÉSOLUTION : 2018-05-121: Dépôt de la correspondance d'avril 2018

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-05-122: Approbation des comptes d'avril 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril 2018 au montant de 312 246.42 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Mme. Jovette Groleau nous informe que la bordure d'asphalte est brisée sur la rue Veillette.
M. Yvon Goulet demande de mettre des feux clignotants au à l'intersection du chemin Saint-Pierre Nord et du Petit Rang Saint-Georges.
Stéphane Magnan demande de poser un panneau de cul de sac et attention à nos enfants sur la route Charest.
Serge Pelletier demande de réinstaller le panneau du chemin Saint-Michel Sud.
Ismen Lefebvre demande de changer de place la limite de vitesse de 50 km face à sa demeure de la rue Saint-Jacques. Cette demande a été envoyée au MTQ.
Myriam Normandin demande d'installer un autre dos d'âne sur la rue Saint-Gabriel afin de faire réduire la vitesse des véhicules qui circulent sur cette rue.

Rés. 2018 05-123 : Adoption du rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2017.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié lequel annonçait que le rapport financier de la municipalité sera déposé à la séance du 7er mai 2017;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la municipalité a été fait par Jérome Sansregret, CGA de la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le maire fait lecture du résumé du rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 tel que présenté par Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés. Les revenus de fonctionnement et d'investissement se sont élevés à 3 510 871.00$, les dépenses de fonctionnement, les autres activités financières et les éléments de conciliations à des fins fiscales ont atteint 3 578 067.00 $ d'où un déficit de 67 196.00 $ pour l'année 2017 et 20 000.00 $ d'affectation du surplus 2016 aux dépenses 2017. Le surplus accumulé au 31 décembre 2017 est donc de 82 720.00$ $ et un fonds réservé de 132 424.00$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-124 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, conseillère au siège numéro 5,

a) maire suppléant pour les six prochains mois.
b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de Motion :

Suite à la présentation du projet de règlement 356-2018 pour autoriser la circulation des véhicules hors route sur des chemins municipaux. M. Bertin Cloutier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement 356-2018 ayant pour objet de modifier le règlement 210-2003, le règlement 227-2005 (abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-2011 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Rés. 2018
05-125 : Travaux de voirie à déterminer pour l'année 2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les travaux de voirie suivant :

- Travaux d'asphaltage d'une partie de la route Marchand sur 734 mètres.
- Réparation sur le chemin Saint-Thomas.
- Effectuer des réparations d'asphalte sur diverses rues de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-126: Demande d'aide financière à Madame Julie Boulet, député de Laviolette et Ministre du tourisme, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT que depuis les trois dernières années la municipalité de Sainte-Thècle a investi beaucoup d'argent sur le chemin Saint-Thomas;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire continuer d'améliorer le chemin Saint-Thomas qui a été déclaré un des pires chemins de la province en 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT que la route Marchand a grand besoin d'amélioration;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux d'amélioration s'élève à environ 85 604 $;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande au Ministère des Transports une aide financière pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 80 000 $ au Ministre des Transports dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour améliorer la route Marchand et le chemin Saint-Thomas à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-127 : Offre de Marcel Guimond et Fils Inc. pour calcium (abat-poussière)

CONSIDÉRANT que la compagnie Marcel Guimond et Fils Inc. nous offre du calcium pour nos routes en gravier au prix de 755 $ la tonnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Marcel Guimond et Fils Inc. pour la fourniture et l'épandage de 12 tonnes de calcium (abat-poussière) au montant de 10 416.74 $ taxes incluses pour les chemins en gravier de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-128 : Offre de Lebel Asphalte pour des réparations d'asphalte

CONSIDÉRANT que suite au dégel du printemps, plusieurs chemins ont été endommagés;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs rapiéçages en asphalte a effectué dans divers chemins;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a identifié les endroits les plus brisés et a demandé une soumission à Lebel Asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel asphalte au montant de 18 360.00 $ plus taxes pour des travaux de réparation d'asphalte sur divers rues et chemins de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-129 : PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus et qui l'ont été sur les routes de niveau 1 et 2

CONSIDÉRANT que la municipalité doit fournir un rapport des dépenses effectuées sur les routes de niveau 1 et 2 de sa localité pour justifier l'aide financière du Ministère des Transports, du développement durable et de l'électrification des Transports dans le cadre du programme PAERRL;

CONSIDÉRANT que la municipalité a effectué des dépenses de 265 481.25 $ sur les routes de niveau 1 et 2 de sa localité seulement pour l'entretien d'été;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle atteste de la véracité des frais encourus et qui l'ont été sur les routes de niveau 1 et 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

05-130 : Adoption du rapport et du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac a déposé au bureau municipal une copie du rapport et le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées reflète bien l'état des réseaux d'eau potable, d'égout et de la chaussée de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Caroline Poisson et appuyé par : Jacques Tessier et il est résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport et le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées préparé par le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac, numéro de projet MEK-P0118 daté du 19 avril 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-131 : Mandat à l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour préparer un estimé des travaux à réaliser dans le cadre du programme sur la TECQ

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac

- pour préparer un estimé pour les travaux d'égout sanitaire à être réaliser sur une partie du réseau d'égout collecteur de la municipalité.

- Autorise l'ingénieur du service d'ingénierie à demander un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-132 : Autorisation de déposer une demande dans le cadre du programme sur la TECQ

Attendu que :

☐ La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

☐ La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par **Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson**
Il est résolu que :
☐ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

☐ la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

☐ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

☐ la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

☐ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
☐ la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-133 : FEPTEU/autorisation de signature du protocole d'entente

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire a accordé à la Municipalité de Sainte-Thècle une aide financière dans le cadre du Fonds pour l'Eau Potable et le Traitement des Eaux Usées (FEPTEU);

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire a préparé le protocole d'entente pour le Fonds pour l'Eau Potable et le Traitement des Eaux Usées (FEPTEU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, Maire, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente dans le cadre du Fonds pour l'Eau Potable et le Traitement des Eaux Usées

(FEPTEU) volet 2 Infrastructure d'eau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-134 : Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le 1930 chemin Saint-Pierre Sud

CONSIDÉRANT que la fille de M. Marcel Bordeleau veut opérer un bureau de service de conception de site internet dans sa propriété;

CONSIDÉRANT que la propriété de M. Marcel Bordeleau est situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT que les règlements d'urbanisme de la municipalité permettent cet usage dans cette propriété;

CONSIDÉRANT que cet usage est permis dans plusieurs zones et aussi dans le périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de M. Marcel Bordeleau du 1930, chemin Saint-Pierre Sud à Sainte-Thècle auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aménager un bureau de service de conception de site internet dans sa résidence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-135 : Demande d'appui de la Municipalité de Notre-Dame-De-Montauban de mettre en place d'une aide financière pour régler les problématiques de la téléphonie cellulaire sur leur territoire

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Thècle à un très vaste territoire et est un site de villégiature;

C ONSIDÉRANT qu'une partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle n'a pas de couverture cellulaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle est dévitalisée depuis 2006 et l'accès à un service de téléphonie cellulaire est important pour le développement de notre territoire;

CONSIDÉRANT qu'une couverture cellulaire est nécessaire sur le tout le territoire de Sainte-Thècle afin d'assurer la sécurité des citoyens, des villégiateurs et des touristes qui fréquente notre localité;

CONSIDÉRANT que les sommes à investir sont considérables et que la municipalité de Sainte-Thècle demande l'appui des gouvernements pour régler la problématique et

obtenir une couverture cellulaire sur l'ensemble de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Appui la demande de la municipalité de Notre-Dame-De-Montauban de la mise en place d'une aide financière pour permettre aux municipalités en milieu rural de régler les problématiques de téléphonie cellulaire sur leur territoire.
- Pour une question de sécurité pour notre population et pour favoriser la revitalisation de notre territoire, ce conseil demande aux gouvernements fédéral et provincial de mettre en place un programme d'aide financière permettant aux municipalités de solutionner leur problématique de téléphonie cellulaire et que ce programme favorise le développement en milieu rural pour combler les lacunes actuelles.
- Ce conseil appuie le mouvement des municipalités et des MRC du Témiscouata et du Bas-Saint-Laurent, de demander de l'aide financière des gouvernement pour régler la problématique des cellulaires en milieu rural et pour demander au ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économie du Canada (ISDE) de suggérer de nouvelle technologie permettant de plus grandes zones de couverture nécessitant moins de tours cellulaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-136 : Demande du service d'incendie de Sainte-Thècle

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat des équipements suivants pour le service d'incendie de Sainte-Thècle :

- Un détecteur 4 gaz de marque Multigaz Altair 4XR LEL, O2, H2S, Noir de Protection Incendie CFS Ltée au montant de 795.00 $, plus le régulateur de débit fixe au montant de 281.46 $ et plus le gaz d'essai d'étalonnage au montant de 326.34 $ plus taxes.
- Un établi de 72 pouces de Canadian Tire au montant de 632.35 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Embauche d'un directeur d'incendie pour la SISEM

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2018
05-137 : Demande de Jean-Louis Martel, ingénieur, pour utiliser les chemins forestiers du lac Thom jusqu'à la rue Saint-Jacques

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le transport de bois par camions sur les chemins forestiers allant du lac Thom jusqu'à la rue Saint-Jacques (route 153) à Sainte-Thècle en saison hivernale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-138 : Vente du terrain lot 6 159 452

CONSIDÉRANT que M. Éric Lahaie avait manifesté un intérêt pour acheter une partie de terrain de la municipalité voisin de sa propriété et n'a pas d'accès à un chemin public ou privé;

CONSIDÉRANT que la valeur de ce terrain est estimée à 5 400 $ par le service d'évaluation de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que M. Éric Lahaie accepte de prix de l'évaluation pour ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de vendre le lot 6 159 452 à M. Éric Lahaie au prix de 5 400.00 $ plus les taxes applicables.
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de vente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-139 : Adoption d'une politique de santé et sécurité au travail

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte une politique de santé et sécurité au travail pour les employés municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-140 : Nomination de représentants municipaux sur le comité territorial de développement social de Mékinac

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Donat Gingras et Micheline Cloutier comme représentants municipaux sur le comité territorial de développement social de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-141 : APSAM/rencontre SST

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics à assister à la rencontre de la SST qui aura lieu le 16 mai 2018 à Bécancour et les frais d'inscription et de séjour reliés à cette rencontre seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-142 : CAB/Bénévole de l'année et Gala régional du 20è défi OSEntreprendre Mauricie

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise

- Caroline Poisson à participer au Gala bénévole de l'année du CAB Mékinac son inscription et déplacement, celle du bénévole de Sainte-Thècle Gérald Gonneville et sa conjointe sont à la charge de la municipalité.
- Caroline Poisson à participer au Gala régional du 20é défi OSEntreprendre Mauricie son inscription et déplacement seront à la charge de la municipalité.
- Caroline Poisson à participer à une séance de formation et d'échanges du Carrefour action municipal et famille, son inscription et déplacement seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-143 : MRC de Mékinac/Rendez-vous ¨Pauvreté et exclusion sociale¨

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Jean-François Couture, conseiller municipal, à assister à un rendez-vous ¨Pauvreté et exclusion sociale¨ le 15 mai à la salle Robert Crête de Saint-Séverin et de séjour et transport reliés à cette rencontre seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-144 : MRC de Mékinac/Rencontre d'information sur l'insalubrité des habitations

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Éric Piché,

inspecteur en bâtiment et en environnement, à assister à la rencontre de la SSSS sur l'insalubrité des habitations qui aura lieu le 5 juin 2018 à la salle communautaire de Saint-Stanislas et les frais de transport reliés à cette rencontre seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-145 : Achat d'équipement pour le club de baseball mineur

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat d'équipement pour le baseball mineur pour un montant de 602.99 plus taxes. Ce montant sera pris à même la réserve financière pour du baseball mineur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-146 : Achat d'une bannière déroulante

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat du bannière déroulante de 33 pouces par 79 pouces de Lettrage Plamondon au coût de 302.50 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-147 : Achat de dépliants ¨carte du territoire¨

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 2 000 cartes du territoire de OZ Design pour un montant de 2 075.00 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-148 : Achat de fleurs pour les bacs devant l'église

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Centre Jardins Multi-Fleurs au montant de 975.00 $ plus taxes pour la fourniture et pose de fleurs dans les bacs et plots, face à l'église.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

05-149 : Achat de caméras pour le pavillon Desjardins

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de deux caméras de surveillance pour le pavillon Desjardins de MicroGest Informatique au montant de 740.40 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-150 : Demande d'aide financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50.00 $ à la Fondation de la SSSS de l'Énergie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-151 : Demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 250.00 $ à la Fondation québécoise du Cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-152 : Demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle Inc.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle Inc. pour l'organisation du Festival des Lacs et Forêts;

CONSIDÉRANT que le festival se tiendra une soirée à la salle Aubin et 2 journées au parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière à Promotion Ste-Thècle Inc.; mais leur fourni gratuitement les infrastructures du parc Saint Jean-Optimiste ainsi que la salle Aubin pour la tenue de leur festival qui se tiendra du 12 au 14 juillet 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-153 : Demande d'aide financière pour le projet Enfant Nature

CONSIDÉRANT que Madame Élaine Parent, enseignante en éducation physique de l'École Masson a développé le projet Enfant Nature;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, elle nous demande de soutenir financièrement la démarche éducative de l'École Masson;

CONSIDÉRANT que le montage financier est d'un minimum de 18 000 $ pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 1 500 $ pour le projet Enfant Nature de l'École Masson de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-154 : Demande d'aide financière de l'équipe de hockey les Mustangs Mékinac

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50$ pour hockeyeur de la municipalité pour sa participation aux championnats inter-régionaux (provinciaux) qui aura lieu à Saint-Léonard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-155 : Demande du Café aux Cinq Sœurs Inc./fermeture de la rue Masson

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise les propriétaires du Café Aux Cinq Sœurs Inc. de fermer la rue Masson devant leur commerce le 30 juin 2018 de 12h à 17h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-156 : Demande d'extension pour l'enlèvement d'abri tempo

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'extension pour l'enlèvement d'abri tempo des propriétés suivantes :

- Le 116 Carré Proteau
- Le 1721 chemin Saint-Pierre sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-157 : Demande de Jenifer Gadomski/autorisation provisoire d'aller au parc Saint-Jean-Optimiste avec son chien pour son mariage

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Jenifer Gadomski à amener son chien dans le parc Saint-Jean-Optimiste entre 16 et 17h15 lors de son mariage et ce aux conditions énumérés dans votre demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-158 : Demande du Grand Bazar du printemps

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte les demandes suivantes du Grand Bazar du printemps :

- Faire les photocopies gratuitement des différents formulaires.
- Autorise de faire des lignes et de numéros sur la rue du Centenaire, identifiant les emplacements.
- La Fourniture de matériels nécessaires lors de la journée de la vente de garage du samedi 2 juin 2018.
- La publicité dans le bulletin municipal pour ce Grand Bazar et sur le site internet et affiché leur panneau publicitaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande du comité de protection des lacs de Ste-Thècle

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure afin de voir les affiches que l'association des propriétaires pour la protection du lac Croche de Sainte-Thècle.

Demande de la FADOQ d'installer un nouveau plancher

Ce sujet est reporté; car le club FADOQ pourrait bénéficier d'une aide financière pour effectuer ces travaux.

Rés. 2018
05-159 : Demande de Yves Vallée de paiement de lunette de sécurité ajusté à sa vue

CONSIDÉRANT l'annexe F de la convention collective article 5 «Lunettes de sécurité ajustées à la vue de la personne salariée titulaire d'un poste de préposé aux travaux publics ou d'inspecteur municipal. La demande de lunettes de sécurité ajustées à la vue est adressée au conseil municipal»;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit autoriser tout achat avant d'en faire l'acquisition, nous vous demandons que lors du prochaine achat de lunettes de sécurité ajustées à la vue d'avoir l'approbation du conseil avant dans faire l'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer M. Yves Vallée des lunettes de sécurité ajustées à vue soit un montant de 375.00 $ qui serviront pour son travail à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-160 : Publicité dans le cahier spécial sur la MRC de Mékinac du Nouvelliste

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité 1/8 de page dans le cahier spécial sur la MRC de Mékinac dans le Nouvelliste au coût de 380.00 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-161 : Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. pour la fourniture et la levée de 6 conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT que la location des conteneurs sera payée par les commerces directement à Service Cité Propre Inc.;

CONSIDÉRANT que ce contrat n'excède pas 25 000. $, le conseil peut accorder le contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Cité propre pour la levée de 6 conteneurs de matières résiduelles pour un montant de 224.99 $ plus taxes par levée et pour un montant de 125.35 $ plus taxes lorsque le camping sera fermé et ce pour la période allant du 7 mai 2018 au 6 mai 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-162 : Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité et lors des évènements spéciaux

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager un agent de sécurité pour la surveillance des endroits publics;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre d'agence de sécurité soit de Agence Sécurité Accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'Agence Sécurité Accès pour la fourniture d'un agent avec voiture pour les jeudis, vendredis et samedis à compter du 9 juin 2018 jusqu'au 19 août 2018 de 20h00 à 1h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-163 : Embauche des étudiants pour les emplois d'été et Maison des Jeunes

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise l'embauche d'une personne du service d'animation pour effectuer la surveillance du Parc Saint-Jean-Optimiste une journée par fin de semaine durant la saison estivale.
- Autorise l'embauche de Laurence Poiré comme animatrice à la Maison des Jeune de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-164 : Remplacement des stores et la peinture des bureaux municipaux

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de Rembourrage Milot pour l'achat de 10 toiles pour les bureaux municipaux au montant de 2490.00 $ plus taxes.
- Achète la peinture pour les bureaux municipaux chez Pierre Naud Inc.
- Les travaux de peinture seront effectués par Gaétan Gingras Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-165 : Demande d'adopter un règlement pour autoriser la garde de poules en milieu urbain

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle d'autoriser la présentation d'un règlement pour la garde de poules en milieu urbain. Cette résolution est soumisse au vote des membres du conseil.

Pour cette résolution : Jean-François Couture, Julie Bertrand et Claudette Trudel-Bédard (conseiller (ère).
Contre cette résolution : Caroline Poisson, Jacques Tessier, Bertin Cloutier (conseiller

(ère) et Alain Vallée (maire).

CETTE RÉSOLUTION REJETÉE

Demande de partenariat de la Municipalité du Lac-aux-Sables pour l'organisation de la Fête Nationale 2018

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Demande de la bibliothèque municipale

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Avis de motion

Suite à la présentation du projet de règlement 357-2018 pour accorder une aide financière pour l'agrandissement du bâtiment de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle. M. Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure le RÈGLEMENT 357-2018 intillé : Règlement créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec et un programme municipal d'aide financière au programme supplément au loyer pour l'agrandissement de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle.

Questions de l'assistance

Pascal Marcouiller demande pourquoi la demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle Inc. a été refusée pour l'organisation du Festival des Lacs et Forêts. Elle informe le conseil que ce festival environ 15 000.00 $ et que l'entrée au site sera gratuite.

Yvon Goulet, Serge Pelletier et Jean Dubé discute du règlement pour la garde de poules.

Jovette Groleau dit que le camion de récupération laisser tomber des papiers dans la rue.

Reynald Bacon nous informe que des motoneiges se promènent sur le terrain des bassins d'épuration des eaux.

AFFAIRES NOUVELES :

A) Embauche de Premiers Répondants
B) Pose de panneaux d'interdiction de stationner sur la rue Masson
C) Ajout d'un dos d'âne sur la rue Saint-Gabriel

Rés. 2018
05-166 : Embauche de Premiers Répondants pour la municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a seulement 1 premier répondant;

CONSIDÉRANT que la municipalité a passé un avis afin de trouver des personnes qui pourraient agir comme premier répondant;

CONSIDÉRANT que 5 personnes sont intéressées par le poste de premier répondant;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire embaucher 2 premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle embauche les personnes suivantes comme premier répondant :

- Josiane Gagnon du 151, rue Notre-Dame Sainte-Thècle
- Mélanie Leblanc du 330, rue Saint-Gabriel Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-167 : Pose de panneaux d'interdiction de stationner sur la rue Masson

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au directeur des travaux publics d'installer des panneaux interdisant le stationnement des véhicules sur la rue Masson du numéro civique 250 jusqu'au 280 inclus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-168 : Ajout d'un dos d'âne sur la rue Saint-Gabriel

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au directeur des travaux publics de faire l'achat d'un dos d'âne et de l'installer face au numéro civique 250 de la rue Saint-Gabriel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-169: Lever de la séance

À 21h21, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mercredi 23 mai 2018, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2018-05-170 Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à leur avis de convocation;

Et il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 18 heures 30 minutes pour traiter du sujet suivant :

Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de Monsieur Éric Moreau pour la tenue d'un motocross.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-171 : Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'Éric Moreau pour la tenue d'un MotoCross

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation, pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, présentée par Éric Moreau, pour une compétition annuelle de MotoCross sur le lot 4 756 361 du cadastre du Québec dans la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que cette activité a un impact économique important pour notre localité

qui est dévitalisée depuis 2006;

CONSIDÉRANT que Éric Moreau s'est toujours conformé aux conditions de la Commission des Protection du Territoire Agricole du Québec lors de la tenue des MotoCross qu'il a présenté dans les années antérieurs;

CONSIDÉRANT que cette demande n'est pas conforme aux règlements municipaux; mais bénéficie d'un droit acquis;

CONSIDÉRANT qu'il existe dans la municipalité des emplacements en dehors de la zone agricole pour tenir cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie fortement Éric Moreau auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin qu'il obtienne l'autorisation de présenter un MotoCross à Sainte-Thècle sur sa propriété située au 1780 chemin Saint-Michel Sud à Sainte-Thècle, lot 4 756 361.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
05-172: Lever de la séance

À 18h35, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 juin 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2018-06-173 Ouverture de la séance

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-174: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai et la séance extraordinaire du 23 mai 2018.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses.

6. Questions de l'assistance.

7. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et diffusion du rapport.

8. Adoption du règlement 356-2018 pour permettre la circulation des véhicules hors route (VTT) sur certains chemins municipaux.

9. A) Adoption du règlement 357-2018 créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec et un programme municipal d'aide financière au programme supplément au loyer.
B) Résolution confirmant l'aide financière dans le cadre du règlement 357-2018

10. A) Le directeur général des élections du Québec demande de location du pavillon Desjardins.
B) Le Périscope demande de location du local de Prévention suicide de l'Hôtel de Ville.
C) Belle à Croquer demande de location du local du ski de fond le Geai bleu

11. Appui au Festival Western de Saint-Tite

12. MRC de Mékinac acquisition de la plate-forme de base Mégaéval et la licence Power Builder pour l'émission des permis.

13. A) SISEM engagement d'un directeur incendie et préventionniste
B) Démission d'un pompier

14. A) MTMDET/travaux à effectuer sur les ponts
B) Demande d'aide financière à la Municipalité de Grandes-Piles pour le chemin du lac Archange.

15. Appartenance Mauricie achat de calendriers historiques 2019.

16. Fabrique de Saint-Cœur-de-Marie Communauté Sainte-Thècle.

17. Demandes d'aide financière :
A) MotoCross Ste-Thècle
B) Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite
C) Café Aux Cinq Sœurs Inc.

18. Demande de dérogation mineure pour le chemin d'Orignal au Lac Archange.

19. Désignation d'une personne pour signer et être l'interlocuteur avec le bureau de la SQ de Mékinac.

20. Demande de partenariat de la Municipalité du Lac-aux-Sables pour l'organisation de la Fête Nationale 2018.

21. A) Club Quad Mékinac (2011) Inc. demande de participation à une publicité sur la carte de sentier.

B) Hebdo du St-Maurice demande de participation à une publicité sur le cahier spécial Mékinac.

22. Demande de l'APHA pour l'instauration d'un passage pour piétons.

23. Période de questions de l'assistance.

24. Affaires nouvelles :
    a) FDT pour évènements spéciaux
    b) Promotion Ste-Thècle Inc/aide financière
    c) Cous d'aqua forme
    d) Dépôt du livre des minutes du conseil municipal

25. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-175: Adoption du procès-verbal de la séance du mois de mai 2018

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et la séance extraordinaire du 23 mai 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de mai 2018

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire

Le MAMOT nous informe qu'il approuve notre Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Ministre des Transports du Québec

Le MTQ nous informe des dates de travaux qui auront lieu cet été entre la route 359 et le Rang St-Georges. Les dates sont les suivantes : du 30 mai au 20 juin 2018.

Le Ministre des Transports de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports

LE MTMDET nous confirme l'engagement à long terme du gouvernement du Québec dans le financement du transport adapté en prévoyant une hausse de 110 M$ sur 5 ans pour soutenir le transport des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Canadien Nationale

Le CN nous fait parvenir l'édition 2018 de leur publication Le CN dans notre collectivité. Dans cette publication on y trouve les différents services dans les régions, notamment sur l'impact économique positif de leurs activités, les investissements en immobilisation ainsi que leurs partenariats communautaires.

Carrefour Jeunesse Emploi

Le CJE nous informe qu'il y a une vingtaine de jeunes du secteur Mékinac qui occuperont un emploi dans 10 municipalités de Mékinac cet été dans le cadre du Projet Desjardins jeunes au travail.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe que la demande d'autorisation concernant l'activité de Motocross Sainte-Thècle arrive à échéance et que celle-ci doit demander une nouvelle demande auprès de la CPTAQ afin de conserver l'autorisation du Motocross.

La CPTAQ nous informe que le dossier pour le Motocross a été suspendu puisque des documents essentiels sont manquants.

La CPTAQ nous informe que la demande d'autorisation concernant le lot 153-P arrive à mi- échéance et que celle-ci doit produire un rapport produit par l'agronome chargé de la supervision du site et faisant la preuve du respect des conditions de l'autorisation devront être soumis à la commission.

La CPTAQ nous informe de la demande pour le lot 4 756 199 concernant l'existence réel sur cette propriété. Suite aux vérifications, il conclut que le droit pour invoquer l'article 101 peut être confirmé.

Société de l'Assurance Automobile du Québec

La SAAQ nous rappel des nouvelles mesures du code de la sécurité routière dans les publications sur la sécurité à vélo et le partage de la route.

Office des Personnes Handicapés du Québec

L'OPHQ nous sensibilise sur la semaine québécoise des personnes handicapées qui aura lieu du 1er au 7 juin prochain.

RÉSOLUTION : 2018-06-176: Dépôt de la correspondance de mai 2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mai 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-177: Approbation des comptes de mai 2018

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mai 2018 au montant de 227 649.64 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Michel Rheault félicite Claudette Trudel-Bédard et Julie Veillette pour leur implication dans le Festival JFB.

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2017

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe.

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en séance ordinaire du 4 juin 2018, je fais le rapport aux Thècloises et Thèclois des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, tel que vérifié par la firme de comptables professionnels agréés Désaulniers, Gélinas, Lanouette, (s.e.n.c.r.l)

L'exercice financier 2017 s'est soldé par un déficit de 67 196 $, résultant de recettes consolidées se chiffrant à 3 510 871 $, comparativement aux dépenses consolidées et affectations consolidés de 3 578 067 $ tel qu'audité par le vérificateur externe. Le surplus accumulé au 31 décembre 2017 est de 82 720 $ et les fonds réservés sont de 132 424 $.

Réalisation 2017

Sur les charges totales consolidées de 3 578 067 $, un montant de 269 530 $ constitues des investissements à long terme et le solde constitue des frais pour obligations incontournables ou des quotes-parts non discutables;

- Administration générale : 596 379 $
- Sécurité publique : 355 286 $
- Transport : 976 986 $
- Hygiène du milieu : 492 680 $

- Santé et bien-être : 34 154 $
- Aménagement, urbanisme
  Et développement : 154 264 $
- Loisir et culture : 309 618 $
- Frais de financement,
  Remboursement de la dette
  Et autres affectations : 308 550 $

En 2017, la municipalité a réalisé des travaux de prolongement de conduites d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le carré Cloutier et le Rang Saint-Georges.

Des travaux de réfection majeure ont été effectués sur la Route 352 ainsi que sur le chemin Saint-Thomas.

La rénovation des fenêtres, des portes et de la chaufferie de l'Hôtel de Ville a aussi été réalisée.

Le ratio d'endettement total à long terme du 100 $ de la richesse foncière uniformisée est de 1,36 $, comparativement à celui de l'année 2016 de 1,42 $et du ratio moyen de l'ensemble des municipalités de la MRC de Mékinac de 1,42 $.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2017, démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Alain Vallée, maire

RÉSOLUTION : 2018-06-178: Diffusion du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle diffuse le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe dans le bulletin municipal du mois de juin 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-179: Adoption du règlement 356-2018 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (VTT) sur certains chemins municipaux

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 356-2018 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (VTT) sur certains chemins municipaux

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-180: Adoption du règlement 357-2018 créant un programme municipal d'aide financière au programme Accès Logis Québec et un programme municipal d'aide financière au programme supplément au loyer

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 357-2018 créant un programme municipal d'aide financière au programme Accès Logis Québec et un programme municipal d'aide financière au programme supplément au loyer

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-06-181 : PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU *PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER*

SUR LA PROPOSITION DE Bertin Cloutier et appuyé par Claudette Trudel-Bédard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité participera au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction d'agrandissement de 8 logements de la Villa des Lacs à Sainte-Thècle, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Que ce programme permet également à la Municipalité d'amener, à ses frais, les services d'aqueduc et d'égout nécessaires au racordement du bâtiment projeté aux services publics, le coût des travaux étant financé à même le fonds général de la Municipalité. La Municipalité assumera aussi les coûts du déneigement du stationnement pour une période de 25 ans ainsi que l'entretien de la pelouse.

Que l'aide financière accordée par la Municipalité de Sainte-Thècle dans le présent programme consiste à reconnaître un crédit à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période de 25 ans sur les taxes suivantes :

- La taxe foncière générale.
- Les taxes générales spéciales excluant les taxes spéciales relatives à l'aqueduc et à l'égout.
- Les taxes de secteur spéciales excluant les taxes de secteur spéciales relatives à l'aqueduc et à l'égout.

Les taxes de services ne donnent pas droit à aucun crédit de taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-182: Le directeur général des élections du Québec demande de louer le pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections du Québec nous demande de louer le pavillon Desjardins pour la tenue d'un bureau secondaire en prévision des élections provincial qui auront lieu le 1 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer le pavillon Desjardins au directeur général des élections du Québec à compter du 29 août 2018 pour une période d'un mois au coût de 1 000 $ plus les taxes applicables et autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-183: Le Périscope demande de louer le local de Prévention suicide de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que suite à la dissolution du Centre Prévention Suicide Centre-de-la-Mauricie, Mékinac Inc., il nous informe du non renouvellement de leur bail à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que deux organismes désirent louer le local du Centre Prévention Suicide Centre-de-la-Mauricie, Mékinac Inc.;

CONSIDÉRANT que Le Périscope partageait déjà le local avec le Centre Prévention Suicide Centre-de-la-Mauricie Inc.;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes désirent que Le Périscope continue de donner des services à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer le local 218 B de l'Hôtel de Ville au Périscope au tarif applicable pour les organismes pour une période d'un an et renouvelable à chaque année et autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-184: Belle à Croquer demande de louer le local du ski de fond le Geai Bleu

CONSIDÉRANT que Valérie Buist de Belle à Croquer nous demande d'avoir accès au Club de ski de fond le Geai Bleu pour entreposer tous les meubles et équipements en plus de dépanner leur clientèle durant les rénovations de leur commerce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer le local du club de ski de fond le Geai Bleu au 2501 chemin Saint-Michel Nord à Belle à Croquer pour la période allant du 10 septembre au 31 octobre 2018 au coût de 500.00 $ plus les taxes applicables et autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-185: Appui au Festival Western de Saint-Tite

CONSIDÉRANT que l'actualité récente tend à démontrer un fossé entre Montréal et les régions du Québec, voire entre les urbains et les ruraux, plus particulièrement à l'égard du traitement réservé aux animaux;

CONSIDÉRANT l'offensive agressive que mènent certains activistes contre le Festival western de St-Tite et la présentation de rodéos en général;

CONSIDÉRANT la nouvelle *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* qui ciblait la maltraitance des animaux à l'intérieur d'usines à chiots et dont l'interprétation actuelle par certains détracteurs nous paraît abusive et contraire à l'intention du législateur;

CONSIDÉRANT la désinformation véhiculée à travers les médias à propos du traitement réservé aux animaux lors de la présentation des rodéos du Festival western de St-Tite;

CONSIDÉRANT que le bien-être des animaux fait consensus parmi la population et que l'organisation du Festival western de St-Tite met tout en oeuvre pour y souscrire avant, pendant et après les compétitions, tel que corroboré par les nombreux et compétents vétérinaires consultés ;

CONSIDÉRANT que de telles activités sont plutôt des célébrations de la vie animale, de sa beauté, de sa force et de sa nécessité;

CONSIDÉRANT que le Festival western de St-Tite est reconnu depuis 50 ans comme un évènement incontournable, tant par l'indéniable qualité du divertissement qu'il offre que sa proposition touristique dont les retombées économiques directes ont généré plus de 45 millions de dollars en 2017, ce, pour l'ensemble de la Mauricie et du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuient inconditionnellement l'organisation du Festival western de St-Tite afin de s'assurer qu'elle poursuive sa mission, soit celle de produire des rodéos professionnels ainsi que des activités sportives et culturelles dans une ambiance festive unique, de promouvoir la culture Country-Western, de mettre en valeur la ville de Saint-Tite et sa région, Mékinac, afin de générer des retombées économiques majeures en Mauricie, au Québec et au Canada;

Et nous exhortons le gouvernement du Québec à intervenir avec diligence avant que l'activisme et les recours judiciaires utilisés ne mettent à mal nos milieux de vie, nos traditions et notre économie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-186: MRC de Mékinac acquisition de la plate-forme de base Mégaéval et la licence Power Builder pour l'émission des permis

CONSIDÉRANT que le logiciel 4D de SMI ne sera plus utilisé à compter du 1er juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le logiciel d'émission des permis dans Accès/Territoire de PG ne permet pas le visualiser ni photo, ni croquis;

CONSIDÉRANT que pour avoir accès aux photos et croquis nous devons acheter la plate-forme Mégaéval et la licence Power Builder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter de la plate-forme Mégaéval et sa licence Power builder au coût de 942.79 $/licence taxes et installation incluses de PG Solution pour le service d'émission des permis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-187: SISEM engagement d'un directeur incendie et préventionniste

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est mandataire pour la SISEM;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a procédé l'affichage, a passé les entrevues des candidats et finalement à l'embauche d'un directeur incendie et préventionniste pour le SISEM pour remplacer le poste vacant par le départ de M. Christian Paré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

entérine l'engagement de M. Sylvain Lamarre, directeur incendie et préventionniste pour le SISEM par la municipalité mandataire soit la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-188: Démission d'un pompier volontaire

CONSIDÉRANT que le chef aux opérations du service d'incendie de Sainte-Thècle nous informe de de la démission d'un pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de démission de M. Louis-Philippe Lafrenière comme pompier volontaire de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-189: MTMDET/travaux à effectuer sur les ponts

CONSIDÉRANT que le MTMDET a effectué la vérification des ponts de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le MTMDET nous informe de réparations mineures à faire sur certains ponts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les réparations mineures aux ponts suite à l'inspection par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-190: Demande d'aide financière à la Municipalité de Grandes-Piles pour le chemin du lac Archange

CONSIDÉRANT que plusieurs usagées empruntent le chemin du lac Archange pour se rendre sur leurs propriétés situées dans la municipalité de Grandes-Piles;

CONSIDÉRANT que ce chemin est un chemin privé;

CONSIDÉRANT que ce chemin a besoin de beaucoup d'entretien comme l'ajout de gravier;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle aimerait partager les frais avec la municipalité de Grandes-Piles pour améliorer la sécurité des gens qui circulent sur ce

chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 500.00 $ à la Municipalité de Grandes-Piles pour l'amélioration du chemin du lac Archange.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-191: Appartenance Mauricie/achat de calendriers historiques 2019

CONSIDÉRANT que Appartenance Mauricie société d'histoire régional est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT qu'il publie à chaque année un calendrier qui vise à faire connaître l'histoire de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la 24e édition mettra en valeur la mode et l'habillement dans toutes les sphères de la vie des Mauriciens de 1860 à aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 25 calendriers historiques de Appartenance Mauricie au coût de 10.00 $ chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-192: Demande d'aide financière de la Fabrique de Saint-Cœur-de-Marie Communauté de Sainte-Thècle et déneigement de la rue Masson

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Cœur-de-Marie Communauté de Sainte-Thècle nous demande de leur accorder un montant de 1 000.00 $ comme l'an dernier pour l'entretien de la pelouse et nous demande de ne plus souffler la neige de la rue Masson sur leur terrain;

CONSIDÉRANT que l'année dernière la municipalité a fait l'installation de la fontaine devant l'église et nous vous avons accordé un montant de 1 000.00 $ comme dédommagement et ce montant était non récurrent;

CONSIDÉRANT l'article 69 de la loi sur les compétences municipales qui cite «Toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus.»

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Ne renouvelle pas son aide financière de 1 000. $ à la Fabrique de Saint-Cœur-de-

Marie Communauté de Sainte-Thècle pour l'année 2018.

- N'acquiesce pas à la demande de ne plus souffler la neige de la rue Masson sur leur terrain; car il est beaucoup moins onéreux pour la municipalité d'envoyer la neige sur votre terrain que de la transporter au site à neige par camion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-193: Demande d'aide financière de MotoCross Ste-Thècle

CONSIDÉRANT que MotoCross Ste-Thècle nous demande une aide financière pour l'organisation d'un motocross;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- n'accorde pas d'aide financière à MotoCross Ste-Thècle pour sa 9è édition.
- Fournira et installera les panneaux nécessaires pour assurer la sécurité sur le chemin Saint-Michel Sud lors de cet évènement soit les 14 et 15 juillet 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-194: Demande d'aide financière de l'Association de propriétaires de chalets du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite nous demande une aide financière pour défrayer une partie de l'ensemencement de poissons dans le lac;

CONSIDÉRANT que 75% de l'ensemencement est payé par les résidents du lac du Jésuite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500 $ à l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite pour ensemencement de poissons dans le lac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-195: Demande d'aide financière du Café Aux-Cinq Sœurs Inc.

CONSIDÉRANT que le Café Aux Cinq Sœurs Inc. nous demande une aide financière pour soutenir leur nouveau projet Le Babillard qui sera le premier espace de travail collaboratif en plein centre de Mékinac soit à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le Café Aux Cinq Sœurs Inc. a fait l'acquisition de la bâtisse des

Chevaliers de Colomb sur la rue Masson pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que ce projet créera des emplois dans notre localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un montant de 1 000 $ au Café Aux Cinq Sœurs Inc. pour leur projet Le Babillard – Espace de travail collaboratif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-196: Demande de dérogation mineure pour le chemin de l'Orignal au lac Archange

CONSIDÉRANT la demande déposé par le Domaine du Lac-Archange, représenté par René Panneton, pour le lot 5 607 692 afin de prolonger un chemin situé à moins de 60 mètres d'un lac, soit à 24,3 mètres du lac, sur une distance de 1 kilomètre, le tout en dérogation au règlement de lotissement 334-2016 qui stipule à l'article 7.2 que la distance minimale entre un chemin privé ou public et de la ligne des hautes eaux d'un lac doit respecter un distance de 60 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et recommande de l'accepter sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la dérogation mineure suivante pour le lot 5 607 692 au lac Archange :

-Autorise une dérogation de 35,7 mètres pour le prolongement d'un chemin (chemin de l'Orignal) situé à moins de 60 mètres d'un lac, soit à 24,3 mètres du lac, sur une distance de 1 kilomètre, aux conditions suivantes :

A) Que les travaux de prolongement du chemin soient effectués de façon à produire zéro sédiments s'écoulant vers les cours d'eau et le lac.

B) Stabiliser les abords du chemin de façon à ce qu'il n'y est aucun sol dénudé.

C) Diriger les eaux des fossés dans des bassins de sédimentations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-197: Désignation d'une personne pour signer et l'interlocuteur avec le bureau de la SQ de Mékinac

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer une personne pour signer l'entente avec la Sureté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désigne Julie Veillette pour signer l'entente et être l'interlocuteur avec le bureau de la Sureté du Québec de Mékinac pour le camp de jour, vérification des antécédents judiciaires, emplois étudiants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-198: Demande de partenariat de la Municipalité du Lac-aux-Sables pour l'organisation de la Fête Nationale 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle n'offre pas d'activité pour la Fête Nationale 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Lac-Aux-Sables nous demande d'être partenaire pour célébrer la Fête Nationale 2018 dans le secteur Hervey-Jonction;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire participer financièrement aux activités locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne participera pas financièrement aux festivités de la Fête Nationale 2018 avec la Municipalité du Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-199: Club Quad Mékinac (2011) Inc. demande de participation à une publicité sur leur carte du sentier

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Mékinac (2011) In c. pour participer financièrement à une publicité sur leur carte de sentier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité au montant de 150.00 $ dans la carte de sentier du Club Quad Mékinac (2011).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-200: Hebdo du St-Maurice demande de participation à une publicité sur le cahier spécial Mékinac

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une

publicité de 1/8 $ de page au coût de 245.00 $ dans le cahier spécial sur Mékinac de l'Hebdo du Saint-Maurice.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-201: Demande de l'APHA pour l'instauration d'un passage pour piétons

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes traversent la rue Saint-Jacques face à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle pour fréquenter les commerces de l'autre côté de la rue;

CONSIDÉRANT que la circulation sur la rue Saint-Jacques est très dense;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des gens, il serait nécessaire d'identifier un passage de piétons sur la rue Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports de faire une traverse de piéton sur la rue Saint-Jacques (route 153) face au numéro civique 320.
- Autorise l'installation d'une traverse de piéton sur la rue Lavoie à l'intersection de la rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Gaston Groleau demande la capacité du pont du CN dans le chemin Petit Saint-Georges.

Michel Rheault informe le conseil que les affiches pour installer au débarcadère du lac Croche seront bientôt prêtes.

David Plamondon dit que l'abri tempo de la municipalité n'est pas encore démonté.

Affaires nouvelles :

A) Demande d'aide financière dans le programme FDT de la MRC de Mékinac pour l'organisation d'un spectacle
B) Demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle Inc. pour l'organisation du Festival des Lacs et Forêts
C) Cours d'Aqua forme au parc Saint-Jean-Optimiste

RÉSOLUTION : 2018-06-202: Demande d'aide financière dans le programme FDT de la MRC de Mékinac pour l'organisation d'un spectacle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire organiser une soirée musicale gratuite pour sa population;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle aimerait bénéficier d'une aide financière de la MRC de Mékinac pour ce spectacle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 1 000 $ dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT) pour organiser un spectacle dans le kiosque en face du presbytère de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-203: Demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle Inc. pour l'organisation du Festival des Lacs et Forêts

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle n'organise pas d'activité pour la Fête Nationale 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle défrayait une partie des jeux gonflables pour la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500 $ à Promotion Ste-Thècle Inc. afin de les aider à défrayer une partie du coût des jeux gonflables lors de la journée de la famille qui se tiendra le 14 juillet 2018 au parc Saint-Jean-Optimiste durant le Festival des Lacs et Forêts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-204: Cours d'Aqua forme au parc Saint-Jean-Optimiste

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche Laurence Poiré pour donner des cours d'Aqua forme au parc Saint-Jean-Optimiste durant la saison estivale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-06-205: Lever de la séance

À 20h35, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____	_____
Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 3 juillet 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2018-07-206 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-207: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le pavage d'une partie du chemin Saint-Michel Nord au point 9 C et deux points aux affaires nouvelles plus avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses.

6. Questions de l'assistance.

7. Travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel

Sud.

8. A) Vacances des employés municipaux.
B) Demande de lunette de sécurité ajusté à la vue pour Michel Genois.
C) Demande à la municipalité du Lac-aux-Sables/échange de service pour l'eau potable
D) Affichage de poste pour préposé aux travaux publics à temps plein.

9. A) Réparation du chemin des Perdrix sur 100 mètres
B) Formation d'opérateur de scie à chaine
C) Travaux de pavage sur le chemin Saint-Thomas
D) Travaux d'ébranchage sur le chemin du lac Bouton
E) Travaux de fossé pour le terrain de soccer

10. Proposition publicitaire de 92,9 CFUT.

11. Invitation à l'Omnium de golf de la MRC de Mékinac.

12. Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite/analyse d'eau et pour vol de leurs équipements.

13. Bibliothèque/autorisation d'achat d'équipements.

14. A) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques/barrage.
B) Demande d'aide financière pour faire l'évaluation des barrages.

15. A) MMQ/Assurance garantie globale des chantiers.
B) Assurance pour bâtisse de l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite.

16. Maison des Jeunes/camping.

17. Remplacement d'un siège de balançoire brisé pour le parc Saint-Jean-Optimiste

18. Félicitation aux Chevaliers de Colomb 2817/Méritas provincial.

19. Demande de location du piano de la municipalité

20. Démission de Martin Dessureault comme pompier volontaire

21. Demande d'autorisation pour un lave-auto

22. Période de questions de l'assistance

23. Affaires nouvelles :

A) Étude d'envergure sur les eaux souterraines en Mauricie
B) Alain Gervais demande d'appui auprès de la CPTAQ

24. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-208: Adoption du procès-verbal de la séance du mois de juin 2018

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de juin 2018

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte Contre les Changements Climatiques

Le MDDELCCC nous informe du programme Environnement – Plage. De plus, il nous envoie le consentement de l'exploitation de la plage afin de procéder à l'échantionnage des eaux de baignade.

Le MDDELCCCQ nous informe que le programme environnement plage a été reconduit pour une autre année.

Le MDDELCCCQ nous informe que suite à l'analyse des eaux de baignade notre plage a eu la mention A-Excellente.

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOT nous informe qu'il a amorcé en août 2016 une démarche visant à actualiser ses systèmes informatiques en matière d'évaluation foncière, notamment en celui relatifs à l'approbation des proportions médiane des rôles d'évaluations foncières et du facteur comparatif. Nous pouvons le consulte jusqu'à 3 ans en arrière sur leur site internet.

Ministre de la Santé et des Services Sociaux du Québec

Le MSSSQ nous informe des mesures à prendre en présence de fleurs d'eau d'algues bleu-vert dans un plan d'eau pour éviter des problèmes de santé.

Ministre des Transports, Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec

Le MTMDETC nous informe qu'après l'analyse des documents attestant les sommes dépensées que le montant attribué pour l'amélioration de la route 352 est de 919 984$.

Le MTMDETQ nous informe qu'un montant de 54 400 $ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au premier versement pour le Programme de subvention au Transport Adapté 2018.

Association Pulmonaire du Québec

L'APQ nous sensibilise sur la 12e Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.

Carrefour Emploi de Mékinac

La Communauté entrepreneuriale de Mékinac et le Carrefour Emploi de Mékinac sont fier de nous annoncer un taux record de participation à la grande journée des Petits Entrepreneurs dans Mékinac. Lors de cet événement, 67 petites entreprises totalisant 126 jeunes de Mékinac dont l'âge varie entre 5 à 12 ans ont participé à cet événement.

Commission de toponymie du Québec

La CTQ nous envoie l'attestation d'officialisation pour la rue Groleau, 14e avenue du Lac Croche Sud et la 15e avenue du Lac croche Sud.

Desjardins Entreprises

Desjardins Entreprise nous informe des nouveaux tarifs et de la convention des services liés aux solutions de paiement.

Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif

La CIEC de Mékinac nous informe de son lancement officiel. CIEC a pour objectif de donner aux jeunes de 14 à 17 ans de vire une première expérience de travail et d'entrepreneuriat, dans le but que ces jeunes possèdent toutes les compétences nécessaires pour l'occupation d'un futur emploi.

Desjardins jeune au travail

DJT nous informe sur le nom de l'animateur choisi pour travailler au PAL cet été.

Fondation Jeunesse de Mékinac

La FJM nous informe qu'un montant de 300$ nous est accordé afin de soutenir le camp de jour.

Fondation Mira

La FM nous remercie pour notre collaboration lors de la dernière collecte de fonds en mai dernier. Grâce à cette activité un montant de 2 152.00$ sera remis à la Fondation Mira.

Héma-Québec

HQ nous informe de sa prochaine collecte de sang qui aura lieu lundi 16 juillet prochain à la Salle Aubin. L'objectif à atteindre 90 donneurs.

Maison des familles de Mékinac

La Maison des familles de Mékinac nous informe du succès de la journée des familles de Mékinac. Plus de 450 personnes et 32 exposants ont participé à cet événement de service à la famille.

La Mutuelle des Municipalités du Québec

La Mutuelle des Municipalités du Québec nous informe des différents programmes sécuritaires, des encadrements, du ratio de jeunes/animateur et des échanges d'informations clairs et précis destinées pour les camps de jour municipal.

Régie des Alcools des Courses et des Jeux du Québec

La RACJQ nous informe de la demande de permis d'alcools pour le Billard Chicot (anciennement Les Chevaliers du Billard).

Société d'Habitation du Québec

La SHQ nous envoie les états financiers de 2015 et nous informe du déficit représentant 10% à notre municipalité qui s'élève à 5 674$.

Viridis environnement consultant

Viridis nous informe du projet de valorisation agricole pour l'entreprise Mon-Ben Inc.

RÉSOLUTION : 2018-07-209: Dépôt de la correspondance de juin 2018

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juin 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-210: Approbation des comptes de juin 2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mai 2018 au montant de 451 747.30 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Jeannot Baril parle du panneau d'interdiction de stationner face au 280 rue Masson.

RÉSOLUTION : 2018-07-211: Travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud.

Soumissions reçues :

André Bouvet Ltée :	27 594.00 $ Taxes incluses	
Travaux municipaux pour compléter :	4 638.85 $	
Total pour A. Bouvet Ltée :	32 232.85 $	
Total pour A. Bouvet Ltée taxes nettes :		29 835.85 $
Loiselle Inc. :	29 663.55 $ Taxes incluses	
Travaux municipaux pour compléter :	4 638.85 $	
Total pour Loiselle Inc. :	34 302.40 $	
Total pour Loiselle Inc. taxes nettes :		31 725.63 $
Marcel Guimont et Fils Inc.:	36 504.56 $ Taxes incluses	
Travaux municipaux pour compléter :	3 520.00 $	
Total pour M. Guimont et Fils Inc.:	40 024.56 $	
Total pour M. Guimont et Files Inc. taxes nettes :		36 853.53 $
Travaux fait en régie par la municipalité:	24 419.43 $ Taxes incluses	
Travaux municipaux pour compléter :	0.00 $	
Total si les travaux sont exécutés en régie :	24 419.43 $	
Total si les travaux sont exécutés en régie :		24 419.43 $

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise l’exécution des travaux du prolongement de l’aqueduc sur le chemin Saint-Michel sud soient effectués en régie par les employés municipaux, le coût des travaux ne devra pas excéder 26 900 $.
- Accepte l’offre de Réal Huot au montant de 2 725.16 $ pour la fourniture de tuyau et autres articles d’aqueduc.
- Autorise l’embauche d’une pelle et d’un camion de H.P. Terrassement pour l’exécution de ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-212: Vacances des employés municipaux

CONSIDÉRANT que tous les employés ont signifié leur période de vacances;

CONSIDÉRANT que la secrétaire a demandé 3 semaines de vacances, le conseil lui en accorde seulement 2 semaines durant la période estivale, tel que l’article 23.06 de la convention collective;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise les vacances des employés municipaux avec la correction demandée pour la secrétaire.
- Autorise l’entente pour les vacances des employés syndiqués

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-213: Demande de lunette de sécurité ajustée à la vue pour Michel Genois

CONSIDÉRANT que Michel Genois, préposé aux travaux publics, nous demande de défrayer le coût d’une paire de lunette de sécurité ajustée à sa vue;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit qu’une telle demande doit être approuvée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer le coût de lunette de sécurité ajustée à la vue pour Michel Genois au coût de 250.00 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-214: Demande à la Municipalité du Lac-Aux-Sables/échange de service pour l’eau potable

CONSIDÉRANT que les échantillons d'eau potable doivent être effectués tous les semaines dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que durant la période de vacances de la personne qui prend les échantillons d'eau potable aucun autre employé municipal n'a les qualifications pour effectuer ces échantillons;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Lac-aux-Sables a une personne qualifiée pour effectuer les échantillons d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- demande à la Municipalité du Lac-Aux-Sables de nous fournir le service de leur employé qualifié pour effectuer les échantillons d'eau potable de notre municipalité lors des vacances ou autres congés de notre employé.
- s'engage à fournir notre employé qualifié pour effectuer les échantillons d'eau potable à la Municipalité du Lac-aux-Sables lors des vacances ou congés de leur employé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-215: Affichage de poste de préposé aux travaux publics à temps plein

CONSIDÉRANT que lors de la signature de la convention collective des employés syndiqués, il était prévu de créer un poste à temps plein comme préposé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que ce poste doit être affiché à l'interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'affichage du poste de préposé aux travaux publics à temps plein.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-216: Réparation du chemin des Perdrix sur 100 mètres

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la réparation d'une partie du chemin des Perdrix sur 100 mètres au coût d'environ 3 000.00 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-217: Formation d'opérateur de scie à chaine

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'envoie des employés municipaux qui auront besoin de se servir d'un scie à chaine à la formation prévu au Lac-aux-Sables le 11 juillet 2018. La municipalité défrayera le coût de l'inscription.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-218: Travaux de pavage sur le chemin Saint-Thomas et Saint-Michel sud

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les travaux suivants :

- Accepte l'offre de Lebel Asphalte au montant de 7 200.00 $ plus les taxes applicables pour le pavage d'une partie du chemin Saint-Thomas face au numéro civique 2821.
- Autorise Lebel Asphalte à effectuer une réparation d'asphalte sur le chemin Saint-Michel nord face au numéro civique 2091.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-219: Travaux d'ébranchage sur le chemin du lac Bouton

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une aide financière de la MRC de Mékinac dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a accepté le projet des travaux d'ébranchage sur le chemin du lac Bouton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Les Machineries Lourdes W. St-Arnault et Fils Inc. pour ébrancher les arbres sur le chemin du lac Bouton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-220: Travaux de fossé pour le terrain de soccer

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel Asphalte pour l'enlèvement d'un clôture, le profilage de 295 pieds de fossé et aménager un sentier pour piéton dans la cour de l'école Masson pour avoir accès au terrain de

soccer au coût de 1 770.00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-221: Proposition publicitaire de 92,9 CFUT

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre de publicité de la radio 92,9 CFUT.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-222: Invitation à l'Omnium de golf de la MRC de Mékinac

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'envoie pas de membres du conseil à l'Omnium de golf de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-223: Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite/analyse d'eau et pour le vol de leurs équipements

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite effectue des tests d'eau dans le cadre du réseau de surveillance volontaire des lacs;

CONSIDÉRANT que ces tests d'eau coutent 538.00 $;

CONSIDÉRANT que du vandalisme et le vol des équipements sont survenus dans le bâtiment de l'association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite sur le chemin des Érables;

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite nous demande une aide financière pour effectuer des réparations et racheter les équipements volés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de rembourser, à l'Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite, 50% de la facture pour les analyses d'eau du Lac du Jésuite soit un montant de 269.00 $.
- N'octroie pas d'aide financière pour le vol d'équipements et le bris du bâtiment de l'Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-224: Bibliothèque/autorisation d'achat d'équipements

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les achats suivants pour la bibliothèque municipale :

- Une imprimante Epson TM-T88V au prix de 379.00 $ plus taxes.
- Un adhésif décoratif – Arbre et animaux au coût de 54.99 plus taxes.
- Une tente pour aménager le coin des enfants au coût de 90.00 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-225: Ministères du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques /barrage

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate Sylvain Gaudreau, Ingénieur, pour effectuer l'inspection des barrages X0001964 et X0001965 situés à l'exutoire des lacs Croche et Travers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-226: Ministères du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques /demande d'aide financière pour faire l'évaluation des barrages

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière Ministères du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques faire effectuer les inspections des différents barrages de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-227: MMQ/assurance garantie globale des chantiers

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle décline l'offre de la MMQ concernant la garantie globale des chantiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Assurance pour bâtisse de l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite

Des informations seront prises pour cette demande.

RÉSOLUTION : 2018-07-228: Maison de Jeunes/camping

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la Maison des Jeunes à utiliser soit le terrain du Centre de Loisirs Éric Bédard ou le Parc Saint-Jean-Optimiste pour organiser une nuit soirée de camping.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-229: Remplacement d'un siège de balançoire brisé pour le parc Saint-Jean-Optimiste

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat pour le remplacement d'un siège balançoire au coût de 126.95 plus taxes du Groupe Sports-inter plus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-230: Félicitation aux Chevaliers de Colomb 2817/Méritas provincial

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb du conseil de Sainte-Thècle 2817 ont remporté la première place du Méritas colombien dans la catégorie Activités communautaires pour le Projet partage 2017 Mékinac;

CONSIDÉRANT que ce projet, réalisé en collaboration avec les Chevaliers de Colomb de Saint-Tite 2242, consistait à recueillir des dons afin d'aider les familles à faible revenu à se procurer des vêtements chauds pour l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adresse ses plus sincères félicitations aux Chevaliers de Colomb du conseil de Sainte-Thècle 2817 qui a remporté la première place du Méritas colombien dans la catégorie Activités communautaires pour le Projet partage 2017 Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claudette Trudel-Bédard déclare avoir des intérêts dans la prochaine demande et elle ne participera pas à la prise de décision.

RÉSOLUTION : 2018-07-231: Demande de location du piano de la municipalité

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la location du piano électrique de la municipalité à Madame Claudette Trudel-Bédard pour un montant de 50.00 $ plus taxes, le 14 juillet 2018 lors du mariage de son fils.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-232: Démission de Martin Dessureault comme pompier volontaire

CONSIDÉRANT que le chef aux opérations du service d'incendie de Sainte-Thècle nous informe de de la démission d'un pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la démission de Martin Dessureault comme pompier volontaire de la municipalité

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-233: Demande d'autorisation pour un lave-auto

CONSIDÉRANT que l'association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan désire tenir une levée de fonds;

CONSIDÉRANT que l'association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan aimerait organiser un lave-auto afin d'amasser des fonds nécessaires à l'appui des proches aidants des régions de Mékinac et Des Chenaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'Association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan à tenir un lave-auto en face de l'Hôtel de Ville le 5 août 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions de l'assistance :

Aucune question.

Affaires nouvelles :

A) Étude d'envergure sur les eaux souterraines en Mauricie
B) Alain Gervais demande d'appui auprès de la CPTAQ

RÉSOLUTION : 2018-07-234: CERM de l'UQAC droits d'utilisation et de diffusion des données et rapports dans le cadre d'une étude sur les eaux souterraines en

Mauricie

CONSIDÉRANT QUE, le Ministère du développement durable de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) contribue à la réalisation d'un projet d'étude sur les eaux souterraines de la région de la Mauricie.

CONSIDÉRANT QUE, ce projet vise au développement de partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion des ressources.

CONSIDÉRANT QUE, ce projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) sera réalisé par l'UQAC.

CONSIDÉRANT QU'UNE partie importante des données nécessaires à la réalisation de ce projet sont propriétés des municipalités des MRC de La Tuque, de Mékinac et de Les Chenaux.

CONSIDÉRANT QUE, ces données seront intégrées dans une base de données à référence spatiale permettant l'élaboration des livrables demandés par le MDDELCC dans le cadre du PACES.

CONSIDÉRANT QUE, mettre ces résultats et rapports à la disposition du CERM peut occasionner une charge de travail importante pour la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE, les droits d'utilisation et de diffusion des données doivent être détenus par le Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) de l'UQAC pour permettre la mise à disposition de la base de données, et des produits résultants, à l'ensemble des partenaires du projet et du Gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et **RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Thècle accorde, au CERM de l'UQAC, les droits d'utilisation et de diffusion des données et rapports transmis dont elle possède les droits.

QU'ELLE accorde également les droits d'utilisation et de diffusion des données déposées aux ministères et organismes;

QUE ces droits sont exclusifs au PACES et ne pourront être utilisés qu'à des fins de recherche;

QU'aucune utilisation commerciale des données ne sera autorisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-07-235: Alain Gervais demande d'appui auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT que M. Alain Gervais adresse une demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour morceler sa terre;

CONSIDÉRANT que M. Alain Gervais demande l'avis de la municipalité pour appuyer sa requête;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de M. Alain Gervais auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin qu'il obtienne l'autorisation d'aliéner – morceler ses lots pour la vente des lots 4 757 474 partie, 5 205 182 et 5 205 183 à des fins agricole et conserver pour fins résidentiel les lots 4 757 232 et 4 757 474 partie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-07-236 Lever de la séance

À 20h17, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 13 août 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Absente :
Claudette Trudel-Bédard, conseillère

Autres présences: Louis Paillé et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2018-08-237 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-238: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-239: Adoption du procès-verbal de la séance du mois de juillet 2018

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de juillet 2018

Ministère des Transports du Québec

Le MTQ nous informe qu'un montant de 54 400 $ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au premier versement pour le Transport Adapté de Mékinac.

Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports

Le MTMDET nous informe qu'un montant de 15 000$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à l'amélioration des routes de notre municipalité.

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOT nous informe de l'entrée en vigueur du règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme soit le 19 juillet dernier.

Le MAMOTQ nous informe qu'un montant de 37 093$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leurs territoires des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2018.

Le MAMROT nous informe qu'un montant de 17 422$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond aux versements pour le TECQ 2010-2013.

Le MAMOT nous informe qu'un montant de 7 519$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond en paiement de la mesure financière de péréquation prévu à l'article 261 de la Loi sur la fiscalité municipale pour l'année 2018.

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement de de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Le MDDELCCCQ nous informe de la dernière analyse des eaux de baignade effectuer le 9 juillet dernier démontrent qu'elle est classée dans la catégorie A-Excellente.

Le MDDELCCCQ nous informe de la dernière analyse des eaux de baignade effectuer le 16 juillet dernier démontrent qu'elle est classée dans la catégorie B-Bonne.

Carrefour Emploi de Mékinac

Le CEM nous envoie une communiqué de presse concernant le Projet Place aux jeunes Mékinac recrute dès maintenant pour le séjour exploratoire agroalimentaire qui se déroulera les 11 et 12 août prochain.

Le CEM nous informe qu'il a remis une aide financière de 700$ sous formes de cartes cadeaux aux jeunes entrepreneurs de l'école secondaire Paul-Lejeune.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du Centre-du-Québec

Le CIUSSSMCQ nous envoie des dépliants sur les maladies transmises par les tiques et les moustiques / nouveau maladie de Lyme MRC Drummondville.

Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle

Les Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle remercient les membres du conseil d'avoir adopter une résolution lors de la réunion du 3 juillet dernier.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande de Monsieur Alain Gervais et qu'elle procédera à l'étude détaille de celle-ci.

Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoient leur bulletin de liaison Autour d'Elles. Dans ce bulletin on mentionne les diverses activités qui ont eu lieu dernièrement et prochainement.

Festival Western de Saint-Tite

Le FW nous remercie chaleureusement d'appuyer l'organisation du Festival Western dans la démarche concernant le bien-être animal.

Héma-Québec

H-Q nous remercie de notre implication lors de la dernière collecte le 16 juillet dernier. Lors de la collecte 109 donneurs ont été accueillis dont 105 personnes ont fait don de sang.

Lasalle | NHC

La compagnie Lasalle | NHC nous envoie une brochure expliquant les services offerts dans le domaine de l'hydrologie et des plaines inondables.

MRC Mékinac

La MRC de Mékinac nous informe que le contrat pour la collecte des ordures prendra fin le 31 décembre 2018 sauf pour nous et Lac-aux-Sables. De plus, il nous demande de se

joindre au prochain contrat compte tenu de l'intégration du troisième bac roulant pour les matières organiques qui diminuera les fréquences des collectes ordures.

RPM ECO

RPM Eco nous offre ses services pour la collecte des contenants de plastique contaminés aux hydrocarbures qui sont réceptionnés à l'écocentre.

Société d'Habitation du Québec

La SHQ nous envoie l'état financier de 2015 pour OMH de Mékinac. Dans cet état nous constatons un déficit de 6 055$ pour notre municipalité ce qui représente la répartition de 10% soit 4 775$ du déficit plus les dépenses non reconnues de 1 280$.

RÉSOLUTION : 2018-08-240: Dépôt de la correspondance de juillet 2018

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-241: Approbation des comptes de juillet 2018

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet 2018 au montant de 438 911.33 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question

RÉSOLUTION : 2018-08-242: Cour municipale/fermeture administrative d'un dossier

CONSIDÉRANT que le dossier de la cour municipale commune de la MRC de Mékinac portant le numéro de constat suivant : 100391 802239525 est un dossier pour lequel il est impossible de retracer le contrevenant;

CONSIDÉRANT que certains de ce dossier est relatif à une infraction commise il y a plus de dix ans;

CONSIDÉRANT qu'en regard de ce dossier, le mandat d'emprisonnement à défaut de paiement d'amende est expiré et n'est pas renouvelable;

CONSIDÉRANT que les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite au jugement rendu dans cette cause n'ont pu être appliqués avec succès;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le greffe de la Cour municipale à procéder à la fermeture administrative du dossier suivant 100391 802239525 au montant de 490.00$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-243: Vacances de la secrétaire

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie la résolution 2018-07-212 et autorise la secrétaire à prendre une troisième semaine de vacances durant la saison estivale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-244: Embauche d'un préposé aux travaux publics à temps plein

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente #1 de la convention collective stipulait que l'employeur s'engage à afficher un poste permanent temps aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'affichage de ce poste a été fait à l'interne, soit pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT que lors de la fin de l'affichage de ce poste seulement M. Yves Vallée a inscrit son nom sur la cette demande;

CONSIDÉRANT que la municipalité juge que M. Yves Vallée à les qualités et l'expérience nécessaire pour occuper ce poste

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche M. Yves Vallée comme préposé aux travaux publics à temps plein à compter de ce jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-245: Remplacement du directeur des travaux publics durant ses vacances

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics est en vacances pour les deux

prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit que l'employeur peut demander à une personne salarié de coordonner le travail d'autres personnes salariées, en absence du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme M. Yves Vallée, préposé aux travaux publics, comme personne salariée pour coordonner les travaux des autres préposés aux travaux publics pour la période allant du 13 août au 24 août 2018 en remplacement du directeur des travaux publics.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-246: Demande de dérogation mineure pour le 90, 17ième avenue Lac-Croche Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Madame Marthe St-Arneault et Monsieur Yves Germain concerne l'implantation d'un agrandissement existant du bâtiment principal situé à 12.79 mètres de la ligne des hautes eaux du lac lorsque prescrit 15 mètres donc dérogatoire de 2.21 mètres; de régulariser l'implantation d'une galerie existante empiétant de 3.77 mètres lorsque prescrit de 2.5 mètres donc dérogatoire de 1.27 mètre et de régulariser l'implantation d'un garage existant situé à 6.85 mètres de la ligne avant du terrain lorsque prescrit 7.6 mètres donc dérogatoire de 0.75 mètre :

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 90, 17ième avenue du Lac-Croche Nord:

- Une dérogation de 2,21 mètres dans la rive pour l'implantation de l'agrandissement du bâtiment principal.
- Une dérogation de 1,27 mètre dans la rive pour l'implantation de la galerie
- Une dérogation de 0,75 mètre de la ligne avant du terrain pour l'implantation du garage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-247: Demande de dérogation mineure pour le 141, 1ère avenue Lac-Croche Sud

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure est déposée par M. Eric Bédard pour un immeuble situé au 141 1ère Avenue Lac-Croche Sud. La demande de dérogation

mineure concerne un projet d'agrandissement du bâtiment principal qui sera situé en partie à 0.76 mètre de la ligne latérale droite lorsque le règlement de zonage prescrit 2 mètres donc dérogatoire de 1.24 mètres.

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 141, 1ère avenue du Lac-Croche Sud :

- Une dérogation de 1,24 mètre de la ligne latérale droite du terrain pour l'agrandissement du bâtiment principal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de dérogation mineure pour le 110, Lac Veillette

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2018-08-248: Vente du slasher

CONSIDÉRANT que la municipalité a un slasher usagé et ne sera jamais utilisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité a placé une annonce sur le site LESPACS pour vendre ce slasher et l'avait vendu ce slasher à M. Mike Éthier qui n'est jamais venu le chercher;

CONSIDÉRANT que la municipalité a remis une annonce sur le site de LESPACS et a reçu une offre de 800$ de M. Rémi Boucher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vende le slasher à Rémi Boucher au coût de 800$ plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-249: Chemin du Lac-Archange

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles nous a versé un montant de 500 $ pour ajouter du matériel sur le chemin du lac-Archange; car plusieurs propriétaires de leur municipalité doivent emprunter ce chemin pour se rendre à leur chalet;

CONSIDÉRANT qu'un important développement de villégiateurs s'effectue présentement au lac Archange sur le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que beaucoup de camions circulent sur ce chemin et l'endommage;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer ce chemin et y investir un montant égal à la Municipalité de Grandes-Piles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil autorise le directeur des travaux publics à effectuer des travaux pour un montant de 1 000 $ sur le chemin du Lac-Archange, soit un montant de 500 $ provenant de la Municipalité de Grandes-Piles et 500 $ de notre municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-250: Nomination du chemin du Lac-Veillette
`

CONSIDÉRANT que des propriétaires ont des chalets au lac Veillette et que le chemin pour s'y rendre n'est pas nommé;

CONSIDÉRANT que les services d'urgence ont de la difficulté à se rendre à ce lac car; le chemin n'est pas identifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme officiellement le chemin suivant :

- Chemin du Lac-Veillette

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-251: Demande de permis de chenil au 2561, chemin Petit Saint-Georges

CONSIDÉRANT la demande de permis de chenil de Mme. Andréane Cloutier sur le chemin Petit-Saint-Georges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise l'émission d'un permis de chenil pour le 2561, chemin Petit-Saint-Georges et ce conditionnellement à ce que cet usage ne nuise pas au voisinage.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-252: Écocentre/dépôt officiel pour les produits électroniques

CONSIDÉRANT que la municipalité veut devenir un dépôt officiel pour produits électroniques (ARPE) à son écocentre;

CONSIDÉRANT que la municipalité modifiera sa façon de faire pour répondre aux exigences de l'ARPE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle désire faire reconnaître son écocentre, situé au 1951 chemin Saint-Georges, comme point de dépôt officiel pour les produits électroniques (ARPE) dans le cadre du service de collecte offert par la RGMRM.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-253: SG Expert-conseil offre pour l'inspection des barrages X0001964 et X0001965

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous demande de faire effectuer l'inspection des barrages du lac Croche et du Lac Travers;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de SG Expert-conseil pour réaliser ces inspections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil accepte l'offre de SG Expert-conseil pour l'inspection des barrages X0001964 (Lac Croche) et X0001965 (Lac Travers) au coût de 2998,50$ plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-254: Demande d'appui à la CPTAQ de Dominic Cloutier/Séparation du lot 5 316 412 appartenant à la Ferme Thèc-lait Senc

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Cloutier désire agrandir sa terre;

CONSIDÉRANT que la Ferme Thèc-lait Senc désire se départir du lot 5 316 412 et que celui-ci est situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la séparation du lot 5 316 412 pour vente à monsieur Dominic Cloutier lui permettrait d'augmenter sa production de foin et d'y construire ultérieurement une érablière;

CONSIDÉRANT que l’usage agricole sera préservé sur ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de monsieur Dominic Cloutier concernant la séparation du lot 5 316 412 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin qu’il puisse augmenter sa production agricole.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-255: Publicité dépliant programme de hockey/Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ne participe pas à la publicité sur le programme de hockey du Séminaire Saint-Joseph; car il n’y a aucun jeune de la municipalité dans ce programme.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-256: Publicité Hebdo du St-Maurice/édition du 8 août

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil entérine la publicité de format 1/8 de page dans l’Hebdo du St-Maurice pour l’édition du 8 août dernier au coût de 215$ plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-257: Table de concertation du mouvement de femmes de la Mauricie/demande de partenariat

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ne participe pas `pour les prix et le Gala Mauriciennes d’influence présentés par la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-258: Docuflex/Contrat de support logiciel d’archives

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil accepte le contrat de support, de maintenance et de mise à jour du logiciel d'archives Content Central par Docuflex pour la période du 15 juillet 2018 au 15 juillet 2019 au coût de 651,00$ plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Soumissions pour la réparation de la rétrocaveuse

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2018-08-259: Dossier de la vente d'un terrain à Danielle Légaré et Denis Williams

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de reprendre le terrain vendu à Danielle Légaré et Denis Williams. Soit le lot 6 159 451.
- Accepte de rembourser le prix de vente et les frais encourus depuis la vente de ce terrain, soit depuis le 5 mars 2018, et ce conditionnellement à la vérification des factures pour les travaux qui ont été exécutés sur ce terrain.
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de contrat d'achat de ce lot.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-260: Soumissions pour le marquage routier

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission pour le marquage routier la plus basse, soit celle de Entreprises Gonet B.G. inc. au coût de 5 536,00$.plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-261: Travaux de décontamination au 631 rue Notre-Dame

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les travaux de décontamination d'une très petite partie du terrain du 631 rue Notre-Dame comme demandé par Environnement Canada.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-262: Demande de soumissions publiques pour le pavage d'une partie de la route Marcotte

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à demander des soumissions publiques sur le site de SEAO et le Nouvelliste pour le pavage d'une partie de la route Marcotte soit environ 1 500 mètres.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-263: Demande de soumissions par invitation pour le remplacement du camion GMC 2013

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à demander des soumissions sur invitation pour un camion GMC 2018 à au moins 3 soumissionnaires.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-264: PAR'Enfants/demande de location de la salle Aubin à coût moindre

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle loue la salle Aubin au montant de 150.00 plus taxes;

CONSIDÉRANT que PAR'Enfants nous demande de leur louer cette salle à un coût moindre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue la salle Aubin à PAR'Enfants au montant de 125.00 $ plus taxes pour le pour le dévoilement du calendrier des «Familles à l'honneur 2019» qui aura lieu le mardi 27 novembre 2018.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Mme. Jocelyne Gervais pose des questions concernant les demandes de dérogation mineure.

Affaires nouvelles :

A) Démolition du petit garage à l'arrière de la caserne.
B) Terrain de soccer/nivelage.

RÉSOLUTION : 2018-08-265: Démolition du petit garage à l'arrière de la caserne

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publiques à faire démolir le petit garage à l'arrière de la caserne situé au 250 rue Saint-Gabriel.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-266: Terrain de soccer/nivelage

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Marcel Guimont et Fils pour effectuer le nivelage du terrain de soccer pour environ 1 250 $ plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2018-08-267 Lever de la séance

À 20h24, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 4 septembre 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents :

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION 2018-09-268 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-269 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses.
6. Questions de l'assistance.
7. A) Présentation du projet de règlement pour remplacer le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

B) Avis de motion pour remplacer le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

8. A) Soumissions reçues pour l'achat d'un camion GMC 3500 neuf.
   B) Soumissions reçues pour la vente d'un ancien tracteur à pelouse.
   C) Soumissions reçues pour la réparation de la rétrocaveuse.
   D) Soumissions reçues pour la vente de poteaux.
9. Protocole d'entente avec école primaire Masson pour le prêt d'immeubles et d'équipements.
10. Réception provisoire pour les travaux dans le cadre du programme FEPTEU.
11. ADQR Mékinac/programme PAIR
12. A) Demande d'installation de panneaux «Attention à nos enfants» sur le chemin Jean-Paul Trudel.
    B) Demande de réduction de vitesse sur le chemin Saint-Pierre Nord.
13. A) Le Bulletin de Mékinac/demande de commandite pour une soirée bénéfice.
    B) Opération Nez Rouge/demande de commandite et soirée d'opération 2018.
    C) Par'Enfants/demande de commandite pour les Familles à l'honneur.
14. Budget pour les journées de la culture.
15. Domaine Lac et Forêt Inc. /demande d'annulation de déplacement inutile de la vidange de sa fosse septique.
16. Demande d'aide financière au Ministère des Transports, Mobilité durable et l'Électrification des transports pour le pavage des routes Marcotte et Marchand.
17. Dossier de la vente d'un terrain à Danielle Légaré et Denis Williams.
18. Demande d'installation d'abri tempo.
19. Période de questions.
20. Affaires nouvelles :
    A) MÉDIAL Services-Conseils-SST/contestation d'une décision d'admissibilité à la CNESST
    B) Centre-Jardin Multi-Fleurs/jardinières
    C) Demande d'aide financière pour la réhabilitation du lac des Chicots.
21. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION 2018-09-270 :</u> <u>Adoption du procès-verbal de la séance mois d'août</u>

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-271 : Dépôt de la correspondance d'août 2018

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'août 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-272 : Approbation des comptes d'août 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août 2018 au montant de 373 679.65 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais demande des explications concernant la dérogation mineure du 90, 17ième Avenue Lac Croche Nord.
Reynald Jobin dit qu'il y a un problème de sable dans le fossé sur le chemin Saint-Michel Nord près du numéro civique 2751.

Présentation du projet de règlement pour remplacer le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Présentation du projet de règlement pour remplacer le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Le maire explique que suite à l'article 16.1 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, il sera interdit à certaines employés municipaux d'occuper pour une période de 12 mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il ou toute autre personne tire un avantage indu de leurs fonctions antérieures.

AVIS DE MOTION :

Suite à la présentation du projet de règlement pour remplacer le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Jean-François Couture donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour remplacer le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux pour se conformer à l'article 16.1 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

RÉSOLUTION 2018-09-273 : Soumissions reçues pour l'achat d'un camion GMC 3500 neuf

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune soumission pour l'achat d'un camion GMC 3500 neuf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retourne en soumission par invitation pour l'achat d'un camion GMC 3500 ou 2500 et Ford F350 ou F250 neuf.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-274 : Soumissions reçues pour la vente d'un ancien tracteur à pelouse

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 3 soumissions pour la vente d'un ancien tracteur à pelouse dont le moteur ne fonctionne plus de :

Pierre Vadnais au montant de 652.01 $
Françis Boucher au montant de 500.00 $
David Plamondon au montant de 150.00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vend au plus offrant, soit à M. Pierre Vadnais, un tracteur à pelouse dont le moteur ne fonctionne pas et tel que vue, pour le prix de 652.01 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-275 : Soumissions reçues pour la réparation de la rétrocaveuse

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 soumissions pour la réparation de la rétrocaveuse comme suit :

NORTRAX au montant de 9 800 $ + 2 000 $ plus taxes
Atelier d'Usinage Plus au montant de 19 684.24 $ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de NORTRAX au cout de 11 800 $ plus taxes pour le

pinnage des godets avant et arrière ainsi que le pinnage du swing arrière de la rétrocaveuse John Deere.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-276 : Soumission reçue pour la vente de poteaux

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vend à la Ferme The-Lait des poteaux usagés au prix de 10$ chacun plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-277 : Protocole d'entente avec l'école primaire Masson pour le prêt d'immeubles et d'équipements

CONSIDÉRANT que l'école primaire Masson est disposée à signer un protocole d'entente avec la municipalité pour le prêt d'immeubles et d'équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente avec l'école Masson pour le prêt d'immeubles et d'équipements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Réception provisoire pour les travaux dans le cadre du programme FEPTEU

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure; car nous n'avons pas encore reçu le document de notre ingénieur.

RÉSOLUTION 2018-09-278 : AQDR Mékinac/programme PAIR

CONSIDÉRANT que la municipalité participe financièrement au programme PAIR;

CONSIDÉRANT que l'AQDR Mékinac a payé la facture pour ce programme à la Ville de Shawinigan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle rembourse à AQDR Mékinac le montant versé à la ville de Shawinigan pour le

programme PAIR, soit un montant de 540.00 $ le tout couvrant la période de janvier à juin 2108 pour le service offert à 4 personnes de notre localité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-279 : Demande d'installation de panneaux «Attention à nos Enfants» sur le chemin Jean-Paul-Trudel

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au directeur des travaux publics de faire installer des panneaux «Attention à nos Enfants» sur le chemin Jean-Paul-Trudel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-280 : Demande de réduction de vitesse sur le chemin Saint-Pierre Nord

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une pétition pour faire réduire la vitesse à 50km/heure sur une partie du chemin Saint-Pierre nord (route 153);

CONSIDÉRANT que plusieurs décès et blessés sont survenus sur cette section de chemin;

CONSIDÉRANT qu'une demande similaire a été faite au Ministère des transports en 2013 (résolution 2013-04-133) et que la limite de vitesse était passée de 90km/heure à 80km/heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réduire la vitesse à 50 km/heure sur une partie du chemin Saint-Pierre Nord, à partir de la limite du Lac-Aux-Sables (Secteur Hervey-Jonction) jusqu'au numéro civique 2750 chemin Saint-Pierre Nord à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-281 : Le Bulletin de Mékinac/demande de commandite pour une soirée bénéfice

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne verse pas de commandite pour la soirée bénéfice du Bulletin Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-282 : Opération Nez Rouge/demande de commandite et soirée d'opération 2018

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle participe depuis plusieurs années à Opération Nez Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- verse une commandite de 100 $ pour Opération Nez Rouge
- Nomme Caroline Poisson, responsable de la municipalité pour organiser une soirée de transports lors d'opération Nez Rouge 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-283 : Par'Enfants/demande de commandite pour les Familles à l'honneur

CONSIDÉRANT la demande de commandite de Par'Enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse une commandite de 50 $ à Par'Enfants comme contribution au calendrier des Familles à l'honneur de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-284 : Budget pour les journées de la culture

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 680 $ au comité culturel de Sainte-Thècle, représenté par Claudette Trudel-Bédard, pour l'organisation des journées de la culture qui auront lieu les 28, 29 et 30 septembre 2018 dans notre localité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-285 : Domaine Lac et Forêt Inc./demande d'annulation de facture pour le déplacement inutile pour la vidange de sa fosse septique

CONSIDÉRANT que le Domaine Lac et Forêt Inc. opère un camping et que la Régie leur a demandé de déboulonner les couverts de leur fosse septique pour la vidanger;

CONSIDÉRANT que pour la sécurité des gens sur leur terrain de camping, il ne peut laisser les couverts de sa fosse déboulonnés;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande d'annuler les frais de déplacement inutile de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'annulation de la facture de 50 $ au Domaine Lac et Forêt Inc. pour le déplacement inutile pour la vidange de sa fosse septique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-286 : Demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le pavage des routes Marcotte et Marchand à Sainte-Thècle

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand, il est résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-287 : Dossier de la vente d'un terrain à Danielle Légaré et Denis Williams

CONSIDÉRANT la lettre envoyée à la Municipalité de Sainte-Thècle, le 2 août 2018, de Danielle Légaré et Denis Williams nous demandant d'annuler la vente signée le 5 mars 2018 pour le lot 6 159 451;

CONSIDÉRANT qu'après négociation avec Danielle Légaré et Denis Williams, ces derniers ont accepté d'enlever la facture de la pelle au montant de 4 311.56 $ des frais demandés pour remettre le lot 6 159 451 à la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle est d'accord à reprendre ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte d'annuler la vente du lot 6 159 451 du 5 mars 2018 et de rembourser à Danielle Légaré et Denis Williams le montant qu'ils avaient payé, soit la somme de 50 000 $.
- Accepte de rembourser les frais encourus depuis la vente le 5 mars 2018 pour des travaux exécutés sur ce lot ainsi que les autres dépenses (rapport d'évaluation, contrat de vente, taxes municipales et scolaires, droits sur les mutations immobilières, les frais d'analyse, les consultations de nature comptable et fiscale et les intérêts sur prêt) tel que décrit dans le rapport préparé par Danielle Légaré et Denis Williams, vérifier et accepter par la municipalité.
- Mandate Katherine Lebrun, notaire, pour rédiger et faire signer l'acte.
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cet achat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-288 : Demande d'installation d'abri tempo

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'autorise pas l'installation d'un abri tempo avant le 1er octobre 2018 pour le 2240 chemin Saint-Michel Nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

M. Reynald Jobin demande quand seront installés les panneaux pour les motoneiges.
Mme .Jocelyne Gervais des explications sur le dossier de Danielle Légaré et Denis Williams.

RÉSOLUTION 2018-09-289 : MEDIAL Services-Conseils-SST/contestation d'un dossier à la CNESST

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise MEDIAL Services-Conseils-SST de contester la décision d'admissibilité rendue le 31 juillet 2018 par la CNESST.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-290 : Centre-Jardin Multi-Fleurs Enr./jardinières

CONSIDÉRANT que 5 jardinières installées dans rue de la municipalité ont péri environ 2 semaines après leur livraison;

CONSIDÉRANT que l'arrosage de celles-ci ne peut être en cause; car dans le même poteau une jardinière est restée belle et l'autre a péri;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à Centre-jardin Multi-Fleurs Enr. de nous créditer 5 jardinières sur la facture numéro 275370; car ces jardinières ont péri seulement 2 à 3 semaines après avoir été livrées et installées dans les poteaux sur la rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-291 : Demande d'aide financière à la Fondation de la Faune du Québec pour l'amélioration du lac des Chicots

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Faune instaura un programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT que le lac des Chicots est beaucoup affecté par les plantes envahissantes;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle présente une demande à la Fondation de la Faune afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme pour la lutte conte les plantes exotiques envahissantes pour l'amélioration de la qualité du lac des Chicots.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-09-292 : Levée de la séance

À 20 h 28, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____.

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1 octobre 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Bertin Cloutier, conseiller

Absents :
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2018-10-293 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-294 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses.

6. Questions de l'assistance.

7. Adoption du règlement 354-2018 pour remplacer le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

8. Soumissions reçues pour l'achat d'un camion GMC 3500 ou 2500 ou Ford F-350 ou F-250 neuf.

9. Réception provisoire pour les travaux dans le cadre du programme FEPTEU

10. Dossier de la Régie des incendies du Centre-Mékinac

11. Rapport des dépenses pour le prolongement d'aqueduc sur le chemin Saint-Michel sud

12. A) Demande de dérogation mineure pour le 840 rue Saint-Jacques
B) Demande de dérogation mineure pour le 110 Lac Veillette

13. A) Réseau environnement/Colloque sur la gestion des matières résiduelle 2018
B) Réseau Biblio CQLM/Rencontre d'automne 2018

14. MTMDET/Offre de contrat pour le balayage de la chaussée

15. Chambre de commerce de Mékinac/Coup de cœur des municipalités

16. Baux de villégiatures/Offre pour le dynamitage

17. Programme d'aide pour l'achat de couches lavables.

18. Soumission pour une borne-fontaine, pièces d'aqueduc, d'égout et de voirie

19. A) Grand défi Desjardins/Demande de commandite.
B) UPA/Demande de partenariat

20. Budget pour les décorations d'Halloween 2018

21. Demande d'installation de dos d'ânes sur la rue de l'Anse.

22. A) Soirée bénéfice pour Léanne Baril/Demande la gratuité de la salle Aubin
B) Viactive/Demande la gratuité de la salle Aubin

23. Victorin Mongrain/Demande de réparation du chemin Saint-Joseph Nord

24. Achat d'un nouveau serveur informatique

25. Demande d'indemnisation de Michel St-Amand pour bris d'aqueduc

26. Période de questions de l'assistance

27. Affaires nouvelles :

28. Ajournement de la séance au 15 octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-295 Adoption du procès-verbal de la séance du mois de septembre 2018

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de septembre 2018

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le MAMOT nous informe qu'un versement de 1 000 948,19$ sera déposé dans notre compte le 17 septembre 2018 pour la réclamation partielle visant le dossier du prolongement d'eau potable vers Hervey-Jonction (FEPTEU).

Association pulmonaire du Québec

L'association nous demande de se joindre à leur campagne « Villes et municipalités contre le radon », car celui-ci est la deuxième cause du cancer pulmonaire après le tabagisme. Du matériel promotionnel est disponible pour les municipalités qui désirent s'inscrire.

CPTAQ

La CPTAQ nous informe qu'elle suspend le dossier de Motocross Ste-Thècle pour une période de 60 jours afin qu'un agronome démontre le respect de la condition selon laquelle les infrastructures permanentes, telle les bases de béton qui soutiennent les estrades, doivent être remplacées par des infrastructures amovibles.

La CPTAQ nous informe que la section A du formulaire est à corriger dans le dossier d'aliénation d'un terrain par la Ferme Thèc-lait à Dominic Cloutier.

Gazette officielle du Québec

Réception de l'édition partie 1, numéro 16, du 21 avril 2018 à l'effet que le chemin du Lac-du-Missionnaire a été annexé à la Municipalité du Lac-aux-Sables.

Tribunal administratif du Québec

Le TAQ nous informe de la tenue d'une audience le 18 septembre pour le recours de Monsieur Gaston Tessier et Madame Denise Lapointe en matière d'évaluation foncière.

RÉSOLUTION : 2018-10-296 Dépôt de la correspondance de septembre 2018

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-297 Approbation des comptes de septembre 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de septembre 2018 au montant de 1 137 870.21 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Gérard Godbout pose une question concernant le lac Croche.
Bertrand Cloutier demande s'il est possible d'envoyer la neige des commerces qu'ils déneigent dans le site à neige de la municipalité. Le conseil répond non à cette demande.

RÉSOLUTION : 2018-10-298 Adoption du règlement 358-2018 remplaçant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 354-2018 remplaçant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-299 Soumissions reçues pour l'achat d'un camion GMC 3500 ou 2500 ou Ford F-350 ou F-250 neuf

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions par invitation à quatre concessionnaires pour l'achat d'un camion;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois soumissions pour l'achat d'un camion pour remplacer le GMC 3500 qui a été déclaré perte totale comme suit :

Pour un Ford F-250 ou un GMC 2500 :

St-Onge Ford pour un Ford F-250 au montant avec taxes de	44 800.01 $
La Pérade Ford pour un Ford F-250 au montant avec taxes de	42 425.18 $
Lessard Buick pour un GMC 2500 au montant avec taxes de	46 868.40 $

Pour un Ford F-350 ou un GMC 3500 :

St-Onge Ford pour un Ford F-350 au montant avec taxes de	46 812.07 $
La Pérade Ford pour un Ford F-350 au montant avec taxes de	44 265.38 $
Lessard Buick pour un GMC 3500 au montant avec taxes de	49 211.59 $

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'un camion Ford F-350 ou GMC 3500 pour installer un gratte à neige et une sableuse et que sur nos assurances nous avons une valeur à neuf pour le remplacement du camion GMC 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse pour l'achat d'un camion Ford F-350 2019 de La Pérade Ford au montant de 44 265.38 $ taxes incluses, ce montant sera remboursé par l'assurance de la MMQ pour le remplacement du GMC 3500 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-300 Réception provisoire pour les travaux dans le cadre du programme FEPTEU

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve la réception provisoire pour les travaux d'aqueduc effectués sur le chemin Saint-Pierre Nord, Carré Cloutier, le rang Saint-Georges et le secteur Hervey-Jonction de la Municipalité du Lac-Aux-Sables dans le cadre du programme FEPTEU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-301 Dossier de la Régie des incendies du Centre-Mékinac

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a avisé les municipalités de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban qu'elle se retire de à l'entente du service d'incendie du secteur est de Mékinac (SISEM);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a demandé d'adhérer à la Régie des incendies du Centre-Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies du Centre-Mékinac accepte d'intégrer le service d'incendie de Sainte-Thècle à leur régie;

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies du Centre-Mékinac nous a informer du montant qu'elle nous remboursera pour l'apport de nos équipements à la régie, soit environ 20 000 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-

Bédard et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour que le service d'incendie de Sainte-Thècle se joigne à leur régie et ce à compter du 1er janvier 2019.
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer tous documents concernant cette entente avec la régie des incendies du Centre-Mékinac.

Julie Bertrand se prononce contre cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-302 Rapport des dépenses pour le prolongement d'aqueduc sur le chemin Saint-Michel Sud

CONSIDÉRANT que le règlement 346-2017 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud pour un montant n'excédant pas 26 900.74 $;

CONSIDÉRANT que les travaux pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud ont coûté réellement 19 186. 88 $;

CONSIDÉRANT que les deux propriétaires s'étaient engagés à payer le montant de ces travaux au comptant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'envoi des factures pour le paiement des dépenses pour le prolongement d'aqueduc sur le chemin Saint-Michel Sud pour un montant de 19 186.88 $ réparti comme suit :

- Matricule 7985-00-3744 du 1751 chemin Saint-Michel Sud : 9 593.44 $
- Matricule 7984-09-9588 du 1740 chemin Saint-Michel Sud : 9 593.44 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-303 Demande de dérogation mineure pour le 840, rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Claude Béland concernant l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire et qu'après la réalisation des travaux l'ensemble des bâtiments complémentaires auront une superficie de 159,52 mètres carrés lorsque le règlement de zonage no. 337-2016 prescrit 150 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 840, rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle :

- Une dérogation de 9,52 mètres carrés pour l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire qui après la réalisation des travaux l'ensemble des bâtiments complémentaires auront une superficie de 159,52 mètres carrés lorsque le règlement de zonage no. 337-2016 prescrit 150 mètres carrés;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-304 Demande de dérogation mineure pour le 110 Lac Veillette

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Jean Trudel concernant un projet de construction d'un quai flottant de 55,76 mètres carrés lorsque le règlement de zonage no. 337-2016 prescrit 20 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal d'accepter la demande tout en respectant le 20 mètres carrés;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- n'autorise pas la dérogation mineure pour le 110, chemin du lac-Veillette à Sainte-Thècle et demande au propriétaire de respecter le 20 mètres carrés pour la construction de son quai flottant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-305 Réseau environnement/Colloque sur la gestion des matières résiduelles 2018

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire, à assister au colloque sur la gestion des matières résiduelles 2018 organisé par Réseau environnement et que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-306 Réseau Biblio CQLM/Rencontre d'automne 2018

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les

bénévoles de la bibliothèque municipale à assister à la rencontre d'automne 2018 organisé par le Réseau Biblio CQLM et que les frais de déplacements seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-307 MTMDET/Offre de contrat pour le balayage de la chaussée

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous offre la possibilité d'obtenir un contrat concernant le balayage des routes sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous offre un montant de 2 047.37 $ pour le balayage de 3,495 km de longueur à balayer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au montant de 2 047.37 $ pour le balayage de 3, 495 Km sur notre territoire.
- Autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de balayage de la chaussée avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-308 Chambre de commerce de Mékinac/Coup de cœur des municipalités

CONSIDÉRANT que Madame Stéphanie Marineau, propriétaire de Grano-Vrac, se distingue par son dynamise, son audace et sa persévérante;

CONSIDÉRANT que Madame Stéphanie Marineau, est un exemple d'implication citoyenne afin de faire rayonner sa municipalité;

CONSIDÉRANT l'engouement de la population pour le commerce de Grano-Vrac dans notre localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte de présenter un entrepreneur de notre localité comme Coup de Cœur au Gala reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac
- de défrayer le cadre remis au lauréat (100 $) et de payer les billets pour assister à

ce Gala (75 $ chacun)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-309 Baux de villégiatures/Offre pour le dynamitage

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Les Entreprises Élie Grenier au montant de 11 375 $ plus taxes pour le dynamitage sur le chemin du Tour-Du-Lac-Vlimeux d'une longueur de 150 pieds sur 10 pieds de largeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Programme d'aide pour l'achat de couches lavables

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2018-10-310 Soumissions pour une borne-fontaine, pièces d'aqueduc, d'égout et de voirie

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse soit celle de EMCO au montant de 6 041.08 $ taxes incluses pour la fourniture d'une borne-fontaine, des pièces d'aqueduc, d'égout et de voirie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-311 Grand défi Desjardins/Demande de commandite

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de Mékinac-des-Chenaux prépare actuellement un défi sportif d'envergure regroupant des cyclistes et partenaire de la région, dont l'objectif est d'amasser 120 000 $ pour faire bénéficier les élèves des écoles primaires et secondaires de notre territoire;

CONSIDÉRANT que le Grand défi Desjardins consiste à regrouper 15 cyclistes pour traverser la côte Est des États-Unis à relais, de Key West à Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Déry a décidé de participer au Grand défi Desjardins qui aura lieu à la fin mai 2019 et nous demande une commandite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une commandite de 1 000 $ pour le Grand défi Desjardins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-312 UPA/Demande de partenariat

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de parrainer au coût de 275 $ chacune les entreprises suivantes au Gala Gens de Terre et de Saveurs de la Mauricie organisé par l'UPA Mauricie

- La Boulangerie Germain – Détaillant agroalimentaire
- Café aux Cinq Sœurs – Tourisme Gour mand

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-313 Budget pour les décorations d'Halloween 2018

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget d'environ 175 $ à la directrices des projets spéciaux pour les décorations d'Halloween 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-314 Demande d'installation de dos d'ânes sur la rue de l'Anse

CONSIDÉRANT la demande de Madame Josée Gauthier, accompagnée d'une pétition, nous sollicitant afin d'installer un dos d'âne sur la rue de l'Anse;

CONSIDÉRANT que cette rue est un cul-de-sac et que l'installation d'un dos d'âne en bas de la côte de cette rue nuirait grandement à la tranquillité des propriétaires de ce secteur;

CONSIDÉRANT que pour sensibiliser les utilisateurs de cette rue, la municipalité installera un panneau qui pourrait faire réduire la vitesse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- N'installera pas de dos d'âne sur la rue de l'Anse.
- Pour faire diminuer la vitesse des automobilistes, un panneau Attention à nos enfants sera installé sur cette rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-315 Soirée bénéfice pour Léanne Baril/Demande la gratuité de la salle Aubin

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de réviser son tarif de location de la salle Aubin qui est de 350 $ plus taxes pour ce genre de spectacle à 150 $ plus taxes pour la soirée bénéfice de Léanne Baril qui aura lieu le 17 novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-316 Viactive/Demande la gratuité de la salle Aubin

CONSIDÉRANT que les responsables de Viactive de Sainte-Thècle nous demandent encore cette année de leur prêter gratuitement la salle Aubin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin les lundis de 9h30 à 10h30 et ce à compter du 15 octobre jusqu'à la fin du mois d'avril 2019 à Viactive afin de permettre aux citoyens de la municipalité de participer à ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-317 Victorin Mongrain/Demande de réparation du chemin Saint-Joseph nord

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance de la demande de M. Victorin Mongrain concernant la réparation du chemin Saint-Joseph Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de faire des réparations au chemin Saint-Joseph nord lesquels seront faits au printemps 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Achat d'un nouveau serveur informatique

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2018-10-318 Demande d'indemnisation de Michel St-Amant pour bris d'aqueduc

CONSIDÉRANT qu'un bris d'aqueduc a causé des dommages à la propriété de M. Michel Saint-Amant;

CONSIDÉRANT que M. Saint-Amant nous demande une compensation pour assécher son sous-sol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'indemniser le propriétaire du 1971, chemin Saint-Georges pour un montant de 100 $ suite à des dommages causés lors d'un bris d'aqueduc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions de l'assistance
Jocelyne Gervais pose une question concernant la reprise du terrain de la rue Notre-Dame et remercie le conseil pour la terre au parc Saint-Jean-Optimiste afin d'améliorer l'aménagement modèle de l'Association du lac Croche.
Gérald Godbout parle de déchets dans le parc Saint-Jean-Optimiste et d'un auban au coin des rues Masson et Saint-Jacques.
Yvon Goulet demande si l'Éco-Centre sera fermé durant la saison hivernale.
Gaston Groleau dit qu'il y a une propriété qui accumule beaucoup de déchets.
Danny Dionne demande des explications sur le départ de la municipalité de la SISEM.

Affaires nouvelles
Aucune affaire nouvelle.

RÉSOLUTION : 2018-10-319 Ajournement de la séance au 15 octobre 2018 à 19 heures

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ajourne la séance au lundi 15 octobre 2018 à 19 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____
Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 15 octobre 2018, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Absent :
Julie Bertrand, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2018-10-320 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance ajournée du 1 octobre 2018 à 19 h 00 et de traiter de l'ordre du jour suivant :

1 Ouverture de la séance.

2 Financement du **règlement** 347-2017 travaux de prolongement du réseau d'aqueduc de Sainte-Thècle afin de desservir, d'une part, le secteur du chemin Saint-Pierre Nord et le Carré Cloutier sur le territoire de Sainte-Thècle et, d'autre part, le secteur Hervey-Jonction sur le territoire de Lac-aux-Sables et le **règlement** 348-2017 travaux de rénovations de l'Hôtel de Ville.

3 Maison des jeunes

4 Programme d'aide pour l'achat de couches lavables

5 Scierie Sainte-Thècle/bail.

6 Programmation de travaux pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

7 Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État/Offre de H.P. Terrassement Inc. pour le rechargement de gravier.

8 A) Offre pour la réparation de deux pompes pour l'assainissement des eaux.
B) Offre pour réparation au garage municipal et au parc Saint-Jean-Optimiste

9 Achat de matériel pour la bibliothèque municipale

10 Achat d'un nouveau serveur informatique

11 Caractérisation du lac des Chicots

12 UPA/Demande de partenariat pour une 3ème entreprise

13 Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle/don

14 Période de questions de l'assistance

15 Affaires nouvelles

16 Levé de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-321 **Soumissions pour l'émission de billets pour le financement des règlements 347-2017 et 348-2017**

Date d'ouverture :	15 octobre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,4660 %
Montant :	1 247 600 $	Date d'émission :	23 octobre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 octobre 2018, au montant de 1 247 600 $*;*

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

44 200 $	3,46600 %	2019
45 700 $	3,46600 %	2020
47 300 $	3,46600 %	2021
48 900 $	3,46600 %	2022
1 061 500 $	3,46600 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,46600 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

44 200 $	3,53000 %	2019
45 700 $	3,53000 %	2020
47 300 $	3,53000 %	2021
48 900 $	3,53000 %	2022
1 061 500 $	3,53000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,53000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

44 200 $	2,50000 %	2019
45 700 $	2,75000 %	2020
47 300 $	2,95000 %	2021
48 900 $	3,10000 %	2022
1 061 500 $	3,25000 %	2023

Prix : 98,51700 Coût réel : 3,57418 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE MEKINAC-DES CHENAUX est la plus avantageuse;

Il est proposé par Jacques Tessier , appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de CD DE MEKINAC-DES CHENAUX pour son emprunt par billets en date du 23 octobre 2018 au montant de 1 247 600 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 347-2017 et 348-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-322 **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 247 600 $ qui sera réalisé le 23 octobre 2018 pour le financement des règlements 347-2017 et 348-2017**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 247 600 $ qui sera réalisé le 23 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
347-2017	660 626 $
347-2017	430 265 $
348-2017	156 709 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 347-2017 et 348-2017, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE POISSON ET APPUYÉ PAR BERTIN CLOUTIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 octobre 2018;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 avril et le 23 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	**44 200 $**	
2020.	**45 700 $**	
2021.	**47 300 $**	
2022.	**48 900 $**	
2023.	**50 600 $**	**(à payer en 2023)**
2023.	**1 010 900 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 347-2017 et 348-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maison des Jeunes

Ce point est reporté; car la maison des jeunes est à la recherche d'un animateur suite au départ de Guillaume Ricard.

RÉSOLUTION : 2018-10-323 Programme d'aide pour l'achat de couches lavables

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fera un sondage auprès de la population afin de savoir s'il y a des personnes intéressées à participer au programme d'aide pour l'achat de couches lavables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-324 Scierie Sainte-Thècle/bail

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le bail avec la Scierie Sainte-Thècle pour la location du bureau au 631 rue Notre-Dame et 2 emplacements pour l'entreposage du bois montrés sur le plan inclus à ce bail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-325 Programmation de travaux pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec

Attendu que :

 La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

 La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu que :

 la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

 la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

 la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

 la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

 la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

 la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-326 Programme d'aide aux villégiateurs surs les terres du domaine de l'État/Offre de H.P. Terrassement Inc. pour le rechargement en gravier

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de H.P. Terrassement Inc. pour la fourniture de 550 tonnes de gravier 0-3/4 livrées et nivelées sur le chemin Joseph-Saint-Amant pour un montant de 9 845.00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-327 Offre pour la réparation de deux pompes pour l'assainissement des eaux

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de réseau CB au montant de 5 178.00 plus les taxes applicables pour la réparation de pompes/compresseurs du système d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-328 Offre pour la réparation au garage municipal et au parc Saint-Jean-Optimiste

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Construction Éric Lefebvre pour les travaux suivants :

- La réfection de la toiture du petit garage au 1951 chemin Saint-Georges (garage municipal) pour un montant de 4 800.00 $ plus les taxes applicables.
- La réfection de la toiture du bloc sanitaire au parc Saint-Jean-Optimiste pour un

montant de 1 200.00 $ plus les taxes applicables.

-

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-329 Achat de matériel pour la bibliothèque municipale

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les achats et travaux suivants pour la bibliothèque municipale :

- Achat d'une tablette avec étui 375.01 $ plus taxes
- Enseigne extérieure et murale 672.00 $ plus taxes
- Tableau d'affichage 48 X 36 : 49.99 $ plus taxes
- 2 organisateurs de bureau : 49.98 $ Plus taxes
- Les employés municipaux fermeront une fenêtre
- L'installation par un électricien d'une prise de courant
- La peinture de petites chaises et de deux murs sera effectué Gaétan Gingras

Changer l'escabeau : ?

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-330 Achat d'un nouveau serveur informatique

CONSIDÉRANT que le serveur informatique est en fin de vie;

CONSIDÉRANT que MicroGest Informatique nous offre un nouveau serveur informatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de MicroGest Informatique au montant de 7850.00 $ plus les taxes pour l'achat d'un serveur Lenovo Thinkserver ainsi que les licences Windows server 2016 et les cals.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-331 Caractérisation du lac des Chicots

CONSIDÉRANT que le lac des Chicots est envahi par des plantes aquatiques;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Faune offre une aide financière pour inventorier les plantes envahissantes et un plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte l'offre de la SAMBBA pour effectuer l'inventaire du myriophylle en épi

et plan de réhabilitation du lac des Chicots pour un montant d'environ 10 000 $.

- Accepte d'être partenaire de la SAMBBA dans le cadre du programme de financement pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la Faune.
- S'engage à payer 30 % des dépenses reliées aux travaux de la SAMBBA, soit environ 3 000 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-332 UPA/Demande de partenariat pour une 3ème entreprise

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Rescinde la résolution 2018-10-312.
- Achète 4 billets pour le gala de l'UPA «Gens de Terre 7 Saveurs de la Mauricie qui aura lieu le 19 avril 2019 donc 3 pour remettre aux gagnants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-10-333 Coopérative de Solidarité en santé de Sainte-Thècle/Don

CONSIDÉRANT que la municipalité peut aider un organisme qui œuvre pour la santé;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Coopération de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle nous offre un don pour que nous puissions aider un organisme de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le don de 25 000 $ de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.
-
- Remet ce montant de 25 000 $ à Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle pour qu.il puisse dispenser des services en santé dans notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions de l'assistance :
Aucune question.

Affaires nouvelles :
Aucune affaire nouvelle.

RÉSOLUTION : 2018-10-334 Levé de la séance au 15 octobre 2018

À 19 h 42, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 novembre 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Absente :
Julie Bertrand, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2018-11-335 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-336 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre et ajournée du 15 octobre 2018.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses.

6. Questions de l'assistance.

7. A) Nomination du maire suppléant
B) Nomination du représentant et de la responsable de la bibliothèque municipale pour 2019.

8. MTQ/Approbation des dépenses pour la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier (chemin Saint-Thomas et route Marchand).

9. A) Demande de dérogation mineure pour le 84 chemin du Lac-du-Jésuite
B) Demande de dérogation mineure pour le 570, rue Notre-Dame

10. Chambre de Commerce de Mékinac/adhésion 2019

11. Réponse à notre résolution de Centre Jardin Multi-Fleurs Enr

12. Programme d'aide pour l'achat de couches lavables.

13. A) Transfert de la base de données Beeon pour le service d'incendie
B) Démission d'un pompier volontaire

14. Demande de M. Yves Marchand pour la réparation du pont du chemin du Barrage.

15. Offre de service pour le déneigement des conteneurs de déchets et récupération à l'extrémité du chemin Saint-Pierre Sud

16. Demande de commandite :
   A) Du Noël des enfants de Sainte-Thècle
   B) Du Tournoi provincial de A.P.B.M. de Saint-Tite
   C) Du Rallye Mékinac
   D) De la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

17. CWA offre de service pour le remplacement d'un débitmètre

18. Publicité dans le bulletin Autour d'Elles de Femmes de Mékinac.

19. Décontamination des transformateurs du 631 rue Notre-Dame

20. Demande d'aide financière pour une nouvelle entreprise

21. Entente de service pour le déneigement des conteneurs et du réservoir incendie au Lac-du-Jésuite

22. A) Adhésion à l'entente relative à la Régie des incendies du Centre-Mékinac
B) Adoption du budget 2019 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac

23. Demande de partage de coûts pour la coupe d'un arbre

24. Période de questions de l'assistance

25. Affaires nouvelles :
    A) Demande au FDT pour le Noël des enfants

26. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-337 Adoption du procès-verbal de la séance du mois d'octobre 2018

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre et la séance ajournée du 15 octobre 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance du mois d'octobre 2018

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le MAMOT nous transmets des feuillets d'information portant sur les nouvelles modalités entrées en vigueur le 19 octobre 2018 en ce qui concerne la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des organismes municipaux.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Le MIDI nous invite à participer à la 16e Semaine québécoise des rencontres interculturelles qui aura lieu du 5 au 11 novembre prochain en relayant l'information au sein de notre réseau ou en organisant une ou plusieurs activités dans notre région.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Le CIUSSS nous recommande de ne pas ajouter de réglementation municipale supplémentaire aux mesures déjà prévues dans la Loi provinciale encadrant le cannabis.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ confirme l'existence de droits sur la propriété du 651, route 352 à Sainte-Thècle puisque la résidence a valablement été construite en vertu de l'article 31 par le propriétaire.

La CPTAQ autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit commerciale pour l'exploitation d'un bureau de service de conception de sites Internet à l'intérieur d'une résidence existante, au 1930, chemin Saint-Pierre Sud.

Curriculum vitae

Madame Caroline Tessier, du Lac-aux-Sables, nous offre ses services dans le domaine de l'administration.

Fédération Québécoise des Municipalités

La FQM nous indique son intention de rencontrer rapidement la Vice-première ministre afin de discuter de mesures transitoires afin d'alléger le fardeau fiscal qui sera incombé aux municipalités suite aux augmentations salariales importantes consenties aux policiers de la Sûreté du Québec par l'ancien gouvernement.

MRC de Mékinac

La MRC de Mékinac nous transmet le sommaire du rôle d'évaluation pour l'année 2019, laquelle constitue le 3e exercice financier de notre rôle triennal 2017-2018-2019.

RÉSOLUTION : 2018-11-338 Dépôt de la correspondance d'octobre 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2018

0000 Caisse Populaire (Salaires des élus pour octobre 2018)		
	1	
Vallée Alain	242.64	
Trudel Bédard Claudette	632.36	
Bertrand Julie	532.36	
Tessier Jacques	632.36	
Poisson Caroline	632.36	
Couture Jean-François	632.36	
Cloutier Bertin	532.36	**4 836.80**
0000 Caisse Populaire (Salaires semaine 30 septembre au 6 octobre 2018)		
Paillé Louis	834.12	
Piché Jean-Yves	800.66	
Fiset Valérie	664.01	
St-Amand Xavier	107.98	
Magnan Sylvain	579.42	

Ricard Jacques	392.18	
Boutet Normand	600.75	
Genois Michel	314.68	
Veillette Julie	757.52	
Dionne Danny	625.87	
Cloutier Michael	212.32	**5 889.51**
0000 Caisse Populaire (Salaires semaine 7 au 13 octobre 2018)		
Paillé Louis	834.12	
Piché Jean-Yves	852.88	
Fiset Valérie	664.01	
Magnan Sylvain	616.03	
Ricard Jacques	413.64	
Boutet Normand	614.53	
Genois Michel	314.68	
Veillette Julie	732.91	
Dionne Danny	602.15	**5 644.95**
0000 Caisse Populaire (Salaires semaine 14 au 20 octobre 2018)		
Paillé Louis	834.12	
Piché Jean-Yves	852.88	
Fiset Valérie	665.87	
Vallée Yves	575.16	
Magnan Sylvain	468.51	
Ricard Jacques	420.42	
Boutet Normand	600.75	
Genois Michel	168.68	
Veillette Julie	732.91	
Dionne Danny	723.62	
St-Amand Xavier	73.19	
Cloutier Michael	73.19	**6 189.30**
0000 Caisse Populaire (Salaires semaine 21 au 27 octobre 2018)		
Paillé Louis	834.12	
Piché Jean-Yves	852.88	
Fiset Valérie	689.69	
Vallée Yves	575.16	
Magnan Sylvain	468.51	
Ricard Jacques	406.87	
Boutet Normand	600.75	
Genois Michel	299.87	
Veillette Julie	743.67	
Dionne Danny	607.20	**6 078.72**
0000 Caisse Populaire (Salaires des pompiers octobre 2018)		
Carrier Lucien	581.38	
Francoeur René	48.72	

	Francoeur Yvan	516.02	
	Dionne Danny	428.66	
	Marcotte Éric	442.40	
	Bacon Stéphane	307.43	
	Plamondon David	305.07	
	Magnan Stéphane	609.88	
	Mongrain St-Laurent Yves	392.06	
	Labrosse Marcelin	299.89	
	Lapointe Frédéric	243.66	
	Germain Patrice	24.68	**4 199.85**
	SOUS-TOTAL DES SALAIRES		**32 839.13**
0000	**Caisse Populaire (Frais de représentation ou achats par employés)**		
	Trudel Bédard Claudette : journées de la culture		13.78
	Dionne Danny : frais déplacement aller chercher camion garage		29.14
	Veillette Julie : frais déplacement rencontre camp de jour MRC		11.75
	Paillé Louis : SAAQ pour camion accidenté		8.90
	Fiset Valérie : frais déplacement rencontre assurances		11.75
	Veillette Julie : frais déplacement soccer		50.29
	Proulx Diane : frais déplacement rencontre d'automne		76.14
	Vallée Alain : frais de déplacement pour conférence presse MRC		15.04
	SOUS-TOTAL DES FRAIS DE REPRÉSENTATION		**216.79**
	GRAND TOTAL DES SALAIRES ET FRAIS DE REPRÉSENTATION		**33 055.92**

0	Télus : Téléphone Pavillon St-Gabriel	115.07
0	Télus : Téléphone bibliothèque	63.39
0	Télus : Téléphone bureau	634.04
0	Télus : Téléphone Parc St-Jean-Optimiste	172.56
0	Télus : téléphone caserne incendie	63.39
0	Bell Mobilité : Cellulaire maire, DG et dir. trav. pub.	136.07
0	Hydro-Québec: Groleau	278.02
0	Hydro-Québec: caserne	401.97
0	Hydro-Québec : Éclairage rue Masson	64.12
0	Hydro-Québec : hôtel de ville, chauffage	1 218.33
0	Hydro-Québec : épuration des eaux	3 692.64
0	Hydro-Québec : Électricité Hôtel de Ville	1 486.57
0	Hydro-Québec : terrains de jeux	116.16
0	Hydro-Québec : réservoir aqueduc	73.64
0	Hydro-Québec : égout rue Magnan	388.44
0	Hydro-Québec: lumières de rues	1 066.75
0	Hydro-Québec : garage municipal	290.55

0	Hydro-Québec: promenade	773.29
0	Hydro-Québec : parc St-Jean	780.95
0	Hydro-Québec : Geai bleu	174.82
0	Hydro-Québec : pompes d'aqueduc	1 821.44
0	Canadien National : traverse entrée privée aqueduc	57.49
0	Canadien National : entretien passage à niveau	1 023.00
0	Groupe CLR : système communication incendie	212.08
0	VISA Louis : Nouvelliste, formation, imprimante, papier	811.60
0	VISA Alain : permis d'alcool, location camion	2 190.43
0	Revenu Québec : DAS provinciales	15 679.58
0	Revenu Canada : DAS fédérales régulières	6 200.08
0	La Capitale : assurances collectives	3 616.33
0	Dicom : frais de transport pièces b-f, aqueduc, égout	15.99
0	J.Y. Martel : transport de conteneurs Éco-Centre	1 414.19
0	Groupe Pages Jaunes : placement en ligne	182.36
0	Kubota : location tracteur	650.10
0	Ascenseurs ThyssenKrupp : Entretien ascenseur	387.54
0	Desjardins Services de Cartes : location machine Interac	35.18
0	Coop Novago : semences à gazon terrain de soccer	1 282.54
0	Acier Rayco : ponceau	1 207.10
0	Groupe Lafrenière Tracteur : réparation Kubota	79.65
0	Neopost Digital Postage on call : achat de timbres	1 149.75
0	Groupe CLR : réparation radio	359.62
0	EMCO Corporation: pièces d'aqueduc, égout, b-f.	7 040.88
0	Docuflex : broches pour photocopieur	120.67
0	Sanimont : nettoyage des regards pluviaux	2 445.05
0	Sogetel : réservation nom de domaine	23.00
0	Coopérative Solidarité Santé : don (in/out)	25 000.00
0	Ministres des Finances : Sûreté du Québec	86 602.00
0	Canadien National : entretien passage à niveau	1 023.00
0	Réal Huot : pièces d'aqueduc	402.23
817	C.S.N. : cotisations syndicales de septembre	491.93
818	Ministre des Finances : droits annuels pour ascenseur	85.03
819	Maison des Familles de Mékinac : publicité calendrier	50.00
820	Sylvain Dontigny : remboursement taxes payées en trop	328.34
821	Financière Banque Nationale : remboursement prêt	3 764.15
822	Annulé	0.00
823	Bourret Patrick et Mélanie : remboursement taxes	34.10
824	Tardif Bernard : remboursement de taxes	23.11

825	9091-8236 Québec Inc. : remboursement de taxes	62.70
826	Hélène Naud : remboursement taxes	840.10
827	Michel St-Amand : indemnisation bris aqueduc	100.00
828	Patrick Comtois : remboursement de taxes	326.94
829	Daniel Mongrain : remboursement de taxes	532.84
830	Francois Béland : remboursement de taxes	351.60
831	Richard Miron : remboursement de taxes	424.55
832	Succession Richard Aylwin : remboursement de taxes	553.01
833	C.S. de l'Énergie : aide financière enfant nature	1 500.00
834	Domaine Lac et Forêt : piscine à vagues	434.00
835	C.S. de l'Énergie : achat de citrouilles	105.00
836	A.P.C. du Lac-du-Jésuite : ensemencement	500.00
837	Transcontinental médias : envoi bulletin	163.50
	SOUS-TOTAL DES PRÉA ET CHÈQUES	**183 694.55**
0	Caisse Populaire de Sainte-Thècle	
	- Prêt CLE, aqueduc St-Pierre Sud, camion incendie	41 200.00
	- Prêt 6 FEPTEU	7 195.57
	- REER	6 443.94
	- Frais de relevé de compte	5.50
	SOUS-TOTAL DES FRAIS BANCAIRES	**54 845.01**
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES OCTOBRE 2018		**271 595.48**
AUTRES DÉPENSES		
838	Aciers Jacques Boucher : poteau pour fontaine lac	344.93
839	Buromobil St-Maurice : location toilette portative	193.44
840	C.R.S.B.P. : rencontre d'automne bibliothèque	137.97
841	Comptoir d'escompte : matériel de bureau	251.30
842	Construction DJL : asphalte froide	2 297.32
843	CPU Design : imprimante à reçus bibliothèque	516.24
844	Diesel Guy Trudel : réparation camion ordures	1 168.37
845	Distribution Robert : produits d'entretien HV	735.04
846	Dontigny Jean-Luc : travaux d'égout et d'aqueduc	4 087.82
847	Dufort et Lavigne : produits pour coop santé (remboursables)	318.54
848	Daniel Durocher : connecter pompes aqueduc et switch	1 714.66
849	Dynamic Suspension : réparation génératrice	79.87
850	Entreprises Crêtes : MG-20 pour voirie	1 362.68
851	Excavation Lac-aux-Sables : mini-pelle pour fuite d'eau	517.39
852	Garage Claude Lamarre : essuie- glace	42.54
853	Garage Roger Plamondon : réparation camion	17.84
854	Guimond Marcel : nivelage des chemins	359.30

855	HP Terrassement :ponceau Jésuite, branches, roches	1 649.61
856	Intégrair : frais serveur pour chauffage et réparation climatisation	327.68
857	Laboratoire Environex : analyse de l'eau	346.61
858	Labrie : pictogrammes pour camion ordures	197.01
859	Location St-Tite : compacteur et location génératrice	1 397.07
860	M.R.C. de Mékinac : enfouissement, fosses septiques, inspecteur	75 880.06
861	Maheu Maheu : traitements pour aqueduc et caserne	488.65
862	Marché Tradition : journées de la culture et sac retour bouteilles	29.16
863	Municipalité Notre-Dame-de-Montauban : frais directeur incendie	12 830.68
864	Municipalité Lac-aux-Sables : entraide incendie et rempl. Ordures	2 853.00
865	Pharmacie C. Béland : produits entretien HV	21.17
866	Pierre Naud : matériaux divers	562.84
867	Pomplo : chlore et soude caustique pour eau	1 617.29
868	Protection incendie CFS : matériel incendie	676.81
869	Quincaillerie Lafrance : matériaux divers	198.53
870	Rabais Campus : revues bibliothèque	10.39
871	R. Léveillé : entretien d'extincteurs	134.86
872	Service de Pneus TC : recap camion ordures	3 019.43
873	SignoPlus : pancartes	106.47
874	Tremblay Bois Mignault Lemay : services avocat première ligne	868.75
875	Ultramar : essence camion ordures	1 145.00
SOUS-TOTAL AUTRES DÉPENSES OCTOBRE 2018		**118 506.32**
TOTAL DES DÉPENSES OCTOBRE 2018		**390 101.80**

RÉSOLUTION : 2018-11-339 Approbation des comptes d'octobre 2018

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'octobre 2018 au montant de 390 101.80 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Stéphane Gaudreault demande où est rendu sa demande pour la nomination de son chemin d'accès à son chalet.

Rés. 2018 11-340 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Bertin

Cloutier, conseillère au siège numéro 6,

a) maire suppléant pour les six prochains mois.
b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
11-341: Réseau Biblio : nomination des représentants officiels 2019

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme comme représentants officiels 2019 de la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle pour le Réseau Biblio CQLM soit :

- Claudette Trudel-Bédard représentante (répondant) – élu municipal
- Diane Proulx comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
11-342 : Adoption des dépenses pour la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

CONSIDÉRANT que une aide financière soit de 15 000 $ a été accordée à la Municipalité de Sainte-Thècle par le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur Laurent Lessard, pour l'amélioration du chemin Saint-Thomas et de la route Marchand, référence les lettres du 20 juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu'à date, les dépenses effectuées pour l'amélioration du chemin Saint-Thomas et la route Marchand s'élèvent à 16 694.12 $ et que les travaux sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Saint-Thomas et la route Marchand pour le montant subventionné de 15 000 $, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QU'il informe le ministère des Transports que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses du chemin Saint-Thomas et la route Marchand dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-343 Demande de dérogation mineure pour le 84, chemin du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Mme. Lise Morin concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal effectué en 997 situé à 6,6 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque prescrit à 10 mètres donc dérogatoire de 3,4 mètres; d'un agrandissement du bâtiment principal effectué en 2013 situé à 6,7 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque prescrit à 10 mètres donc dérogatoire de 3,3 mètres et d'un balcon situé dans la rive ayant une profondeur de 5 mètres lorsque prescrit une profondeur maximal de 2,5 mètres donc dérogatoire de 2,5 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal de l'accepter en partie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 84, chemin du Lac-du-Jésuite à Sainte-Thècle :

- Une dérogation de 3,3 mètres de la ligne des hautes eaux pour un agrandissement du bâtiment principal en 1997.
- Une dérogation de 3,4 mètres de la ligne des hautes eaux pour un agrandissement du bâtiment principal en 2013.
- Refuse l'empiètement de 2,5 mètres supplémentaire dans la rive pour le balcon construit en 2013 tel que prescrit par le règlement de zonage 8-90 et 337-2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-344 Demande de dérogation mineure pour le 570, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Gestion MBPL INC. concernant l'agrandissement du bâtiment principal de 2, 74 mètres de largeur en marge latérale gauche et qu'après la réalisation des travaux le bâtiment sera situé à 0,26 mètre de la ligne délimitant le terrain lorsque le règlement de zonage 337-2016 prescrit une distance de 2,0 mètres donc dérogatoire de 1,74 mètres;

CONSIDÉRANT que la propriété voisine sur la rue Notre-Dame a déposé une lettre d'appui au projet et demande de mettre tout compresseur sur le toit du bâtiment afin de limiter les nuisances par le bruit;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la

dérogation mineure suivante pour le 570, rue Notre-Dame à Sainte-Thècle :

- Une dérogation de 1,74 mètre pour l'agrandissement d'un bâtiment principal qui sera implanté à 0,26 mètre de la ligne latérale gauche délimitant le terrain lorsque le règlement 337-2016 prescrit une distance minimale de 2 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-345 Chambre de Commerce de Mékinac/adhésion 2019

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce de Mékinac nous demande de se joindre au plus grand réseau d'affaires de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce nous offre l'opportunité d'élargir notre réseau, d'apprendre, de s'informer, d'obtenir de la visibilité et de s'engager pour Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trude-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'adhérer à la Chambre de Commerce de Mékinac pour la période du 1er mai 2018 au 30 avril 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-346 Réponse à notre résolution de Centre Jardin Multi-Fleurs Enr.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a demandé au Centre Jardin Multi-Fleurs Enr. un crédit pour 5 jardinières qui ont durées seulement quelques semaines à l'été 2018;

CONSIDÉRANT que Centre Jardin Multi-Fleurs nous informe que si nous ne payons pas la totalité de la facture des jardinières, ils la feront parvenir aux petites créances de Shawinigan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle paie la facture pour les Jardinières au Centre Jardin Multi-Fleurs et enlève de la facture un montant équivalent à 5 jardinières puissent que celles-ci ont fleuries seulement quelques semaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-347 Programme d'aide pour l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT que la municipalité veut se doter d'un programme de soutien financier

pour l'utilisation de couches lavables et réutilisables;

CONSIDÉRANT que les conditions d'admissibilité à ce programme seront élaborer dans un document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables :

- L'aide financière accordée représente 50% du coût d'achat d'un ensemble de couches lavables jusqu'à concurrence de 100 $ incluant les taxes.
- Ce programme sera en vigueur le 1er janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-348 Transfert de la base de données Beeon pour le service d'incendie

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de Sainte-Thècle joindra la Régie des incendies du Centre-Mékinac, le premier janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra faire transférer la base de données Beeon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de ICO Technologies au montant de 2 391.48 $ taxes incluses pour le transfert des données, les changements de protocoles à la centrale, etc…

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-349 Démission d'un pompier volontaire et embauche d'un pompier volontaire

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Patrice Germain comme pompier volontaire au sein de la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le chef aux opérations du service d'incendie de Sainte-Thècle nous propose d'embaucher M. Jérome-Olivier Tessier comme pompier volontaire pour notre brigade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte la démission de M. Patrice Germain comme pompier volontaire et le remercie pour les services rendus au sein du service d'incendie de Sainte-Thècle depuis plus de six (6) ans.

- Embauche M. Jérome-Olivier Tessier comme pompier volontaire du service d'incendie de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-350 Demande de M. Yves Marchand pour la réparation du pont du chemin du Barrage

CONSIDÉRANT que le tablier du pont du chemin du Barrage est désuet;

CONSIDÉRANT que M. Yves Marchand pour Mme. Isabelle Groleau nous demande de fournir le bois pour la réparation du tablier du pont du chemin du Barrage;

CONSIDNÉRANT que ce pont est situé sur un chemin privé et le terrain de chaque côté de ce pont appartient à Mme. Isabelle Groleau;

CONSIDÉRANT que le coût de remplacement du tablier de ce pont sera onéreux;

CONSIDÉRANT que ce pont est utilisé uniquement par les usagers du chemin du Barrage;

CONSIDÉRANT que le tablier de ce pont devra être réparé selon les règles de l'art;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle n'utilise pas ce pont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- n'acquiesce pas à la demande de la propriétaire, formulée par son représentant, à l'effet de lui fournir le bois pour refaire le tablier du pont du chemin du Barrage

- Informe la propriétaire et son représentant qu'ils devront obtenir un permis, si ils désirent réaliser la réfection du tablier du pont du chemin du Barrage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-351 Offre de service pour le déneigement des conteneurs de déchets et de récupération à l'extrémité du chemin Saint-Pierre Sud

CONSIDÉRANT que Gilles Lacourse nous offre de faire l'entretien d'hiver des conteneurs de déchets et de récupération à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du chemin du Lac-Moreau;`

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de M. Gilles Lacourse au montant de 190.00 $ pour effectuer le

déneigement des conteneurs de déchet et de récupération situés à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du chemin du Lac-Moreau et ce pour la saison hivernale 2018-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-352 Demande de commandite du Noël des enfants de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du Noël des enfants nous demande de leur fournir certains services pour réaliser cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de fournir les équipements suivants au comité organisateur du Noël des enfants :

- Leur permettre de faire gratuitement les photocopies pour la publicité, les dessins à colorier et tous autres documents.
- Leur prêter gratuitement la salle Aubin le dimanche 9 décembre 2018 pour le Noël des enfants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Caroline Poisson, conseillère, se retire de cette discussion, car elle est secrétaire du Tournoi APBM St-Tite.

RÉSOLUTION : 2018-11-353 Demande de commandite du Tournoi provincial de A.P.B.M. de Saint-Tite

CONSDIÉRANT que la demande de commandite pour le Tournoi provincial de l'APBM de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre un plan de commandites pour le Tournoi APB' Saint-Tite de janvier 2019 comme collaborateur pour un montant de 50 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-354 Demande de commandite du Rallye Mékinac

CONSIDÉRANT les demandes de Rallye Mékinac pour l'édition 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise l'accès au garage municipale le vendredi 11 janvier 2019 de 16h00 à 21h00 pour faire l'inspection technique des véhicules de rallye.
- Met à la disposition de l'événement à partir du 09 janvier 2019, 15 balises coniques TRV-7
- Ne verse pas d'aide financière pour le programme de visibilité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
11-355 : Demande d'aide financière – Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle pour l'organisation de leur brunch annuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 350.00 $ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle qui servira à l'amélioration de la qualité de vie des usagers du Centre multiservices Foyer de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-356 CWA offre de service pour le remplacement d'un débitmètre

CONSIDÉRANT que nous devons remplacer le débitmètre du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT que CWA nous fait une offre pour remplacer ce débitmètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de CWA pour l'achat un débitmètre Endress de 6¨au montant de 4 500 $ plus taxes et plus l'installation sur le réseau d'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseil demande de vérifier auprès des assurances : car plus équipements ont été brisés possiblement par le tonnerre.

RÉSOLUTION : 2018-11-357 Publicité dans le bulletin Autour d'Elles de Femmes de Mékinac

CONSIDÉRANT que Femmes de Mékinac nous offre la possibilité de renouveler votre participation au bulletin Autour d'Elles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de renouveler sa participation au bulletin Autour d'Elles de Femmes de Mékinac en prenant une publicité format carte professionnelle dans les deux publications de ce bulletin et ce pour un montant de 75 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-358 Décontamination des transformateurs du 631 rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire vidanger les transformateurs situés au 631 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que Global Récupération nous offre de venir vidanger ces transformateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Global Récupération pour le transport (154.44$/heure), la décontamination (286.00 $) et la disposition d'huile (0.18$/litre) des 3 transformateurs situé au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-359 Demande d'aide financière pour une nouvelle entreprise

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par M. Michael Jourdain pour l'arrivée d'une nouvelle entreprise à Sainte-Thècle le 1er octobre 2018;

CONSIDÉRANT que la compagnie de M. Michael Jourdain, MJM Innus ressources Inc., emploie 3 personnes en plus de lui-même et compte engager 2 autres employés;

CONSIDÉRANT que MJM Innus ressources Inc. dispose d'une entente avec Locusi de Saint-Narcisse pour la réalisation de balcons et rampes d'escaliers;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin de PME afin d'augmenter l'offre de service de sa localité;

CONSIDÉRANT que l'entreprise MJM Innus ressources Inc. répond aux critères de la politique municipale en matière d'aide financière aux entreprises soient de réactiver un bâtiment vacant et l'embauche d'employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-

Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde une aide financière à la nouvelle entreprise MJM Innus ressources Inc. situé au 2782 chemin Saint-Pierre Nord à Sainte-Thècle qui se spécialise dans la conception, la fabrication et les réparations diverses de charpentes métalliques comme suit :
- Accorde un montant de 2 000 $, si la compagnie demeure locataire et ce montant sera versé après six (6) mois d'opération de son entreprise.
- Un montant supplémentaire de 3 000 $, si la compagnie achète l'immeuble du 2782, chemin Saint-Pierre Nord à Sainte-Thècle avant le 31décembre 2019 et ce montant sera versé six (6) mois après l'achat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-11-360 Entente de service pour le déneigement des conteneurs et du réservoir d'incendie au Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT que Déneigement Simon nous offre de déneiger les conteneurs et le réservoir d'incendie au Lac-du-Jésuite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Déneigement Simon comme suit :

- Le déneigement des conteneurs à déchets au nord et au sud du lac du Jésuite au coût de 2 471 .96 $ taxes incluses.
- Le déneigement du réservoir d'incendie au nord du Lac-du-Jésuite au coût de 459.90 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Adhésion à la Régie des incendies du Centre-Mékinac.

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2018-11-361 Adoption du budget 2019 à la Régie des incendies du Centre-Mékinac.

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de Sainte-Thècle sera intégré à la Régie des incendies du Centre-Mékinac le 1er janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies du Centre-Mékinac nous présente ses prévisions budgétaires pour l'année 2019 et nous demande de les approuver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Approuve les prévisions budgétaires de la Régie des incendies du Centre-Mékinac ainsi que la quote-part de notre municipalité au montant de 166 050 $ pour l'année financière 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Alain Vallée, maire, se retire de la discussion; car il est parent avec le demandeur.

M. Jacques Tessier, maire suppléant, remplace le maire.

RÉSOLUTION : 2018-11-362 Demande de partage de coûts pour la coupe d'un arbre

CONSIDÉRANT la demande de M. Sylvain Vallée de partager le coût pour la coupe d'un arbre sur sa propriété;

CONSIDÉRANT qu'il a du faire abattre cet arbre par un émondeur; car un fil électrique était parmi les branches;

CONSIDÉRANT que le fil électrique alimente les lumières de la rue Lacordaire et une fontaine, et qu'il est dans l'emprise de la rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne paie pas pour la coupe d'un arbre sur la propriété du 250 rue Lacordaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Michel Rheault demande pourquoi les membres du conseil ne sont pas venus au souper spaghetti organisé par les Chevaliers de Colomb.

Yvon Goulet demande pourquoi les pompiers ne doivent pas avoir de barbe.

Affaires nouvelles

RÉSOLUTION : 2018-11-363 : Demande d'aide financière au Fonds de Développement du Territoire pour le Noël des enfants

CONSIDÉRANT que le comité organisateur Noël des Enfants est à sa 46ème édition à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le Noël des Enfants rejoint plus de 100 jeunes de 0 à 10 ans;

CONSIDÉRANT que plusieurs bénévoles œuvrent au sein de cet organisme afin de faire de cette journée un moment féérique pour les enfants;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur Noël des Enfants a besoin de soutien financier pour faire l'achat de jouets et autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac de verser 1 000 $ au comité organisateur du Noël des Enfants de notre localité dans le cadre du Fonds de développement du territoire pour le volet soutien aux bénévoles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
11-364 : Levée de la séance

À 20 heures et 27 minutes, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 décembre 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire suppléant Bertin Cloutier

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Absent:
Alain Vallée, maire

Autres présences: Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2018-12-365 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-12-366 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses.

6. Questions de l'assistance.

7. A) Présentation du projet de règlement 358-2018 sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.
B) Avis de motion pour le règlement 358-2018

8. A) Présentation du projet de règlement 359-2018 modifiant le règlement 186-2002 et 237-2006 concernant l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal.
B) Avis de motion pour le règlement 359-2018.

9. A) Présentation du projet de règlement 360-2018 sur la gestion contractuelle
B) Avis de motion pour le règlement 360-2018.

10. A) Acceptation de l'offre de financement pour le règlement 294-2012 pour les travaux de construction du site de neiges usées.
B) Financement du règlement 294-2012

11. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2019.

12. Demande de dérogation mineure pour le 105 rue Lacordaire

13. A) Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics: Date du retour.
B) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire les fins de semaine : retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant) et Parc Saint-Jean-Optimiste : Patinoire, sentier et glissade (Samedi et dimanche après-midi: retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant)

14. Fourniture et location de conteneurs au garage municipal.

15. A) Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2019
B) Adoption de l'entente pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement 2019
C) Adoption du budget 2019 pour les pinces de désincarcération.
D) Adoption des prévisions budgétaires et la cotisation 2019 pour le service de transport adapté.

16. A) CIUSSS/Demande de gratuité de la salle Aubin pour le programme P.I.E.D.
B) Services de garde/demande la gratuité du Pavillon Desjardins pour une fête de Noël.

17. Demande d'annulation de facture pour la vidange de la fosse septique au 1631, chemin Saint-Georges à Sainte-Thècle.

18. A) Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.
B) Vente pour taxes le terrain de Charles Magnan

19. Nettoyage des tapis, des stores et des paravents du Centre Local d'emploi.

20. Achat d'une licence ArcGis Basic au coût de 2 565.00 $

21. A) Julie Tourville/Plaisirs d'hiver 2019 (budget)
B) Activités culturelles (budget)

22. A) Commandite dans l'album de finissants des élèves de l'École secondaire Paul-Le-Jeune
B) Publicité des fêtes dans le Bulletin Mékinac

23. Renflouer la réserve pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste 2017.

24. Achat d'une sableuse pour les trottoirs

25. Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2019 et le programme d'immobilisation 2019-2020-2021.

26. Période de questions de l'assistance

27. Affaires nouvelles :
A) Accès Wi-Fi à la Salle Aubin
B) _____
C) _____

28. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-12-367 Adoption du procès-verbal de la séance du mois de novembre 2018

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance du mois de novembre 2018

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Le Ministère nous informe que la proportion médiane sera de 100% pour le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice 2019.

AQDR Mékinac

L’AQDR Mékinac nous envoie le bulletin Rayonnement. Dans ce bulletin on mentionne les différentes activités qui ont eu lieux et qui aura lieu prochainement.

Commission municipale du Québec

La CMQ nous informe que la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d’habitation du Québec connue sous le nom de projet de loi 155 a été adoptée en avril dernier et confie à la CMQ le mandat de réaliser des vérifications de conformité et d’optimisation des ressources. La CMQ pourrait nous contacter pour effectuer un audit et nous informe de la façon dont elle procède.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

La CPTAQ nous informe qu’un bâtiment construit à la suite de l’émission d’un permis visant la construction d’un garage agricole est utilisation à des fins d’habitation ainsi qu’à des fins d’entreposage de biens de nature résidentielle et de villégiature sur le lot 4 757 669 du rang Saint-Georges et qu’une ordonnance visant à faire démolir ce bâtiment pourrait être émise.

La CPTAQ nous informe de l’orientation préliminaire dans la demande de monsieur Dominic Cloutier visant à aliéner et acquérir le lot 5 316 412. Puisque ce projet favorise les possibilités d’utilisation à des fins agricoles du site visé, la demande devrait être autorisée.

La CPTAQ nous informe de l’orientation préliminaire dans la demande de monsieur Éric Moreau visant utiliser à des fins autre que l’agriculture le lot 4 756 361, soit pour la tenue d’une compétition de motocross annuelle pour les étés 2019, 2020 et 2021. Cette demande devrait être autorisée sous conditions.

Canadien National

Le CN nous rappelle les bonnes pratiques à adopter lors des opérations de déneigement à proximité des passages à niveau et nous rappelle que des accumulations aux abords des passages à niveau nuisent grandement à la visibilité et au bon fonctionnement des systèmes d’avertissements automatiques.

Carrefour action municipale et famille

Le CAMF nous transmet sa brochure intitulée *Les municipalités : des alliées pour soutenir les services éducatifs à la petite enfance* nous informant des pouvoirs et compétences des municipalités pour agir sur l’accès aux services de gardes éducatifs et sur leur qualité, par l’entremise de différents leviers tels que les Politiques familiales municipales et le programme d’accréditation Municipalité amie des enfants.

CIUSSS-MCQ

Le CIUSSS-MCQ nous invite à participer à la 18e édition de Plaisirs d'hiver qui se tiendra du 11 janvier au 10 mars 2019 en invitant nos citoyens à participer au concours de sculptures sur neige et en organisant des activités thématiques.

Diane Du Sablon B.Sc.
Madame Du-Sablon nous offre ses services pour l'exploitation de la station d'épuration.

Fondation Claude-Mongrain
La Fondation rend hommage à M. Xavier Bureau en lui remettant une bourse de 500$ pour ses performances de judo dans le Club Ghishintaïdo.

Métaux Osisko

Métaux Osisko nous informe qu'il entamera un levé magnétique aérien dans notre région entre novembre et février, première étape pour un programme d'exploration pour le zinc. Le programme comprendra une équipe de 3 personnes en hélicoptère qui volera avec un instrument de détection à une altitude de 30 mètres au-dessus du sol.

Opération Nez-Rouge Mékinac

ONR Mékinac nous informe des dates de raccompagnement pour sa 22e édition qui sont : 30 novembre, 1-7-8-14-15-21-22-28-29 et 31 décembre 2018. Pour communiquer avec le service de raccompagnement, il faut faire le 418-365-4811. Le 7 décembre, la présidence d'honneur sera assurée par madame Caroline Poisson, conseillère pour la Municipalité de Sainte-Thècle.

RÉSOLUTION : 2018-12-368 Dépôt de la correspondance de novembre 2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-12-369 Approbation des comptes de novembre 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre 2018 au montant de 401 939,95$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Kim Kiolet demande un compte rendu du dossier de son nom de rue et veut savoir si ses arguments en faveur du nom qu'elle a proposé ont été pris en considération.

Présentation du projet de règlement 358-2018 sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

Le maire suppléant explique que suite à la décision du gouvernement fédéral de transformer l'allocation non-imposable des élus en une allocation imposable, la rémunération des élus sera augmentée de façon à annuler la perte de revenu net causée par cette nouvelle loi fiscale. Le règlement tiendra également compte de la possibilité d'ajuster la rémunération en conséquence, si l'allocation devenait imposable au provincial également.

AVIS DE MOTION

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure le règlement 358-2018 sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux

Présentation du projet de règlement 359-2018 modifiant le règlement 186-2002 et 237-2006 concernant l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal.

Le maire suppléant explique que dorénavant, à compter du 15 décembre, l'accès aux conteneurs du garage municipal se fera uniquement le deuxième samedi des mois de janvier, février et mars, de 9h à midi.

AVIS DE MOTION :

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une séance ultérieure le 359-2018 modifiant le règlement 186-2002 et 237-2006 concernant l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal

Présentation du projet de règlement 360-2018 sur la gestion contractuelle

Le maire suppléant explique que suite à l'adoption des projets de loi 122 et 155, ont dorénavant le pouvoir de donner de gré à gré des contrats dont la valeur se situe entre 25 000$ et 101 100$, à la condition d'avoir un règlement sur la gestion contractuelle qui l'autorise et qui prévoit des mécanismes pour favoriser la rotation des fournisseurs.

AVIS DE MOTION :

Caroline Poisson donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une séance ultérieure le règlement 359-2018 360-2018 sur la gestion contractuelle.

Rés. 2018-12-370 : Refinancement du règlement 294-2012 pour les travaux de construction du site de neiges usées

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier, et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Mékinac-des-Chenaux pour son emprunt du 6 décembre 2018 au montant de 40 400 $ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 294-2012, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Règlement 294-2012 remboursement de capital : Montant à rembourser $ 40 400		
Année	Remboursement	Taux d'intérêt
2019	7 500 $	4.959 %
2020	7 800 $	4.959 %
2021	8 100 $	4.959 %
2022	8 400 $	4.959 %
2023	8 600 $	4.959 %

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-371 : Financement du règlement 294-2012

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 40 400 $:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE $
294-2012	40 400 $

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle avait, le 6 décembre 2018, un montant de 40 400 $ à financer, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 294-2012;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 40 400 $ prévu aux règlements d'emprunt numéros 294-2012 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 6 décembre 2018;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2019.	**7 500 $**
2020.	**7 800 $**
2021.	**8 100 $**
2022.	**8 400 $**
2023.	**8 600 $**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-372 : Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 heures et deux fois le mardi**

- 14 janvier **(2ème lundi)**
- 4 mars
- 6 mai
- 2 juillet **(mardi)**
- 3 septembre **(mardi)**
- 4 novembre
- 4 février
- 1 avril
- 3 juin
- 12 août (2ème lundi)
- 7 octobre
- 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et

secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jacques Tessier, conseiller, informe l'assemblée qu'il se retire de la discussion et de la décision pour le prochain point, car il est président du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité en habitation de Sainte-Thècle et qu'il y a apparence de conflit pour le prochain point.

Rés. 2018-12-373 : Demande de dérogation mineure pour le 105, rue Lacordaire

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la Coopérative de solidarité en habitation de Sainte-Thècle pour le 105, rue Lacordaire à Sainte-Thècle, qui demande l'agrandissement du bâtiment principal vers l'arrière du bâtiment existant à 5,69 mètres de la ligne arrière du terrain lorsque le règlement de zonage prescrit une marge de recul arrière minimale de 7 mètres, donc dérogatoire de 1,31 mètres sur une très courte distance ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme suggère d'accepter cette dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure pour le 105, rue Lacordaire comme suit : agrandissement du bâtiment principal vers l'arrière du bâtiment existant situé à 5,69 mètres de la ligne arrière du terrain lorsque le règlement de zonage prescrit une marge de recul arrière minimale de 7 mètres, donc dérogatoire de 1,31 mètres.

ADOPTÉ UNANIMENT

Rés. 2018-12-374 : Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics: Date du retour

CONSIDÉRANT l'annexe « B » de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant la période de travail hivernal – préposé travaux public;

CONSIDÉRANT l'annexe « B » de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle stipule que le travail de préposé aux travaux publics est octroyé par ancienneté.

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan a le plus d'ancienneté comme préposé aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-

Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Demande le retour au travail de M. Sylvain Magnan, préposé aux travaux publics, pour la période de travail hivernale 2018-2019 selon l'annexe «B» de la convention collective. Le préposé aux travaux publics effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (32 heures par semaine).

- Mandate Louis Paillé, directeur général, et/ou Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement de Monsieur Sylvain Magnan comme préposé aux travaux publics pour la période hivernale 2018-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-375 : Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard et surveillance du sentier de glace et de la glissade, les samedis, dimanches et les jours de congé du Parc Saint-Jean-Optimiste.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle abolissant les postes de surveillant de la patinoire, les samedis, dimanches et les jours de congé ainsi que du sentier de glace et de la glissade, les samedis, dimanches et les jours de congé.

CONSIDÉRANT que cette lettre d'entente autorise la municipalité à embaucher des employés non syndiqués pour exécuter ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Engage Michel Genois pour effectuer les tâches suivantes :

- de surveillant et d'entretien de la glace de la patinoire du Centre de Loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste, hors de l'unité syndicale et le conseil municipal fixe le salaire horaire à 17,00 $ de l'heure selon l'horaire établi plus bas.

- L'horaire d'ouverture à la patinoire est les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé à la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste (la veille et le lendemain de Noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 13 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur. Le préposé pourra entrer au travail avant 13 h si les patinoires sont enneigées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-376 : Fourniture et location de conteneurs au garage municipal

CONSIDÉRANT que le contrat est d'une valeur de moins de 25 000$ et que les conteneurs de 40 verges de Transport J.Y. Martel inc. sont déjà en place;

CONSIDÉRANT que Transport J.Y. Martel inc. n'augmente pas son prix pour le contrat à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Transport J.Y. Martel Inc. au montant de 205,00 $ plus les taxes pour chaque levée d'un conteneur, incluant la fourniture et la location de ce conteneur à déchets au garage municipal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-377 : Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2019

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2019 dévolue à notre municipalité comme suit :

- Administration :	23 905 $
- Transport :	3 153 $
- Hygiène du milieu (récupération) :	78 170 $
- A.D.A. :	4 217 $
- Ingénierie :	2 500 $
- Développement économique :	15 354 $
- Culture :	1 862 $
- Évaluation :	68 229 $
TOTAL DE LA QUOTE-PART 2019 :	197 390 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-378 : Approbation du budget pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente de service avec la MRC de Mékinac pour la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous demande d'entériner le budget de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

approuve le budget pour l'année 2019 au montant de 39 100 $ plus les frais de déplacement concernant l'entente pour la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement par la MRC de Mékinac à notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-379 : Approbation du budget pour les pinces de désincarcération

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle est desservie par la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour le service des pinces de désincarcération;

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies du Centre-Mékinac nous demande d'adopter le budget relatif à ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve le budget pour l'année 2019 de la Régie des incendies du Centre Mékinac au montant de 11 000 $ pour les pinces de désincarcération.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-380 : Mandat à la Corporation de Transport Adapté Mékinac et Adhésion pour l'année 2019

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- mandate la Corporation de Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2019.

- Adopte les prévisions budgétaires 2019 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac au montant de 210 080 $.

- adopte le montant de notre cotisation pour l'exercice financier 2019 de 8 108 $ payable le 1er janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-381 : CIUSSS/demande de gratuité de la salle Aubin pour le programme P.I.E.D.

CONSIDÉRANT que le CIUSSS nous demande de leur prêter gratuitement la salle Aubin pour le programme P.I.E.D. ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il

est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement la salle Aubin au CIUSSS pour la période du 8 janvier au 4 avril 2019, à raison de deux demi-journées par semaine, pour offrir un programme d'exercices qui se veut un outil de prévention pour réduire les risques de chutes et qui vise à améliorer l'équilibre ainsi que la force des jambes des participants (P.I.E.D.).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-382 : Services de garde de Sainte-Thècle/demande de gratuité du Pavillon Desjardins pour une fête de Noël

CONSIDÉRANT que les services de garde de Sainte-Thècle organisent une fête de Noël pour les enfants le 21 décembre au Pavillon Desjardins ;

CONSIDÉRANT que ceux-ci aimeraient obtenir la gratuité du Pavillon Desjardins pour l'activité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement le Pavillon Desjardins aux services de garde de Sainte-Thècle le 21 décembre pour l'organisation de leur fête de Noël.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-383 : Demande d'annulation de facture pour la vidange de la fosse septique au 1631, chemin Saint-Georges, à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont demandé une vidange d'urgence de leur fosse septique le 6 juillet 2018 et qu'ils ont acquitté les frais relatifs à cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie est retournée vidanger la fosse le 29 août selon l'horaire prévu en début d'année sans tenir compte du fait que la fosse avait déjà été vidangée en juillet ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule la facture de 175$ pour la vidange du mois d'août et qu'une demande d'annulation de cette facture soit transmise à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-384 : Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes et autres en date du 3 décembre 2018 représentant une somme de 110 933,68$;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 1er mai, le 1er août, le 1er octobre et le 1er novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 $ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-385 : Vente pour taxes du terrain de Charles Magnan

CONSIDÉRANT QUE lors de la rénovation cadastrale, le lot 4 758 109 a été attribué à monsieur Charles Magnan, qui est décédé depuis de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT QUE la succession n'a pas réclamé ce lot ;

CONSIDÉRANT QUE les taxes municipales n'ont pas été payées depuis 2014 sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle transfère ce dossier à la cour municipale pour vente pour taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-386 : Nettoyage des tapis, des stores, des paravents et des chaises du Centre Local d'Emploi

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des tapis, des stores, des paravents et des chaises du Centre Local d'Emploi doit être effectué ;

CONSIDÉRANT l'offre de Pierre Lachance pour effectuer ces travaux d'entretien ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Pierre Lachance au montant de 2000$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-387 : Achat d'une licence ArcGis Basic au coût de 2 565$

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a besoin d'une licence pour le logiciel ArcGis pour créer et modifier des données de géomatique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac nous offre la licence au coût de 2 565$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète avec la MRC de Mékinac une licence ArcGis au coût de 2 565$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-388 : Plaisirs d'hiver 2019/budget

CONSIDÉRANT que Julie Bertrand, conseillère, demande un budget pour l'organisation de Plaisirs d'hiver afin d'organiser des activités sportives durant une journée en 2019 et un concours de sculptures de neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 600 $ pour les activités organisées dans le cadre de Plaisirs d'hiver qui auront lieu en 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-389 : Activités culturelles/budget

CONSIDÉRANT que Claudette Trudel-Bédard, conseillère, demande un budget pour l'organisation de deux activités culturelles, soit la soirée Jazz et Poésie du 30 novembre dernier et le Concert de Noël le 9 décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 300 $ pour la soirée Jazz et Poésie du 30 novembre et un budget de 1 200$ pour le Concert de Noël du 9 décembre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-390 : École Paul-Le Jeune/plan de visibilité sur l'album des finissants

CONSIDÉRANT l'École Paul-Le Jeune nous demande de participer à leur plan de visibilité sur l'album des finissants ;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves finissants de l'École Paul-Le Jeune sont de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'être partenaire financier pour une contribution de 100 $ dans le cadre du plan

de visibilité sur l'album des finissants de l'École Paul-Le Jeune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-391 : Le Bulletin des Chenaux et Mékinac/publicité de Noël

CONSIDÉRANT que le Bulletin des Chenaux et le Bulletin Mékinac nous offre l'opportunité d'une publicité pour les Vœux de Noël ;

CONSIDÉRANT que la municipalité publiera un bulletin municipal d'ici Noël

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle publie ses Vœux de Noël dans son propre bulletin et ne prenne pas de publicité dans le Bulletin des Chenaux et le Bulletin Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-392 : Renflouer la réserve pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste 2017

CONSIDÉRANT que la fête de la Saint-Jean-Baptiste 2017 a créé un déficit de 2 432,76$ dans le compte de réserve de fonds affectés à cette activité ;

CONSIDÉRANT qu'aucune autre activité n'a été organisée depuis ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle renfloue le compte de la réserve pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste pour un montant de 2 432,76$, afin d'annuler le déficit de ce compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-393 : Achat d'une sableuse pour les trottoirs

CONSIDÉRANT que la sableuse du camion ne sable pas efficacement les trottoirs ;

CONSIDÉRANT qu'il existe des sableuses à auto-chargement qui s'installent sur notre tracteur qui déneige les trottoirs ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de 2 fournisseurs pour une sableuse 2018 Hardy 54 " :

- La Coop Unicoop Saint-Narcisse : 4 900$ plus taxes
- Groupe Lafrenière Tracteurs : 5 800$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette

Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de La Coop Unicoop Saint-Narcisse au montant de 4 900$ plus taxes pour une sableuse 2018 Hardy 54".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2019 et le programme d'immobilisation 2019-2020-2021

Le conseil municipal adoptera ses prévisions budgétaires 2019 et son programme d'immobilisation 2019-2020-2021 à une séance extraordinaire qui se tiendra le 17 décembre 2018 à 20 heures.

Questions de l'assistance

Monsieur Marcel Bacon désire féliciter la Municipalité de Sainte-Thècle pour la mise en ligne de son nouveau site Internet et nous suggère d'envoyer une lettre de félicitations à l'entreprise Communications Oz Design qui l'a créé, car il estime que le nouveau site Internet est d'une très grande qualité.

Affaires nouvelles :

A) Accès Wi-Fi à la salle Aubin

Rés. 2018-12-394 : Accès Wi-Fi à la salle Aubin

CONSIDÉRANT que de nombreux organismes nous demandent d'avoir un accès Wi-Fi à la salle Aubin pour la tenue de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de s'abonner à Internet de Telus au coût de 59,95$ par mois pour obtenir un accès Wi-Fi dans la Salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-395 : Levée de la séance

À 20h35, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire suppléant	Secrétaire-trésorière adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 17 décembre 2018, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:
Monsieur Jean-François Couture, conseiller
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère
Madame Julie Bertrand, conseillère
Madame Caroline Poisson, conseillère
Monsieur Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Julie Veillette

Rés. 2018-12-396 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin d'adopter les prévisions budgétaires 2019 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 ainsi que leur mode de diffusion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-397: Prévisions budgétaires 2019

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu

unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2019

RECETTES

TAXES	BUDGET 2018	BUDGET 2019
Taxe foncière générale	1 333 518 $	1 400 099 $
Taxe spéciale - Sécurité publique	169 824 $	173 577 $
Taxe spéciale - Réforme Ryan (Voirie)	319 132 $	324 009 $
TOTAL	**1 822 474 $**	**1 897 685 $**
COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX		
Service d'eau	83 000 $	91 300 $
Service d'égout	86 500 $	85 500 $
Service d'enlèvement des ordures	231 100 $	234 640 $
Service de la récupération	53 100 $	52 850 $
Déneigement chemin Joseph St-Amant	17 200 $	17 200 $
Taxe spéciale – rue Charles-Audy	5 404 $	5 404 $
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Sud	603 $	603 $
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Nord	1 436 $	1 436 $
Taxe spéciale – Rue Pierre-Ayotte	4 614 $	4 614 $
Taxe spéciale – Aqueduc 4e avenue Sud	1 098 $	1 098 $
Vidange des boues de fosses septiques	50 000 $	55 000 $
TOTAL	**534 055 $**	**549 645 $**
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES		
Foyer de Sainte-Thècle	30 000 $	30 000 $
École primaire Masson	24 000 $	24 000 $
Compensation pour les terres publiques	37 093 $	36 784 $
Bureau de poste	1 065 $	1 130 $
Péréquation	7 522 $	0 $
TOTAL	**99 680 $**	**91 914 $**
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES		
Protection incendie	0 $	43 200 $
Réseau routier	0 $	20 000 $
Eau potable (Lac-aux-Sables)	0 $	16 000 $

Collecte des ordures au Lac-Aux-Sables	54 000 $	55 000 $
Matières résiduelles (récupération)	32 291 $	30 000 $
Permis de construction/brûlage	7 100 $	7 100 $
Droits de mutations immobilières	40 250 $	40 000 $
Exploitant carrière et sablière	10 000 $	10 000 $
Constat d'infraction	5 000 $	5 000 $
Revenus d'intérêt	20 800 $	20 800 $
Photocopies et autres	20 750 $	20 400 $
Licence pour chien	3 800 $	3 600 $
Revenus de location	121 900 $	127 500 $
PAL/Parc St-Jean location kayaks	12 200 $	14 700 $
Cession d'actifs	87 747 $	10 000 $
Raccord d'eau et d'égout et déchet	3 700 $	3 200 $
TOTAL	**419 538 $**	**426 500 $**
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT		
Sécurité civile	3 800 $	3 800 $
Compensation du Gouvernement (voirie)	92 400 $	129 610 $
Participation MTQ pour CTA Mékinac	108 800 $	108 799 $
Remboursement pour passages à niveau	10 500 $	10 500 $
Remboursement balayage de rues	1 200 $	2 047 $
Subvention TECQ	28 087 $	31 504 $
Subvention PADEM	116 600 $	97 744 $
Subvention PIRL (route 352)	0 $	105 665 $
Subvention PIQM	28 986 $	28 986 $
Redevances matières résiduelles	20 000 $	20 000 $
Subvention PRECO	94 975 $	94 975 $
Subvention SHQ/suites du Manoir	12 300 $	12 300 $
TOTAL	**517 648 $**	**645 930 $**
Grand TOTAL DES RECETTES	**3 393 395 $**	**3 611 674 $**

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**BUDGET 2018**	**BUDGET 2019**
Législation	101 351 $	108 055 $
Application de la loi	10 000 $	10 000 $
Gestion financière et administrative	264 750 $	274 300 $
Greffe (élection)	0 $	0 $
M.R.C. Mékinac (évaluation)	67 468 $	68 229 $
Autres (assurance, publicité, don)	81 220 $	80 920 $
TOTAL	**524 789 $**	**541 504 $**

SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Police (Sûreté du Québec)	170 000 $	175 000 $
Brigadier scolaire et agence de sécurité	20 700 $	18 493 $
Protection incendie/bornes fontaines	141 597 $	176 940 $
Caserne des pompiers	17 600 $	16 450 $
Protection Civil et Premiers répondants	13 800 $	10 925 $
Application du règlement de chien	1 070 $	915 $
TOTAL	**364 767 $**	**398 723 $**
TRANSPORT ROUTIER		
Mise en valeur	0 $	21 680 $
Voirie municipale	268 400 $	260 200 $
Camions municipaux	25 950 $	25 450 $
Pépine/tracteur	35 480 $	28 840 $
Garage municipal	14 610 $	16 400 $
Entrepôt Lacordaire/Groleau	21 385 $	18 440 $
Enlèvement de la neige	332 700 $	335 700 $
Éclairage des rues	14 300 $	14 200 $
Circulation et stationnement	12 000 $	13 000 $
Transport adapté	119 113 $	120 061 $
TOTAL	**843 938 $**	**853 971 $**
HYGIÈNE DU MILIEU		
Réseau de distribution de l'eau	80 500 $	95 915 $
Réseau d'égout et assainissement eaux	66 370 $	74 870 $
Enlèvement et destruction des ordures	262 850 $	270 400 $
Récupération	82 560 $	88 955 $
Vidange des fosses septiques	50 000 $	55 000 $
TOTAL	**542 280 $**	**585 140 $**
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Coop d'Habitation	11 300 $	20 800 $
Office Municipal d'Habitation	4 000 $	4 000 $
Coop Santé Sainte-Thècle	10 050 $	7 610 $
TOTAL	**25 350 $**	**32 410 $**
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
Permis de construction et urbanisme	45 462 $	43 316 $
Promotion et développement	66 900 $	60 704 $
Promotion/développement industriels (SIM)	15 642 $	15 000 $
Promotion/développement (autres)	10 000 $	10 000 $
Programme de revitalisation	50 500 $	51 500 $
TOTAL	**188 504 $**	**180 520 $**
LOISIRS ET CULTURE		
2 Patinoires extérieure	25 850 $	18 500 $

Parc Saint-Jean-Optimiste	78 870 $	83 630 $
Promenade Laurent Naud et fontaine	12 240 $	11 285 $
Parc Bédard/Débarcadère lac du Jésuite	3 900 $	3 025 $
Coin rue Notre-Dame et St-Jacques	2 100 $	1 105 $
Centre de loisirs Éric Bédard	20 820 $	23 070 $
Maison des jeunes	12 450 $	12 450 $
Décoration de la municipalité	11 055 $	10 855 $
Club de ski de fond	5 115 $	4 813 $
Subventions de loisirs (Aréna, école Masson)	16 600 $	15 400 $
Centre communautaire (Hôtel de ville)	132 150 $	124 850 $
Bibliothèque municipale	26 750 $	27 850 $
Culture	4 000 $	6 362 $
TOTAL	**351 900 $**	**343 195 $**
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	**75 067 $**	**139 016 $**
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	**476 800 $**	**537 195 $**
Immobilisation	**0 $**	**0 $**
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	**3 393 395 $**	**3 611 674 $**

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2019

	TAXES 2018	**TAXES 2019**
Taxe foncière générale	$ 0.5850/100	0.6050$/100$
Taxe spéciale - Sécurité publique	$ 0.0745/100	0.075$/100$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	$ 0.1400/100	0.1400$/100$
	---	---
Total des taxes	**$ 0.7995/100**	**0.8200/100$**

Pourcentage d'augmentation pour les taxes 2,56 %

TAXES DE SERVICE

Tarif service d'eau	$ 85.00 log.	$ 90 00 log.

Tarif service d'égout Logement-commerce	$110.00 log.	$110.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	$140.00	135.00 $
Chalet	$110.00	105.00 $
Camp forestier	$ 55.00	50.00 $
Commerce catégorie no.1	$110.00	110.00 $
Commerce catégorie no.2	$160.00	160.00 $
Commerce catégorie no.3	$275.00	275.00 $
Commerce catégorie no.4	$1100.00	1000.00 $
Commerce catégorie no 5	$ 0.00	2000.00 $
Récupération (logement et commerce)	$ 40.00	40.00 $
	---	---
TOTAL TAXES SERVICES PAR MAISON	**$375.00**	**375.00$**

Pourcentage d'augmentation pour les services 0,00 %

Pourcentage d'augmentation pour une maison de 100 000 $: 1, 745%
Pourcentage d'augmentation pour une maison de 150 000 $: 1, 953%
Pourcentage d'augmentation pour une maison de 200 000 $: 2,077%

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-398 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2019-2020-2021

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu que le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2019-2020-2021

DESCRIPTION	**COÛT**
Réfection du réseau d'égout collecteur de la rue Villeneuve à la station de pompage du lac des Chicots (Montant disponible dans la TECQ 244 974 $)	260 000 $
Réfection du réseau d'égout et de la chaussée de la Rue Bédard Montant disponible dans la TECQ	500 000$
Réfection du réseau d'égout et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques	2 083 000 $

TOTAL PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2 843 000 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-399 : Diffusion des prévisions budgétaires 2019 et du programme des dépenses en immobilisation 2019-2020-2021

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement de diffuser le document des prévisions budgétaires pour 2019 et du programme des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021 par le Publi-sac dans le bulletin municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais pose des questions concernant certaines dépenses du budget.
Danny Dionne pose une question concernant le financement des camions d'incendie.

Rés. 2018-12-400: Levée de la séance

À 20h21, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 17 décembre 2018, à 20 heures 22 minutes, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents :
Monsieur Jean-François Couture, conseiller
Madame Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Madame Julie Bertrand, conseillère
Monsieur Caroline Poisson, conseillère
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présence : Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette

Rés. 2018-12-401 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 20h30;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil demandent de commencer la réunion à 20h22 et renoncent à leur avis de convocation ;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 22 et de traiter des sujets suivants :

1. A) Présentation du projet de règlement numéro 361-2019 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception

   B) Avis de motion pour le règlement 361-2019

2. Adoption du règlement 358-2018 sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

3. Adoption du règlement 359-2018 modifiant l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal.

4. Adoption du règlement 360-2018 sur la gestion contractuelle.

5. Location d'un tracteur et achat d'une gratte à neige.

6. Vente d'une pompe à incendie.

7. Demande de Sylvain Magnan/remplacement le mercredi soir

8. Retour au travail de la secrétaire

9. Sécurité Civile – Demande d'aide financière – Volet 1

10. Question de l'assistance.

11. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Présentation du projet de règlement numéro 361-2019 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception

Alain Vallée, maire, présente de projet de règlement numéro 361-2019 ayant pour objet les montants qui seront applicables pour les taxes et les tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2019 et les conditions de perception.

AVIS DE MOTION :

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception pour la Municipalité de Sainte-Thècle.

Adoption du règlement 358-2018 sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

Ce sujet est reporté car il doit être adopté à une séance ordinaire du conseil municipal.

Rés. 2018-12-402 : Adoption du règlement 359-2018 modifiant l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal.

CONSIDÉRANT que le conseil a décidé de modifier l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 359-2018 modifiant l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-403 : Adoption du règlement 360-2018 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a une politique sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit maintenant adopter un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 360-2018 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-404 : Location d'un tracteur et achat d'une gratte à neige

CONSIDÉRANT que la municipalité a vérifié les prix de différents tracteurs pour déneiger les trottoirs durant la saison hivernale et faire la tonte des gazons durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les offres suivantes pour la location d'un tracteur:

Groupe Lafrenière Tracteurs : pour un Kubota B2650HSDC de 26 HP au montant de 959.49 $ plus taxes par mois
Groupe Lafrenière Tracteurs : pour un Kubota MAN-071HDCC12 de 70 HP au montant de 1 805.87 $ plus taxes par mois
Équipements G. Gagnon Inc. : pour un Antonio Carraro SP 5008 de 46 HP au montant de 1 315.00 plus taxes par mois

CONSIDÉRANT que le Kubota B2650HSDC n'est pas assez puissant pour les travaux que nous désirons effectuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre des Équipements G. Gagnon Inc. pour la location d'un tracteur Antonio Carraro neuf de model SP 5008 au montant de 1 315.00 $ plus les taxes applicables pour une période de 60 mois à compter de janvier 2019.
- Accepte l'offre des Équipements G. Gagnon Inc. pour l'achat d'une gratte à neige de 60 pouces au montant de 4 500.00 $ plus les taxes applicables.
- Autorise le maire ou le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents de location de ce tracteur et l'achat d'une gratte à neige.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-405 : Vente d'une pompe à incendie

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux offres pour la vente d'une pompe d'incendie comme suit :

Pièces d'autos St-Tite au montant de 251.00 $
Sylvain Plante au montant de 75.00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus haute soit celle de Pièces d'autos St-Tite pour la vente d'une pompe d'incendie au montant 251.00 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-406 : Demande de Sylvain Magnan/remplacement le mercredi soir

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan nous demande de le remplacer le mercredi soir sans solde ;

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan est préposé aux travaux publics pour la période de travail hivernale de l'annexe B de la convention collection avec un horaire de travail de 32 heures/semaine ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde la demande de M. Sylvain Magnan à l'effet de prendre un congé sans solde le mercredi soir de 2 heures 24 minutes.
- Demandera à un autre préposé aux travaux publics de remplacer M. Sylvain Magnan à la patinoire ou autres, le mercredi soir selon les besoin de la municipalité.
- Et ce conditionnellement à la signature d'une lettre par M. Sylvain Magnan à l'effet qu'il ne fera pas de grief suite à la réduction de ses heures à 29 heures 36 minutes par semaine au lieu de 32 heures par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-407 : Retour au travail de la secrétaire

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de rappeler au travail la secrétaire à compter du 14 janvier 2019. Un avis de rappel au travail sera envoyé à la secrétaire tel que prévu à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-408 : Sécurité civile – demande d'aide financière – Volet 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Thècle souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Thècle atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard

Et résolu :

Que la municipalité de Sainte-Thècle présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500.00 $, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5400.00$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900.00$;

Que la municipalité Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Michel Rheault pose une question concernant la demande d'aide financière à la Sécurité civile.

Rés. 2018-12-409 : Levée de la séance

À 20h34, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier